

**République Française**  
**Département de l'Hérault**  
**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT**

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 17 avril 2023**  
~~~~~

**CONTRAT TERRITORIAL OCCITANIE (CTO)**  
**CONTRAT CADRE ENTRE LE PAYS CŒUR D'HÉRAULT**  
**ET LE CONSEIL RÉGIONAL OCCITANIE/ PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE.**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 17 avril 2023 à 18h00 en Salle du Conseil communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François SOTO, Président de la communauté de communes. La convocation a été adressée le 6 avril 2023.

Étaient présents ou représentés

M. Jean-François SOTO, M. Philippe SALASC, Mme Nicole MORERE, M. Pierre AMALOU, M. Olivier SERVEL, Mme Josette CUTANDA, M. Jean-Pierre PUGENS, M. Anthony GARCIA, Mme Véronique NEIL, M. Xavier PEYRAUD, M. Robert SIEGEL, M. Pascal DELIEUZE, Mme Jocelyne KUZNIAK, M. David CABLAT, M. Jean-Pierre GABAUDAN, M. Yannick VERNIERES, Mme Chantal DUMAS, M. Henry MARTINEZ, M. Yves GUIRAUD, Mme Monique GIBERT, M. José MARTINEZ, M. Jean-Marc ISURE, Mme Martine LABEUR, M. Philippe LASSALVY, M. Marcel CHRISTOL, M. Jean-Claude CROS, M. Christian VILOING, M. Thibaut BARRAL, Mme Valérie BOUYSSOU, M. Claude CARCELLER, Mme Béatrice FERNANDO, Mme Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC, Mme Martine BONNET, M. Jean-Luc DARMANIN, M. Jean-Pierre BERTOLINI, Mme Florence QUINONERO, M. Daniel JAUDON - M. Jean-Louis RANDON suppléant de M. Bernard GOUZIN, M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND.

Procurations

M. Ronny PONCE à M. Thibaut BARRAL, Mme Roxane MARC à M. Henry MARTINEZ, Mme Christine SANCHEZ à Mme Chantal DUMAS, M. Nicolas ROUSSARD à M. Philippe SALASC, Mme Marie-Françoise NACHEZ à Mme Martine BONNET, Mme Marie-Hélène SANCHEZ à M. Marcel CHRISTOL, Mme Stéphanie BOUGARD-BRUN à M. Philippe LASSALVY.

Excusés

Absents

M. Laurent ILLUMINATI, M. Gregory BRO.

Quorum : 25 Secrétaire de séance : Daniel JAUDON	Présents : 39	Votants : 46	Pour : 46 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prend pas part : 0
---	---------------	--------------	--

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les délibérations de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 25 mars 2021 (2021/AP-MARS/14) et du 16 décembre 2021 (2021/AP-DEC/07) ;

VU la délibération du comité syndical du Sydel du Pays Cœur d'Hérault du 7 avril 2023 portant validation du Contrat Territorial Occitanie (CTO) 2022-2028 ;

CONSIDERANT que la Région propose que le territoire du Pays Cœur d'Hérault soit l'espace de contractualisation entre le territoire et la Région,

CONSIDERANT que le territoire de projets qu'est le Pays coordonne les politiques publiques portées par leurs EPCI membres en se reposant sur un Projet de territoire pour le Cœur d'Hérault, « Le pays rêvé »,

CONSIDERANT que le CTO est un véritable contrat d'objectifs qui établit les objectifs stratégiques partagés 2022-2028 par l'ensemble des cosignataires, pour :

- Promouvoir un nouveau modèle de développement, sobre et vertueux, porteur de justice sociale et territoriale, garant du rééquilibrage territorial et favorisant l'adaptation et la résilience du territoire face aux impacts du changement climatique.

- Agir pour l'attractivité, la cohésion sociale, la croissance durable et l'emploi dans le territoire ainsi que dans les bassins de vie qui le constituent,

- Mobiliser dans le cadre d'un contrat unique avec chaque territoire, l'ensemble des dispositifs et moyens d'action de la Région et des partenaires

CONSIDERANT que la Communauté de communes Vallée de l'Hérault est partie prenante de l'élaboration dudit contrat en cohérence avec les objectifs stratégiques de la Région et les projets de territoire du Pays et de l'EPCI,

**Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,**  
**APRES EN AVOIR DELIBERE,**  
Le quorum étant atteint

**DÉCIDE**

**à l'unanimité des suffrages exprimés,**

- d'approuver les termes du contrat-cadre 2022-2028 ci annexé à conclure entre la Région Occitanie/ Pyrénées-Méditerranée et le Pays Cœur d'Hérault,
- d'autoriser le 1<sup>er</sup> vice-président, Monsieur Philippe SALASC, à signer le CTO pour la période 2022-2028.

Transmission au Représentant de l'État  
N° 3149  
Publication le 19/04/2023  
Notification le  
DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE  
Gignac, le 19/04/2023  
Identifiant de l'acte : 034-243400694-20230417-11757-DE-1-1  
Auteur de l'acte : Jean-François SOTO, Président de la  
Communauté de communes Vallée de l'Hérault

Le Président de la communauté de communes



Jean-François SOTO

Secrétaire de séance



Daniel JAUDON

---

**CONTRAT TERRITORIAL OCCITANIE 2022-2028  
avec le Pays Cœur d'Hérault**

---



## SOMMAIRE

### Table des matières

---

<b>PREAMBULE .....</b>	<b>3</b>
<b>ARTICLE 1 : OBJET .....</b>	<b>4</b>
<b>ARTICLE 2 : DUREE.....</b>	<b>5</b>
<b>ARTICLE 3 : PROJET DU PAYS CŒUR D'HERAULT .....</b>	<b>5</b>
<b>ARTICLE 4 : ORIENTATIONS STRATEGIQUES DE LA REGION .....</b>	<b>15</b>
<b>ARTICLE 5 : TRAJECTOIRES D'ENGAGEMENT A L'HORIZON 2028 ET ENJEUX DE TRANSFORMATION ET DE TRANSITION DU PAYS CŒUR D'HERAULT .....</b>	<b>24</b>
5.1 – LES TRAJECTOIRES D'ENGAGEMENT DES PARTENAIRES.....	24
5.2 - OBJECTIFS STRATEGIQUES PARTAGES ET MESURES OPERATIONNELLES.....	31
<b>ARTICLE 6 : INTERVENTION DE LA REGION OCCITANIE DANS LE CADRE DU PRESENT CONTRAT .....</b>	<b>32</b>
<b>ARTICLE 7 : INTERVENTION DES FONDS EUROPEENS DANS LE CADRE DU PRESENT CONTRAT.....</b>	<b>32</b>
<b>ARTICLE 8 : GOUVERNANCE.....</b>	<b>33</b>
<b>ARTICLE 9 : RENFORCEMENT ET COORDINATION DE L'INGENIERIE TERRITORIALE SUR LE TERRITOIRE DU PAYS COEUR D'HERAULT .....</b>	<b>34</b>
<b>ARTICLE 10 : MESURES COMMUNES RELATIVES A L'ELABORATION DES PROGRAMMES OPERATIONNELS .....</b>	<b>34</b>
10.1 LE PROGRAMME OPERATIONNEL ANNUEL, OUTIL DE MISE EN ŒUVRE OPERATIONNELLE DU CONTRAT .....	34
10.2 – LE PROGRAMME PLURIANNUEL PREVISIONNEL DE PROJETS ET D'INVESTISSEMENTS 2022-2028, OUTIL DE SUIVI PLURIANNUEL INDICATIF DU CONTRAT TERRITORIAL OCCITANIE .....	36
<b>ARTICLE 11 : MODALITES D'EVALUATION .....</b>	<b>36</b>
<b>ARTICLE 12 : MODALITES DE PUBLICITE ET D'INFORMATION.....</b>	<b>37</b>
<b>ARTICLE 13 : CONDITIONS DE MODIFICATIONS .....</b>	<b>37</b>
<b>ANNEXES.....</b>	<b>38</b>

Le Pays Cœur d'Hérault, représenté par Jean-Francois SOTO son Président,  
Le Conseil Régional Occitanie représenté par Carole DELGA, sa Présidente,  
La CC du Clermontois, représentée par Claude REVEL, son Président  
La CC du Lodévois et Larzac, représentée par Jean-Luc REQUI son Président  
La CC de la Vallée de l'Hérault, représentée par Philippe SALASC, 1er Vice-president

Vu le Code Général des Collectivités Locales,

Vu la délibération du SYDEL du Pays Cœur d'Hérault n° xxx en date du xxx,

Vu la délibération du Conseil communautaire de la CC du Clermontois n° xxx en date du xxx

Vu la délibération du Conseil communautaire de la CC du Lodevois et Larzac n° xxx en date du xxx

Vu la délibération du Conseil communautaire de la CC de la Vallée de l'Hérault n° xxx en date du xxx

Vu les délibérations de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional du 25 mars 2021 (2021/AP-MARS/14) et du 16 décembre 2021 (2021/AP-DEC/07)

Il est convenu ce qui suit :

## **PREAMBULE**

---

Sur la période 2018-2021, la première génération des politiques territoriales de la Région Occitanie a permis de structurer des Territoires de Projet sur l'ensemble de la région à travers 56 Contrats Territoriaux Occitanie. Ces contrats ont à ce jour, permis de programmer plus de 5 000 projets, représentant un investissement global de 3 milliards d'euros sur les territoires, avec une participation de la Région à hauteur de plus de 500 millions d'euros, dans des domaines aussi divers et essentiels que le cadre de vie, la transition écologique et énergétique, les grands équipements de centralité, les services, les infrastructures de développement économique, la culture et la valorisation du patrimoine, le sport, le tourisme, ...

Les territoires de projets que sont les Pays coordonnent les politiques publiques portées par leurs EPCI membres en se reposant sur un Projet de territoire. Pour le Cœur d'Hérault, ce projet, « Le pays rêvé » qui propose une feuille de route jusqu'en 2030, est mis en œuvre grâce à des partenariats et une contractualisation ambitieuse. Celle que le Pays a pu mettre en place avec la Région Occitanie est exemplaire. Après un dialogue fructueux permettant de croiser les priorités du Cœur d'Hérault avec les orientations de la Région, le territoire a signé en 2018 un accord cadre de partenariat, le Contrat territorial. Celui-ci a débouché sur un programme d'investissements de plus de 60 millions d'euros en 4 ans, sur un accompagnement d'une dizaine de communes « Bourgs centres », programme précurseur à celui de Petites Villes de demain, réaliser des dizaines de chantiers dans de nombreuses communes du Pays... Un partenariat plus que fructueux avec une Région à l'écoute de ses territoires !

Sur la base de l'expérience acquise lors de la première génération des Contrats Territoriaux Occitanie, lors de ses Assemblées Plénières des 25 mars et 16 décembre 2021, la Région a adopté les principes d'une politique territoriale 2022-2028 visant à impulser et accélérer l'engagement des territoires vers une région plus inclusive et à énergie positive et répondre ainsi aux enjeux prioritaires identifiés par le PACTE VERT.

Face à ces enjeux sociaux, environnementaux et économiques, le PACTE VERT Occitanie repose sur trois grands piliers :

1. La promotion d'un nouveau modèle de développement, sobre et vertueux, porteur de justice sociale et territoriale, conciliant excellence et soutenabilité ;
2. Le rééquilibrage territorial ;
3. L'adaptation et la résilience face aux impacts du changement climatique.

En cohérence avec les priorités d'aménagement portées dans le projet de SRADDET Occitanie 2040 et les mesures de transformation définies par le PACTE VERT, la nouvelle génération de la politique contractuelle territoriale a vocation à traduire, au niveau de chaque Territoire de Projet, une ambition collective : **faire évoluer notre société vers un modèle plus juste et plus durable.**

Les Contrats Territoriaux Occitanie (CTO) ont ainsi pour objectif d'accompagner chaque territoire au regard de sa spécificité, pour que chacun d'eux participe aux dynamiques régionales et s'inscrive dans la mise en œuvre des transitions et de la transformation de notre modèle de développement impulsées par le PACTE VERT.

## **ARTICLE 1 : OBJET**

Le Contrat Territorial Occitanie (CTO) constitue le **cadre privilégié de Dialogue stratégique et de gestion avec les territoires** pour la mise en œuvre opérationnelle du PACTE VERT.

Il organise le **partenariat entre les différents cosignataires** et constitue la « **feuille de route stratégique** » partagée. Les signataires du contrat sont : le Pays Cœur d'Hérault, les EPCI et la Région pour la période 2022-2028, afin de réussir les transformations et transitions nécessaires pour répondre à l'urgence climatique.

Les intercommunalités, du Pays Cœur d'Hérault sont cosignataires du présent Contrat Territorial Occitanie, dans la continuité du partenariat dans les domaines du développement économique et de la mobilité qui s'est conforté et amplifié pour répondre à la crise COVID, notamment avec la dynamique L'OCCAL.

Véritable contrat d'objectifs, ce contrat établit les objectifs stratégiques partagés 2022-2028 par l'ensemble des cosignataires, pour :

- **Promouvoir un nouveau modèle de développement**, sobre et vertueux, porteur de justice sociale et territoriale, garant du rééquilibrage territorial et favorisant l'adaptation et la résilience du territoire face aux impacts du changement climatique.
- **Agir pour l'attractivité**, la **cohésion sociale**, la **croissance durable** et **l'emploi** dans le territoire ainsi que dans les bassins de vie qui le constituent,
- **Mobiliser dans le cadre d'un contrat unique avec chaque territoire, l'ensemble des dispositifs et moyens d'action de la Région et des partenaires.**

Il contribue dans cette perspective à :

- Encourager les **dynamiques innovantes**, **accompagner les projets prioritaires** et **consolider les atouts** du territoire pour lui permettre de préparer l'avenir et de participer pleinement aux dynamiques de développement régional.
- **Soutenir le maintien et la création d'une offre de services de qualité dans les petites villes/ bourgs centres qui ont vocation à remplir une fonction essentielle de résistance démographique et de vitalité de leurs bassins de vie respectifs.**

## ARTICLE 2 : DUREE

Le présent contrat est conclu pour une période qui prend effet à compter de sa date d'approbation par l'ensemble des partenaires et **s'achèvera le 31 décembre 2028**.

## ARTICLE 3 : PROJET DU PAYS CŒUR D'HERAULT

### 3.1 Diagnostic du territoire



*Le Cœur d'Hérault, un territoire attractif...*

Le territoire du Pays Cœur d'Hérault est composé de trois communautés de communes (Vallée de l'Hérault, Clermontois, Lodévois et Larzac). Il se localise dans un vaste bassin démographique sud méditerranéen, comptabilisant près d'un million d'habitants à moins d'une heure de route, et plus de 10 millions d'habitants à moins de 3 heures de route ! Seule la voie ferrée, historiquement présente, lui fait défaut aujourd'hui. Toutefois les gares de Montpellier ou de Béziers, desservies par le TGV, sont proches et les lignes de bus nombreuses vers les 3 pôles structurants du territoire : Lodève, Gignac/ Saint André de Sangonis et Clermont l'Hérault.

Outre les influences et dynamiques induites par les territoires voisins, le Pays Cœur d'Hérault bénéficie d'une forte attractivité grâce à la présence d'une infrastructure autoroutière exceptionnelle et d'un cadre de vie préservé - Présence de 3 Grands sites de France dont 2 labellisés « Grands sites d'Occitanie » : « Gorges de l'Hérault » et « Cirque de Navacelles », et 1 en cours, « Vallée du Salagou et Cirque de Mourèze » -. Une partie du territoire appartient au zonage du CPIER Massif central, ainsi qu'au « Bien Unesco Causses et Cévennes », inscrit au patrimoine mondial en tant que paysages culturels de l'agropastoralisme. D'une localisation entre monts et littoral, le Pays Cœur

d'Hérault est un territoire pleinement connecté aux pôles universitaires, centres de recherche et réseaux d'acteurs compétents, permettant d'enrichir directement son développement.

Le territoire se caractérise également par une présence importante de cours d'eau et de zones humides accompagnés d'une biodiversité d'intérêt. Le risque inondation est élevé sur une grande partie du territoire et se caractérise par des débordements de cours d'eau avec des crues rapides voire torrentielles sur les têtes de bassin ainsi que des phénomènes de ruissellement vers les centres urbains.

*... à la dynamique démographique exceptionnelle*

L'une des conséquences de cette position particulière du territoire du Pays Coeur d'Hérault s'exprime par un taux de croissance démographique parmi les plus élevés de la Région : depuis 2008, le Pays Coeur d'Hérault affiche un taux de croissance démographique annuel moyenne (TCAM) soutenu, supérieure à celui du département de l'Hérault, de 1.8%/an contre 1.3%. Le maintien d'un taux élevé formant un haut plateau s'exprime par la très bonne accessibilité du Coeur d'Hérault via les autoroutes gratuites et le développement des transports collectifs et plateformes de covoiturage, mais également par un prix du foncier accessible. A ceci s'ajoute un cadre de vie préservé et de grande qualité, ainsi qu'un niveau d'équipements et de services importants renforçant le bassin de vie.

Toutefois, cette attractivité implique de rapides transformations sociales (accueil de nouvelles populations), structurelles, paysagères et urbaines autour des trois pôles urbains que sont Aniane-Gignac-St André de Sangonis, Clermont-l'Hérault et Lodève. Une évolution rapide qui n'affecte pas totalement la diversité paysagère et agricole du Cœur d'Hérault, qui conserve toujours son fort caractère rural et ses paysages préservés, malgré une artificialisation du territoire plus marquée dans la plaine à proximité de l'autoroute et sur certains coteaux. L'influence montpelliéraine significative sur la CC Vallée de l'Hérault et dans une moindre mesure sur la CC du Clermontais, se fait plus ténue vers la CC Lodévois & Larzac (temps de parcours plus longs). Les enjeux et équilibres démographiques sont modifiés et questionnent le territoire sur ses capacités d'accueil sur le long terme, en lien avec la raréfaction de la ressource en eau et du foncier agricole, dans un contexte de changement climatique.

*...qui induit des évolutions rapides ...*

Les nouveaux équilibres se créent dans le territoire du Pays Cœur d'Hérault et vers les territoires proches. En effet, la Communauté de communes Vallée de l'Hérault et celle du Clermontais intègrent pleinement l'aire urbaine de Montpellier (INSEE 2020) et pour partie le Périmètre de Protection de l'Atmosphère (PPA) de Montpellier, ce qui, sur le plan de l'aménagement du territoire, soulève de nouveaux enjeux, pour répondre à de nouveaux besoins (ex : les déplacements, les équipements, les logements, la consommation d'espace). L'un des enjeux réside donc dans la capacité du territoire à assurer un dialogue « urbain-rural » constructif et de qualité, afin d'éviter que le territoire du Pays Cœur d'Hérault ne devienne pas une frange, ou une limite, mais bel et bien un territoire structuré et préservé, en lien avec ces voisins.

Ainsi, le territoire connaît des mutations sociales fortes, comme l'afflux de jeunes ménages avec enfants, qui influencent les besoins en équipements et services (ex. crèches, écoles), mais aussi une population qui tend à vieillir sur certaines communes.



*... et des déséquilibres Nord-Sud*

Sur l'ensemble du territoire, l'offre d'accueil petite enfance est parfois mal répartie et insuffisante. Le faible nombre de crèches (une dizaine) induit une réponse limitée à la demande en garderie collective. Il existe néanmoins en parallèle des Relais d'Assistants Maternelles (RAM) maillant convenablement le territoire et permettant à chaque famille de trouver une réponse soit en accueil collectif, soit en accueil individuel. La couverture scolaire du premier degré est quant à elle relativement bonne le long des axes structurants. A l'inverse, les secteurs dont la population est vieillissante connaissent davantage de difficulté. Toutefois, aucune fermeture de classe n'a été constaté depuis 10 ans sur la Communauté de communes du Lodévois et Larzac. Sur les secteurs en manque d'effectif, des regroupements sont réalisés en système intercommunal, qui permet de palier à la situation. Les collèges sont répartis sur 6 communes du territoire dont un seul pour le secteur nord (Lodève). Les lycées sont localisés sur les villes centres du Pays Coeur d'Hérault. Le territoire bénéficie depuis la rentrée 2020 de l'ouverture d'un lycée général à Gignac. Les élèves habitant en limite du territoire peuvent également étudier sur des collèges et lycées extérieurs aux territoires (comme Pézenas, Montpellier, ...). L'offre en formation supérieure reste limitée sur le territoire ; le lycée agricole de Gignac propose des BTS agricoles, le lycée de Clermont le BTS assistante de gestion PME-PMI et le lycée de Lodève des formations continues et un BTS Négociation et relation client.

À l'échelle du territoire, les densités médicales sont inférieures aux moyennes départementales mais restent convenablement dimensionnées. Le territoire présente un ratio de 1,1 généralistes pour 1 000 habitants (contre 1,3 dans l'Hérault) et de 1,25 pour les spécialistes (contre 1,91 dans le département). Le sondage mené dans le cadre du diagnostic santé du Pays Coeur d'Hérault a toutefois mis en avant que 35% des répondants rencontraient des difficultés pour consulter un médecin généraliste, et 61% pour consulter un spécialiste : temps d'attente, des spécialités insuffisamment présentes (psychiatrie, ophtalmologie, gynécologie), voire absence (pédiatrie). En outre, la densité médicale varie d'une partie à l'autre du territoire. Ainsi, 12% de la population du Lodévois et Larzac est située en zone sous-dense, contre un niveau de 6-8% pour le reste des bassins de vie. La situation est aujourd'hui préoccupante pour l'avenir sur l'ensemble du territoire et de manière plus prononcée dans certains secteurs.

En particulier, le nord du territoire et les secteurs excentrés des infrastructures routières structurantes présentent une démographie médicale défavorable avec un vieillissement important des professionnels de santé (globalement 43% des généralistes ont plus de 55 ans, 73% dans le Lodévois et Larzac). Le renouvellement des médecins est freiné par un relatif manque d'attractivité pour ces catégories socio-professionnelles et en partie par l'absence d'un réservoir de population suffisant pour l'installation d'un médecin à distance raisonnable (entre 1 200 et 2 000 habitants) même si ce n'est pas l'unique raison. Le territoire dispose actuellement de 4 établissements hospitaliers (le CH de Clermont l'Hérault hébergeant une Maison médicale de garde, la Clinique du Souffle à Lodève (clinique de la Vallonie), la Clinique Saint Antoine à Montarnaud et le CH de Lodève, habilité à fournir des soins de longue durée et disposant d'un Centre d'accueil et de Permanences des soins fonctionnant 24h/24h. Malgré cela, l'offre de soins hospitalière de courte durée est restreinte à la médecine, et l'on pourra noter l'absence de chirurgie et d'obstétrique ainsi que celle d'une activité ambulatoire. Le centre hospitalier et les cliniques de Montpellier rayonnent sur le territoire Pays Coeur d'Hérault et permettent de pallier en partie à ces manques. Un Groupement Hospitalier de Territoire (GHT) Est-Hérault-Sud Aveyron a également été constitué en 2016. Il

regroupe 9 CH dont ceux du Pays et a pour objectif d'organiser un « projet médical partagé » et certaines missions en commun. Pour l'heure, 68% de la population n'en restent pas moins situés à plus de 20 km d'un service de chirurgie, et 83% de la population sont situés à plus de 30 km d'un service d'obstétrique.

L'offre d'équipements sportifs et de loisirs de proximité (plateaux multisports, gymnases...) couvre l'ensemble du territoire. L'activité associative est également très active ; certains territoires constatent ainsi une saturation des créneaux horaires de leurs infrastructures sportives. Les équipements de niveau supérieur sont quant à eux concentrés sur les polarités principales du territoire. Clermont l'Hérault se démarque notamment avec un centre aquatique intercommunal, deux salles de combat et deux stades d'athlétisme. Sur le territoire, il est également important de prendre en compte les activités de plein air, itinérantes ou non : randonnées, cyclotourismes, VTT, sports nautiques (rivières et plans d'eau), chasse et pêche, ... Le territoire profite ainsi d'un vaste réseau de sentiers balisés et notamment sur les trois Grands Sites de France.

#### *La maîtrise de l'urbanisation et le logement, enjeu majeur du SCOT*

Le rythme de construction induit par la démographie est aussi dynamique. La répartition du parc de logements sur le territoire fait logiquement écho à celle de la répartition de la population avec une prédominance pour le Sud du Pays. Comme pour la démographie, se pose la question des équilibres territoriaux au sein du Pays. Sur la problématique de l'adéquation de l'offre à la demande, le Pays se caractérise par une très faible diversité de ses logements. Son parc est de fait très largement dominé par les maisons individuelles, les grands logements (T4 et plus) et ceux en propriété, au détriment des appartements, des T1-T2 et des locations. La conséquence la plus évidente de ce manque de diversité est une inadéquation des logements locatifs et modestes à la demande. Le parc HLM est sous-dimensionné au regard du nombre important de ménages modestes et constitué d'une part trop importante de T4 et plus. Ces différents points sont de nature à porter préjudice aux publics les plus fragiles : ménages aux faibles niveaux de vie, jeunes, familles monoparentales, personnes âgées seules, ... Une des solutions pour accroître l'offre à destination de ces publics est la reconquête du logement existant. Le potentiel est élevé sur le territoire puisque l'on constate un taux de vacance sensiblement plus élevé que dans l'Hérault, mais surtout une véritable vacance structurelle. Elle touche particulièrement les centres anciens, où les logements ne répondent pas à la demande : manque de confort voire insalubrité, taille inadaptée, problèmes de stationnement, etc. Des opérations (PIG, OPAH, études urbaines) ont été lancées pour y répondre et devront être suivies dans leur mise en œuvre. Il est toutefois nécessaire de nuancer ces constats sur l'inadéquation de l'offre de logements par un rappel d'un des principaux facteurs d'attractivité du territoire : un marché immobilier encore accessible (au regard de la diminution surfacique des parcelles), permettant à de jeunes ménages notamment de s'installer en maisons individuelles à proximité de Montpellier. Un équilibre doit donc être trouvé dans la politique habitat du Pays.

Le modèle d'urbanisation étant généralement le lotissement et le pavillon, la consommation d'espace, donc l'artificialisation des terres est réelle : + 1 861 ha entre 1996 et 2015, soit 98 ha / an, avec un impact négatif sur les continuités environnementales et agricoles. En effet, l'essentiel de l'urbanisation a été réalisé sur des terres agricoles (53%) et notamment la vigne (périmètre CC Vallée de l'Hérault et CC du Clermontais). Toutefois, cette analyse ne concerne que la frange sud de la Communauté de communes Lodévois et Larzac (Le Bosc, Saint Jean de la Blaquièrre, ...), et les coteaux autour de Lodève, qui connaît, plus au Nord, des dynamiques

démographiques et à fortiori une consommation d'espace moins marquée, notamment sur le Causse du Larzac et le massif de l'Escandorgue.

En observant ces dynamiques, il se pose aujourd'hui clairement la question de la fragmentation de l'espace agricole et naturel, donc à terme du paysage, notamment sur certains secteurs : plaine de l'Hérault, Vallée de la Lergue, coteaux... Face à l'étalement urbain (lotissements pavillonnaires, zones d'activités) au développement du mitage constaté, l'enjeu de protection et de valorisation des continuités environnementales et agricoles, ainsi que celui de la consommation d'espace se pose.

#### *Des fragilités liées à ces évolutions récentes*

Le nombre d'actifs étant en progression plus importante que le nombre d'emplois, les déplacements domicile-travail s'accroissent, notamment en direction de Montpellier et de plus en plus vers Béziers. Notons toutefois, que les déplacements domicile-travail sont majoritaires au sein même du Pays Cœur d'Hérault, ce qui souligne, encore une fois, le caractère de bassin de vie de ce territoire. Compte-tenu du poids des mobilités de courte distance, l'organisation territoriale doit permettre de faciliter les mobilités de proximité et réduire les distances du quotidien. Pour ce faire, le SCoT est une opportunité pour relever les défis :

- D'une structuration du territoire autour de bassins de mobilités de proximité. A noter que les modes actifs sont localement contraints par les reliefs mais des potentiels de report modal importants existent, notamment en remobilisant le patrimoine des anciennes voies ferrées ;
- D'une coordination de cette structuration à une hiérarchisation du réseau viaire adaptée aux différents types de flux. Cet enjeu de hiérarchisation est fortement lié à l'identification de liaisons magistrales support de potentielles liaisons de transport en commun ou en covoiturage (notamment autour de l'A75/A750). Parallèlement la distinction de dessertes de proximité pourra s'accompagner d'une réflexion sur les modes actifs ou solutions alternatives telles que le transport à la demande.

L'économie traditionnelle du territoire, notamment l'économie résidentielle et dans une moindre mesure l'agriculture, a été renforcée par une croissance démographique fulgurante au cours des 20 dernières années. L'influence de la métropole montpelliéraine induit un découplage entre la croissance résidentielle et la croissance économique. Le besoin en emplois est élevé, en raison de l'installation de jeunes actifs. La définition des objectifs à atteindre doit guider la stratégie d'aménagement. Un déséquilibre des programmations envisagées dans les documents locaux d'urbanisme, avec soit une sous-offre foncière, soit une sur-offre, doit être considérée. La répartition des gisements fonciers est une donnée à considérer dans la définition d'un développement socio-économique local plus équilibré. Les secteurs économiques les plus dynamiques (construction, commerces, services à la personne, services publics) sont liés à l'arrivée de nouveaux habitants. Le ralentissement de la croissance démographique aurait un impact rapide sur la (dé)croissance de ces emplois. Le développement de nouvelles formes d'emplois (indépendants, à distance) et le renforcement des activités productives (y compris dans les services : économie de la connaissance) constituent des leviers de croissance à favoriser.

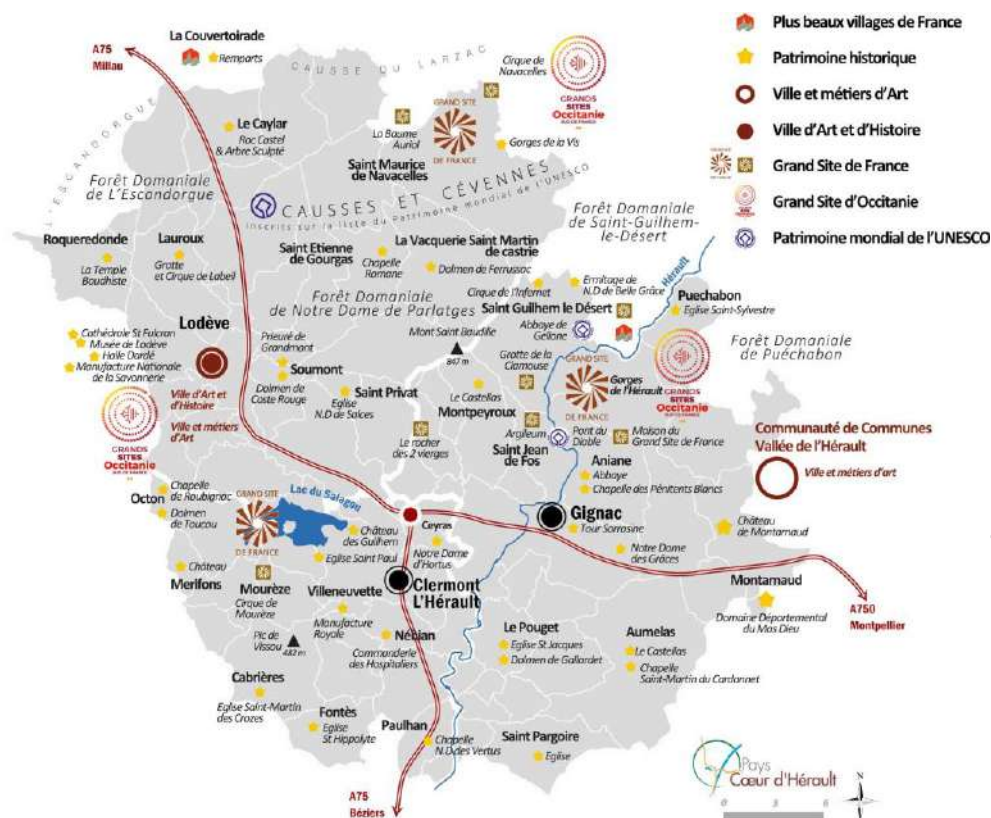
Il convient de noter toutefois que le territoire du Pays Cœur d'Hérault connaît un fort dynamisme en matière de création d'entreprises. Entre 2013 et 2020, 2 857 établissements ont été créés dans le territoire portant à 10 796 le nombre d'établissements. Presque toutes les communes ont bénéficié de ce dynamisme,

largement porté par l'installation de nouveaux habitants, mais il a été encore plus marqué dans les communes desservies par les 2 axes autoroutiers qui traversent le territoire.

1. Malgré ces caractéristiques et ce fort potentiel, ce territoire affiche toutefois quelques signaux négatifs : fort taux de chômage (10,5% des actifs), main d'œuvre moins bien qualifiée, déshérence des centres-bourgs, précarité énergétique et de mobilité, étalement urbain et économique, usage renforcé de la voiture individuelle... Sans doute en raison de la proximité de la métropole montpelliéraine, l'économie, dominée par de très petites entreprises, est essentiellement présente.
2. L'évolution rapide du territoire du Pays Coeur d'Hérault n'a pas permis non plus une réelle maîtrise de l'aménagement de son territoire par les collectivités, avec un étalement urbain au détriment du foncier agricole, en particulier dans les villages situés le long du fleuve Hérault. Il faut noter que la commune de Lodève a son hyper-centre identifié comme Quartier prioritaire Politique de la Ville. Les villes de Lodève, Saint André de Sangonis, Clermont l'Hérault et Gignac bénéficient du dispositif "Petite Ville de demain".
3. L'ensemble de ces enjeux implique une politique volontariste de la part des collectivités composant le Cœur d'Hérault. C'est le projet de territoire « Le Pays rêvé » qui détermine cette feuille de route ambitieuse voulue par l'ensemble des acteurs du Cœur d'Hérault.

*Dans le cadre de l'élaboration du SCoT Coeur d'Hérault, le territoire a bénéficié d'un diagnostic complet et récent (Juillet 2022) disponible ici : <https://fr.calameo.com/read/001940233cae868948b49?page=1>*

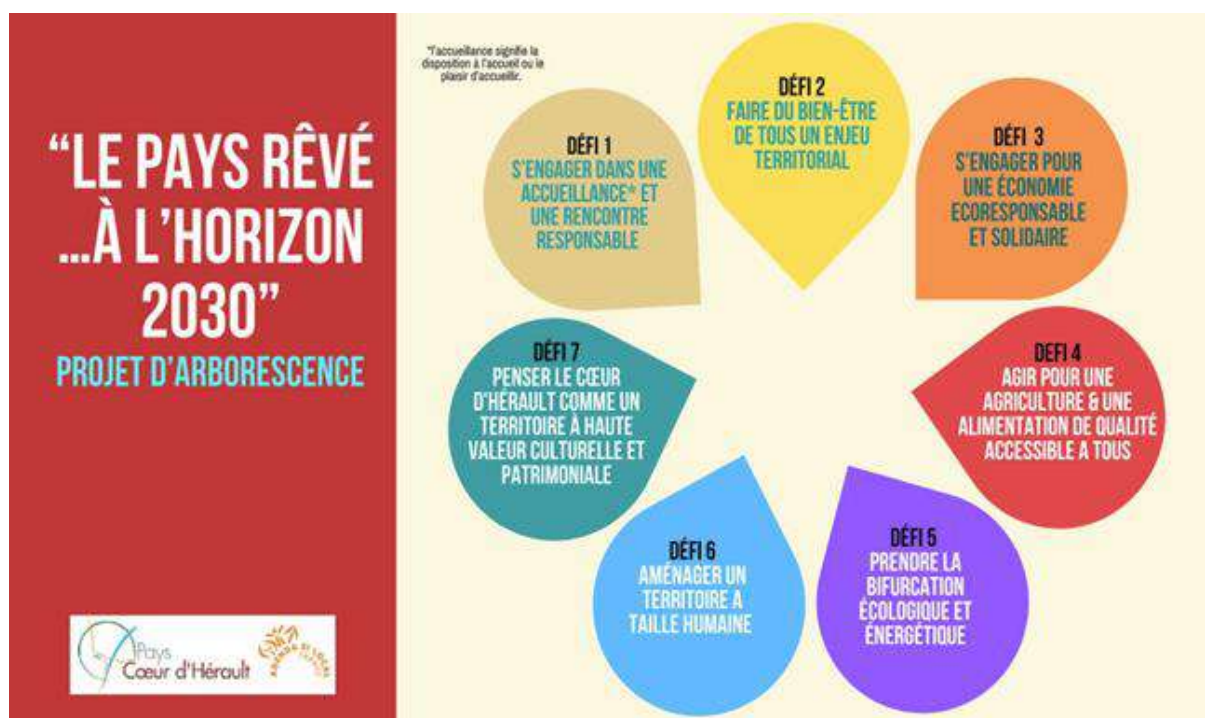
### 3.2 Le Projet de territoire à l'horizon 2030



Forts de ces potentialités mais conscients des menaces qui pèsent sur le Cœur d'Hérault, les élus des 3 Communautés de communes et les acteurs du Cœur d'Hérault ont décidé de s'organiser en mutualisant atouts et moyens, depuis plus de 15 ans, autour d'une structure de réflexion et de coordination : le Pays Cœur d'Hérault.

Dans le cadre de cette organisation, dès 2011, le Pays s'est engagé dans la labellisation Agenda 21 de son projet au regard des actions menées dans le cadre de sa première Charte (urbanisme durable, valorisation du patrimoine, ...). Cet engagement s'est poursuivi au travers de sa seconde Charte intitulé « Le Pays rêvé » 2014- 2025 adopté en 2014 et qui fait l'objet depuis un peu plus d'un an d'une intense réflexion afin d'actualiser le projet et de l'enrichir des nouvelles politiques de développement qui ont été créées depuis (ex. Bourgs-Centres) et l'inscrire plus largement dans la transition.

Le Cœur d'Hérault poursuit son développement dans un environnement préservé et accueillant. Cette politique d'aménagement du territoire se construit en harmonie avec les communes et communautés de communes. La complémentarité de l'offre en services, en logements et en mobilités est pensée et réfléchi à cette échelle pertinente, connectée à son environnement régional et national.



Le Projet de territoire "Le Pays rêvé" à l'horizon 2030, en cours de finalisation (voir détail du projet en annexe 2), comporte 7 défis :

### **Défi 1 : S'engager dans une accueilance\* et une rencontre responsable**

Terre d'accueil et de rencontres, le Cœur d'Hérault est un espace ouvert et hospitalier pour les visiteurs et pour ceux qui souhaitent s'installer et vivre en Cœur d'Hérault. Le plaisir d'accueillir, la cohabitation harmonieuse des générations et la participation de tous à une solidarité active et participative dans un environnement préservé et valorisé est le socle de ce premier Défi.

### **Défi 2 : Faire du bien-être de tous un enjeu territorial**

L'enjeu du bien-être territorial est pris en compte dans toutes les politiques publiques entreprises sur le Cœur d'Hérault. Les politiques dédiées à la jeunesse, à l'aménagement favorable à une vie active et en bonne santé, à la prévention et à l'appui aux professionnels du social et de la santé sont mises en place. Le territoire souhaite promouvoir une société plus solidaire où "prendre soin" de soi et des autres guide son action collective.

### **Défi 3 : S'engager pour une économie éco-responsable et solidaire**

La relocalisation d'une économie qui s'engage en faveur d'un monde respectueux de son avenir et de son territoire, engagée et innovante pour offrir des emplois stables et durables pour tous, forme le projet économique du Cœur d'Hérault. Attractif naturellement, notre territoire encourage toutes les expériences individuelles ou collectives qui investissent dans l'éthique et le durable, et valorisent nos atouts.

### **Défi 4 : Agir pour une agriculture & une alimentation de qualité accessible à tous**

Notre agriculture vivrière et diversifiée s'engage vers des modes de productions respectueux de l'environnement. Cela devient notre priorité et l'attention de toutes nos politiques publiques, avec innovation. Ce mode de production repose sur le développement d'une agriculture familiale plus proche du consommateur, qui devient lui-même un acteur de cette transformation sociétale.

## **Défi 5 : Prendre la bifurcation écologique et énergétique**

Engager le territoire dans un virage écologique et énergétique qui permet de relever réellement les défis de ce siècle pour les générations futures. L'urgence climatique et la crise de la biodiversité est saisie résolument pour faire du Coeur d'Hérault un territoire exemplaire en matière de sobriété et d'excellence environnementale.

## **Défi 6 : Aménager un territoire à taille humaine**

Le Coeur d'Hérault poursuit son développement dans un environnement préservé et accueillant. Cette politique d'aménagement du territoire se construit en harmonie avec les communes et communautés de communes. La complémentarité de l'offre en services, en logements et en mobilités est pensée et réfléchi à cette échelle pertinente, connectée à son environnement régional et national.

## **Défi 7 : Penser le cœur d'hérault comme un territoire à haute valeur culturelle et patrimoniale**

Le développement culturel se pense lui aussi à l'échelle de ce territoire qui permet la pratique et l'expérience artistique et culturelle à tous les âges de la vie. Le patrimoine est source de développement personnel et collectif et renforce l'attractivité et la visibilité qualitative du Coeur d'Hérault. Ce projet culturel est le support du lien des habitants et des visiteurs à ce territoire.

### **3.3 Les liens entre projet de territoire et politiques régionales et contractuelles**

La mise en œuvre de ce projet politique fait déjà l'objet d'une active stratégie autour de politiques publiques à l'échelle du territoire : à travers des financements européens (Programme LEADER, Approches territoriales intégrées) complétées par **des politiques contractuelles portées à l'échelle du bassin de vie avec l'Etat** (Contrat de Relance et Transition écologique, Contrat Local de santé, Convention de généralisation de l'Education Artistique et culturelle...), avec la Région (Contrat territorial régional, Contrats Bourgs centres), **sur des territoires plus spécifiques** (Quartier prioritaire de Lodève, Opérations Grands Sites, Grands Sites Occitanie...), et par la mise en place **de schémas stratégiques d'aménagement et d'urbanisme** (Plan Climat Air Energie Territorial, Schéma de Cohérence Territoriale, Schéma de mobilité, Charte Forestière Territoriale, Programme Alimentaire Territorial...).

- **Une politique des communes Bourgs centres d'Occitanie coordonnée à l'échelle du Pays**

La "Politique de développement et de valorisation des Bourgs Centres Occitanie pour la période 2017-2021 » adopté en 2017 par la Région affiche clairement sa volonté en faveur du développement et de l'attractivité des Bourgs Centres. Dans ce cadre, le Pays Cœur d'Hérault a mis en place un accompagnement mutualisé pour les 13 communes éligibles à ce dispositif : Aspiran, Canet, Clermont-l'Hérault, Gignac, Le Caylar, Le Pouget, Lodève, Montarnaud, Paulhan, Saint-André-de-Sangonis, Saint Jean de Fos et Saint Pargoire,

En effet, considérant que la Charte du Pays Coeur d'Hérault est le cadre général de réflexion et de mise en oeuvre des politiques publiques des communautés de communes du Pays, le SCoT étant un des outils majeurs de sa déclinaison dans le domaine spécifique de la planification spatiale et que la question du développement et de l'attractivité des bourgs centres est au coeur de la réflexion stratégique du SCoT. La structuration territoriale à partir de bourgs et de villages aux fonctions bien identifiées s'inscrivant en pleine complémentarité de cette politique régionale.

Le Pays Coeur d'Hérault a proposé un accompagnement spécifique à son échelle, pour la mise en oeuvre du dispositif régional sur le développement et l'attractivité des bourgs centres. De façon complémentaire, le Pays Coeur d'Hérault veille à mobiliser les différents

dispositifs départementaux, régionaux, nationaux et européens pour contribuer au projet global des communes "Bourgs Centres" et des autres communes : Contrat de pays, Contrat régional, contrat de ruralité, Approches territoriales intégrées, TEPCV,...

Dans ce cadre contractuel, le SYDEL du Pays Coeur d'Hérault s'est engagé rapidement dans un rôle de relais et d'interface pour coordonner, sur son territoire et en lien avec les Communautés de communes et les communes éligibles, le dispositif régional sur la valorisation et l'attractivité des bourgs centres d'Occitanie.

Notamment, le SYDEL a porté un accompagnement et une ingénierie permettant d'accompagner les communes éligibles et d'inscrire les démarches communales dans une réflexion plus large à l'échelle des intercommunalités et du SCoT, sur le temps d'exercice des contrats. Le Projet de territoire, parce qu'il offre une vision à long terme du projet politique porté par le territoire, permet la mise en œuvre cohérente et structurée de l'ensemble de ces politiques contractuelles ou organisationnelles.

Les 10 contrats Bourgs centres d'Occitanie signés initialement **proposent tous une stratégie de développement et de valorisation** des centres urbains qui participe à la réalisation des objectifs du Projet de territoire et du SCOT selon 2 à 3 axes d'actions en fonctions des communes :

- par la valorisation du patrimoine naturel, urbain et historique adossée au développement des polarités culturelles et touristiques
- par un accès facilité aux services qui sous-tend clairement les différents projets de confortation et de développement des polarités scolaires, sportives et culturelles de la ville. Elle se prolonge dans les efforts programmés en matière de mobilités douces, avec l'ambition d'accompagner un changement de mentalité chez les nouvelles générations ;
- par une mobilisation partenariale autour du commerce de proximité et de centre-ville. Les aménagements de l'espace public étant guidés par la volonté de faciliter l'accès au tissu commercial, avec une réflexion autour des possibilités de stationnement, des modalités de circulation et des mobilités douces. Enfin, par le renforcement des pôles de services au cœur ou à proximité du linéaire commercial afin de dynamiser la fréquentation ;
- par une intégration dans les contrats BC d'une exigence environnementale sur le fondement des qualités paysagères du territoire valorisées par la connexion des zones urbanisées aux espaces cultivés et naturels très proches et imbriqués dans chaque ville ;
- Enfin, le défi « urbanisation, logement et mobilité » conduit à reconstruire la ville sur la ville et à densifier, en dessinant les liens fonctionnels les plus efficaces pour faciliter l'accès et l'implication des habitants depuis et vers les zones d'habitat.

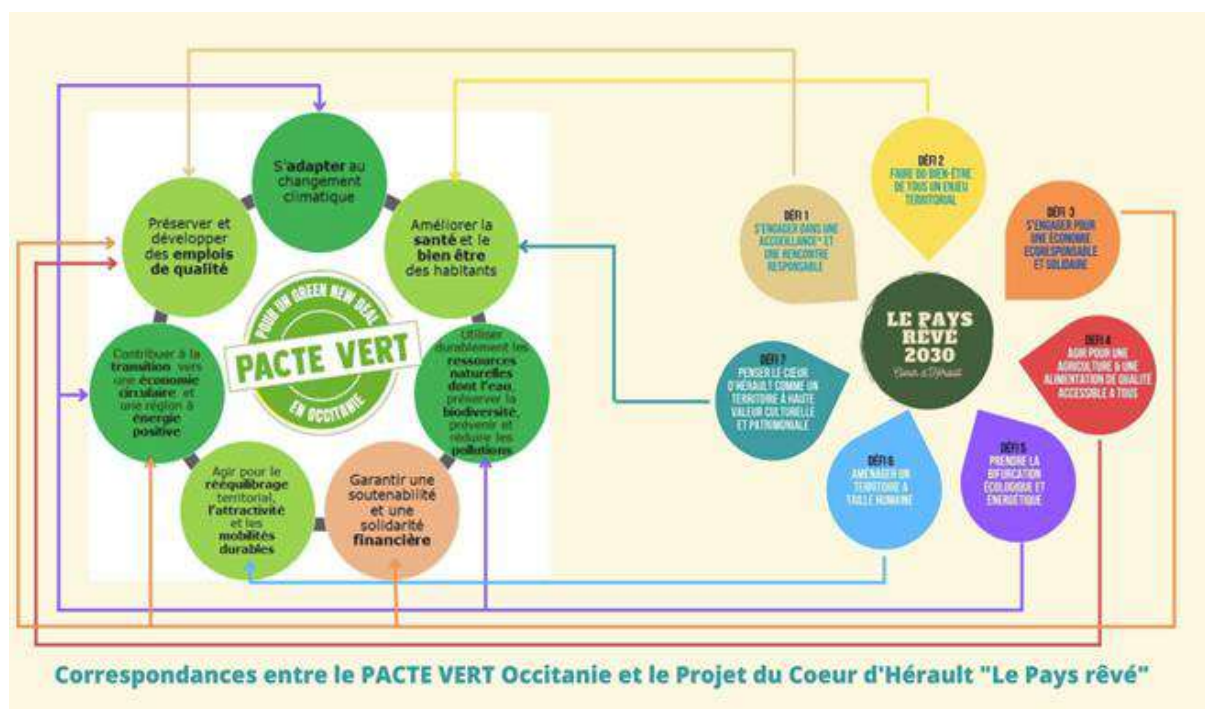
#### ● **Liens avec le Pacte vert de la Région Occitanie**

La Région Occitanie a construit et approuvé en 2020 le Pacte Vert Occitanie qui contribue au fondement des politiques publiques régionales. En cohérence avec les priorités d'aménagement et les mesures de transformation, la nouvelle génération de la politique territoriale régionale sur la période 2022-2028 a vocation à traduire au niveau de chaque territoire de Projet, l'ambition collective de :

- Promouvoir un nouveau modèle de développement, plus sobre et vertueux, porteur de justice sociale et territoriale, conciliant excellence et soutenabilité,
- Réussir ensemble le rééquilibrage territorial,
- Favoriser l'adaptation et la résilience du territoire face aux impacts du changement climatique.



Le Projet de territoire porté par le Pays Coeur d’Hérault contribue très largement à la volonté régionale du rééquilibrage territorial ainsi qu’aux 7 objectifs dans le Pacte vert (voir graphique ci-après) :



#### ARTICLE 4 : ORIENTATIONS STRATEGIQUES DE LA REGION

La Région Occitanie s’emploie depuis sa création, à travers un travail collectif impliquant acteurs publics, privés et citoyens, à imaginer et à faire vivre un nouveau modèle de société, capable de répondre aux enjeux environnementaux, sociaux, économiques, démocratiques, qui chaque jour s’imposent avec plus de force.

En décembre 2019, à la lumière de consultations, d’échanges et d’actions, la Région a adopté la feuille de route « Occitanie 2040 » fixant les grands objectifs à atteindre, accompagnés d’un certain nombre de mesures nouvelles, pour faire évoluer notre société vers un modèle plus juste et plus durable.

Peu de temps après l’adoption de cette nouvelle trajectoire, la crise sanitaire engendrée par l’épidémie de COVID-19 a conduit la Région à élaborer une réponse exceptionnelle pour protéger les habitants, les entreprises et les emplois, tout en préparant l’avenir.

En complément de ses Plans d’urgence et de relance pour l’emploi et dans la lignée de sa feuille de route « Occitanie 2040 », la Région a engagé la construction d’un grand Plan de transformation et de développement – **PACTE VERT pour l’Occitanie**, adopté en Assemblée Plénière du 19/11/2020.

Il s’inscrit en cohérence avec le « Green Deal » de l’Union Européenne, **ancré dans un objectif bas carbone et d’un nécessaire rééquilibrage territorial**. Il participe également à la seconde priorité européenne « Une Europe adaptée à l’ère numérique ».

Ce Plan de transformation et de développement s’appuie sur la prise de conscience collective de la nécessité de modifier nos modes de vie, de notre façon de produire, de consommer, de travailler, de nous déplacer, d’habiter la planète.

## **Trois grands engagements fondent ainsi les orientations régionales :**

### **1. La Région accompagne le changement de nos modes de vie**

La construction d'un modèle plus juste et durable passe inévitablement par des changements profonds dans nos modes de vie.

L'une des activités essentielles concernées est **l'alimentation**. Privilégier une agriculture durable et respectueuse des ressources, porteuse d'activités et d'emplois dans nos territoires, favoriser les produits locaux, bios, doit permettre à tout un chacun d'avoir accès à une nourriture de qualité et aux exploitants de vivre de leur travail.

Ces objectifs entrent en résonance avec la Stratégie régionale pour la Biodiversité, qui vise à replacer le vivant au cœur du modèle de développement de l'Occitanie et ainsi garantir la bonne **santé des écosystèmes** et la résilience de nos territoires face aux conséquences du changement climatique.

**Les patrimoines et la biodiversité doivent ainsi être au cœur des projets d'aménagement qui doivent désormais nécessairement prendre en compte des enjeux de renaturation de nos Centres-Villes.**

L'**eau** constitue dans notre région une ressource précieuse. Elle est le support de milieux aquatiques riches et diversifiés, qui sont essentiels pour la qualité de vie de notre population et l'attractivité de nos territoires. Elle est indispensable à notre alimentation en eau potable. Et elle permet le maintien et le développement de nombreuses activités économiques : agriculture, tourisme, usages récréatifs tels que baignade, pêche etc. Mais ce patrimoine est menacé :

- les consommations en eau sont importantes, et dépassent parfois les ressources disponibles, obligeant à la prise de mesures de restriction,
- les sources de pollution sont nombreuses, parfois récurrentes, elles peuvent mettre en péril certaines activités et certains usages,
- nos milieux aquatiques ont subi d'importantes dégradations, parfois irréversibles à l'échelle humaine,
- et toutes ces pressions pourraient s'accroître du fait de la pression démographique sur nos territoires, et du fait du changement climatique qui pourrait conduire à une baisse des ressources et une augmentation des besoins (les difficultés rencontrées lors des sécheresses de plus en plus fréquentes que nous connaissons le montrent bien).

A cela s'ajoute les phénomènes d'inondations qui sont récurrents, qui peuvent être dramatiques, et qui là encore pourraient s'accroître avec le changement climatique.

Les domaines de la gestion des ressources en eau, des milieux aquatiques et des risques ne relèvent pas d'une compétence obligatoire des Régions. **Pour autant, la Région Occitanie a choisi de mettre en œuvre une politique ambitieuse dans ces domaines, au travers d'un Plan d'intervention régional pour l'Eau voté en 2018 et de son Pacte Vert – Green New Deal Occitanie voté en 2020.** Ainsi, le Plan d'Intervention régional pour l'eau voté en juin 2018 vise à agir conjointement sur :

- la gestion durable de la ressource en eau ;
- la prévention et la réduction des risques d'inondation ;
- la préservation et la restauration des fonctionnalités des milieux aquatiques.

La mise en œuvre de ces 3 axes a été réaffirmée et renforcée dans le Pacte vert – Green New Deal Occitanie voté en novembre 2020, ainsi que dans le cadre du Plan régional d'adaptation au changement climatique approuvé par l'Assemblée plénière de décembre

2020 pour mieux protéger les populations, les biens et la nature et plus globalement, afin de renforcer la résilience de nos territoires au changement climatique.

Nb : ces Plans s'inscrivent pleinement dans les grands objectifs du projet de SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires) Occitanie 2040, validé en Assemblée plénière en décembre 2019.

La crise sanitaire a révélé avec une ampleur inédite l'impératif de maintenir l'emploi tout en travaillant autrement : repenser l'articulation entre sa vie professionnelle et sa vie privée, les potentialités et les limites des outils informatiques, le partage des équipements, etc.

Dès lors, la Région accompagne les entreprises et les collectifs dans leurs expérimentations et leurs évolutions, et prévoit d'achever d'ici 2024 la couverture de tout le territoire en offre Internet de très haut débit.

Les entreprises, les demandeurs d'emplois ont besoin de solutions opérationnelles et accessibles, avec une mobilisation de partenaires large, et sur l'ensemble des départements. C'est le sens du **Pacte pour l'Embauche** qui vise à lever, d'une part, tous les freins externes à l'embauche en accompagnant les habitants d'Occitanie en recherche ou en reprise d'emploi, mais aussi leur parcours professionnel, et d'autres part, les freins internes à l'entreprise en accompagnant les entreprises d'Occitanie qui rencontrent des difficultés de recrutement.

Plus que jamais, les actions de solidarité, la réduction des inégalités sociales et la recherche d'un projet sociétal inclusif sont au cœur du vivre ensemble en Occitanie. Pour cela, le Plan de transformation et de développement porte de nombreuses propositions d'actions destinées à enrichir la vie sociale.

Ainsi, conformément à la Stratégie culturelle Occitanie 22-28: La culture partout et pour tous" votée à l'AP du 16 décembre 2021, le plan de transformation et de développement promeut l'égalité d'accès à la culture, l'aménagement culturel équilibré du territoire, la création artistique en Occitanie et le soutien aux industries créatives et la valorisation de l'économie culturelle et patrimoniale à l'international."

En lien avec le Projet Sportif Territorial adopté par la Conférence Régionale du Sport et le Pacte Vert régional, ce plan favorise aussi le développement sur l'ensemble du territoire de toutes les pratiques sportives pour toutes et tous, à tous les âges de la vie, dans un objectif d'inclusion des publics les plus éloignés, d'égalité femme-homme et de lutte contre toute forme de violences ou discriminations. Pour cela, il prévoit notamment un accompagnement différencié des clubs selon leur niveau de pratique, leur implication dans la formation des jeunes du territoire ou leur capacité à organiser des manifestations vertueuses de dimension supra-régionale. Les projets de construction ou de modernisation d'équipements sportifs répondant à une demande sociale de plus en plus diversifiée, ainsi qu'à des objectifs élevés en matière de qualité d'usage, d'impact environnemental et d'équilibres financier et territorial, feront naturellement l'objet d'une attention particulière dans le cadre des dispositifs régionaux de droit commun en vigueur. L'EPS et le sport scolaire contribuent également à promouvoir auprès des élèves des valeurs de respect, de partage, d'éducation et d'humanisme ; tout en contribuant à lutter contre une sédentarité toujours plus croissante. Ils jouent ainsi un rôle déterminant dans l'accès des jeunes à la pratique sportive et donne sens au "vivre ensemble" et à l'apprentissage de la vie associative. A ce titre et au travers de sa compétence « lycées », la Région finance la création ou la modernisation d'équipements nécessaires à leurs pratiques. La Région offrira enfin son expertise dans le domaine de la mise en tourisme aux sites en capacité d'accueillir des délégations nationales ou internationales pour des stages de préparation sportive.

De profonds changements modifient également le lien avec nos territoires, en particulier concernant la question du logement. Nos concitoyens rencontrent souvent des difficultés

pour se loger décentement et peuvent être confrontés à des situations de précarité énergétique.

En réponse, le Plan de transformation et de développement prévoit **d'accélérer l'action régionale sur la rénovation énergétique des logements, le développement et la promotion de matériaux de construction non polluants, biosourcés et recyclables.**

Enfin, avec 9 tonnes de CO<sub>2</sub> par habitant et par an, le poids écologique de notre vie quotidienne – transport, logement et consommation – est bien trop élevé pour imaginer atteindre les objectifs d'émission plébiscités par les scientifiques (2 tonnes eq CO<sub>2</sub>). Les actions sur l'alimentation et le logement constituent des leviers importants de réduction de notre empreinte carbone. Au-delà de ces actions, le secteur essentiel sur lequel nous devons également agir est celui des transports. En effet, selon l'ADEME, les transports représentent 31% de l'empreinte carbone des français. Les véhicules particuliers sont responsables de plus de la moitié de cet impact suivis des poids lourds.

L'organisation territoriale de l'Occitanie avec notamment une concentration de l'activité et un étalement urbain particulièrement importants ainsi que la dynamique démographique conduisent mécaniquement à un accroissement des kilomètres parcourus par les habitants (au global et en moyenne par an). Dès lors, les mesures très offensives décidées par la Région en faveur des solutions de mobilités collectives et/ou décarbonées constituent une priorité d'intervention au titre de sa compétence d'autorité organisatrice des mobilités régionales ainsi que dans le cadre des politiques publiques inscrites au sein des contrats territoriaux.

Comme elle s'y était engagée auprès des communes et intercommunalités lors du débat relatif à la compétence mobilité dans le cadre de la loi d'Orientation des Mobilités, la Région met en œuvre une stratégie très volontariste en matière de solutions de mobilités. Les transports réguliers ferroviaires et routiers constituent l'armature du réseau liO mais ils ne peuvent répondre à tous les besoins dans tous les territoires. C'est la raison pour laquelle, la Région déploie de nouveaux dispositifs en faveur de solutions plus souples et adaptées aux besoins spécifiques des usagers. Les éco-chèques destinés notamment aux ménages les plus précaires permettent d'accompagner l'acquisition de véhicules propres (voitures électriques et vélos à assistance électrique). La Région Occitanie propose également depuis 2020 un « Bonus Forfait Mobilité Durable » qui consiste en une subvention appliquée à l'achat d'un VAE ou d'un vélo classique pour les bénéficiaires du « Forfait Mobilités Durables ». *S'ajoutent deux dispositifs plus récents : le « **Bonus Vélo adapté PMR** » permettant aux personnes en situation de handicap d'acquies un "vélo adapté" répondant à leurs besoins spécifiques ainsi qu'une « **aide à l'acquisition d'un vélo pliant** » pour les titulaires d'un abonnement annuel train liO.*

Le plan régional vélo et intermodalités permet de soutenir la réalisation des infrastructures cyclables et les pôles d'échanges multimodaux. Enfin, la Région vient de signer au titre du Plan Régional du covoiturage un partenariat avec les principales plateformes dans lequel une aide financière encourage ce mode de transport en alternative à l'autosolisme.

La Région entend poursuivre son engagement en faveur des mobilités en élargissant ses dispositifs d'intervention auprès des territoires et ce de façon plus accentuée dans ceux qui ne disposent pas des ressources suffisantes pour faire face aux besoins d'investissements.

---

Les **produits touristiques** (hébergements ou activités) devront aussi prendre en compte des critères socio-environnementaux comme la gestion de l'eau, le respect de la nature et des habitants de ces territoires touristiques.

La transformation vers un modèle vertueux fera l'objet d'un processus continu, engageant tous les acteurs du territoire. Le rôle de la Région est de concerter avec l'ensemble des

partenaires et citoyens afin de rendre les actions cohérentes et de créer des dynamiques collectives.

La Région mène une politique volontariste depuis 2015 dans les Contrats de Ville afin d'améliorer la qualité de vie des habitants, d'assurer une plus forte équité territoriale et de rompre l'isolement social et économique des quartiers défavorisés.

En 2019, la Région a réaffirmé son engagement dans les Contrats de Ville jusqu'à fin 2022, s'est engagée plus fortement en signant les conventions de Renouvellement Urbain du Nouveau Programme National Urbain (NPNRU), et en créant des aides spécifiques.

La Région compte 105 quartiers prioritaires répartis sur 48 communes dont 39 quartiers ont été identifiés comme particulièrement sensibles par l'Agence nationale pour la Cohésion des Territoires (ANCT).

Par sa nature transversale, la **Politique de la ville** croise de nombreuses stratégies et priorités régionales : emploi, formation professionnelle, développement économique, logement, culture et patrimoine, sport, jeunesse, lutte contre les discriminations, santé, aménagement...

L'intervention régionale s'inscrira dans le cadre des politiques contractuelles (CTO et BC) et appuiera davantage les opérations de création d'entreprise et avec une attention particulière portée à l'entrepreneuriat féminin.

## **2. Construire ensemble un nouvel avenir sobre et vertueux**

Le plan de transformation et de développement a pour ambition de proposer un nouveau modèle de production économique et des relations nouvelles entre les entreprises, les salariés et l'environnement dans lequel l'activité se développe.

En effet, il convient de **créer un modèle plus économe en ressources, plus vertueuse localement et fondé sur des valeurs telles que le respect, la confiance et l'écoute.**

Face aux enjeux d'indépendance et d'autonomie stratégique que la crise sanitaire a révélés, **le Plan de transformation et de développement prévoit** en premier lieu, le déploiement **de politiques accélérant la formation dans les métiers de demain**, en lien avec des thématiques telles que l'économie circulaire, le numérique et la santé.

**La santé** constitue aujourd'hui l'une des premières préoccupations des Français.es. En Occitanie, la santé est d'autant plus stratégique que :

- les besoins en matière de soins sanitaires et sociaux, s'accroissent sous l'effet conjugué de l'augmentation de la population régionale, de la précarité et du vieillissement de celle-ci ;
- le territoire est vaste avec de nombreuses communes rurales, dont en zone de montagne, des territoires diversifiés connaissant pour certains des variations démographiques saisonnières significatives ou encore des taux de précarité élevés ;
- des inégalités dans l'accès aux soins de proximité dits de « premier recours » (médecin généraliste, pharmacie, infirmier.e, masseur-kinésithérapeute...), qui risquent d'induire durablement un sentiment de « fracture sanitaire » ;
- des inégalités sociales et socio-territoriales particulièrement marquées ; alors que l'espérance de vie ou l'état de santé moyen de la population s'améliore d'année en année, les écarts de santé continuent de s'agrandir entre les différents groupes sociaux pour la mortalité, la morbidité, les déterminants et les comportements de santé.

Pour une Occitanie durable, favorisant la santé – le bien-être de toutes et tous, l'enjeu pour la Région est de préserver et d'améliorer la SANTE au sens large des populations en :

- Développant la prévention et l'éducation à la santé,
- Renforçant l'accès au système de santé dans tous les territoires et pour toutes et tous,
- Attirant et formant vers les métiers des secteurs sanitaires, sociaux et médico-sociaux,
- Développant des partenariats, facilitant les mises en réseaux d'acteurs et collaborations, pour accélérer l'appropriation des enjeux et donc la transformation.

**En matière de formation sanitaires et sociales** : la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales a confié aux Régions d'importantes compétences en matière de structuration, de programmation et de financement des formations sanitaires et sociales. Les Régions ont la charge de la définition et de la mise en œuvre des politiques de formations pour les secteurs sanitaire, médico-social et social.

Dans le cadre de **l'élaboration du nouveau schéma des formations sanitaires et sociales, des concertations territoriales** associant les acteurs de la Santé seront proposées dans chaque département, entre **janvier et mars 2023**.

A ce jour, la Région Occitanie compte 41 organismes gestionnaires agréés, qui se répartissent sur 41 villes dans lesquelles au moins une formation paramédicale est dispensée et 38 villes dans lesquelles au moins une formation en travail social est dispensée.

Après avoir créé 1512 places de formations paramédicales supplémentaires en 2021, la Région Occitanie poursuit son engagement pour répondre aux besoins croissants du secteur, en finançant la **création de 1 611 places en formations paramédicales et sociales supplémentaires pour la rentrée 2022**. L'objectif est de former les professionnels de santé de demain en nombre suffisant pour répondre aux besoins des populations.

**Au total, en 2022, la Région Occitanie consacra plus de 95 M€ au fonctionnement des organismes de formations paramédicales et sociales, soit une augmentation de 11% pour accompagner l'ouverture des places supplémentaires.**

---

**Le numérique doit par ailleurs être un levier pour l'accès à la formation et aux nouvelles organisations de travail.** Le déploiement des campus connectés ou de tiers-lieux dans les lycées, permettra aux jeunes de s'acculturer aux pratiques du numérique et de l'entreprise, d'accéder à des formations à distance et de travailler en réseau.

Dans un second temps, il conviendra **d'accompagner les entreprises et les collectivités de la Région Occitanie dans la transition écologique et sociale.**

Il conviendra pour cela, de tenir compte des impacts environnementaux de toute activité. Réduire les chaînes d'approvisionnement (circuits courts), anticiper la gestion des déchets industriels et des chantiers de BTP, relocaliser et conforter les industries locales pour pérenniser les savoir-faire et l'emploi au niveau local constituent les priorités du PACTE VERT.

**L'économie circulaire doit être un axe majeur de toute activité de production et de transformation.**

Dans cette perspective, la Région **soutiendra fortement la Recherche et le Développement (R&D) ainsi que l'innovation, notamment sur les nouvelles filières vertes**, qu'il s'agisse de l'hydrogène, de l'éolien en mer, des circuits courts ou de cluster vélo.

Il conviendra de sensibiliser davantage les acteurs, aux notions d'écoconception, d'économie de fonctionnalité et de coopération (EFC), et d'écologie industrielle territoriale (EIT), et les inciter à participer aux réseaux mis en place pour encourager leur développement.

Le soutien à l'aménagement économique s'inscrira également dans l'exigence d'un aménagement vertueux et économe en foncier.

---

**Le développement des mobilités vertes sera également un levier indispensable pour l'atteinte des objectifs de réduction de pollution**, notamment en zone dense.

En effet, le secteur des transports représente 39% de la consommation énergétique régionale. **Il convient donc de proposer des solutions innovantes vers une décarbonation du secteur des transports en soutenant fortement le développement du ferroviaire et de la mobilité douce.**

### **3. Proximité et rééquilibrage territorial, la Région conçoit autrement ses politiques publiques**

La refondation de notre vie démocratique, portée par le Plan de transformation et de développement régional, vise **une action publique mieux partagée, plus proche des citoyens et stimulée par l'intelligence collective.**

Seule la prise en compte des particularités locales au niveau des territoires de vie, sur la base de l'écoute et d'un dialogue de confiance, permettra une mutation viable, durable et efficace de l'action publique.

Il s'agit de **repenser les contrats territoriaux en les ouvrant à tous les acteurs du territoire**, élus, acteurs associatifs, acteurs privés, citoyens, ..., afin que la Région puisse assurer un rôle d'incubateur à l'émergence de politiques publiques et de projets innovants.

Le Plan de transformation et de développement se mettra en place dans cet esprit de **dialogue entre la Région et ses habitants**, à partir de cette même méthode démocratique, en **associant des citoyen.ne.s à la décision ou à l'évaluation de nos politiques et en mettant en place des budgets participatifs.**

Cela se traduira notamment, au sein de chaque territoire de projet, par l'installation d'un « Comité Participatif Citoyen Local » représentatif de la diversité des acteurs locaux.

Ce COPACIL sera constitué à l'initiative du territoire de contractualisation et réuni autant que nécessaire, pour accompagner l'élaboration et le suivi du Contrat Territorial.

Enfin, la Région souhaite renforcer le **réseau des Maisons de ma Région**, pour favoriser l'accès à des services de qualité dans les territoires et proposer un **guichet d'entrée** pour les citoyens, les usagers et les élus locaux.

La Région engage une priorisation de ses dispositifs de soutien à l'accueil d'activités économiques (Zones d'Activités Economiques, pépinières, hôtels d'entreprises, tiers lieux...) sous le prisme du rééquilibrage territorial et des enjeux de sobriété foncière.

---

La montagne représente une part importante de l'Occitanie : les territoires situés en zone massif (Massif central et Pyrénées) couvrent 55% de la superficie de la Région, soit 2055 communes (ou 1 habitant sur 5) réparties sur 12 des 13 départements. Ces territoires sont particulièrement marqués par l'enjeu de l'adaptation au changement climatique et font face, dans ces conditions, à de nombreux défis dans le secteur forestier, dans ceux de l'agriculture, de l'élevage et de l'agropastoralisme, dans la conciliation des différents usages de l'eau, dans la diversification des activités touristiques, notamment des stations de moyenne montagne, tout en veillant à une bonne qualité d'accès aux services à la population et aux entreprises, et à la préservation des écosystèmes naturels des territoires de hauts plateaux et de montagne. .

La Région place sa politique en faveur de la montagne dans le cadre d'une **démarche cohérente et ambitieuse, transversale aux deux massifs**, qui répond aux spécificités de ces territoires, tant au niveau économique, social, du tourisme, que de l'accès à l'éducation et aux services publics, la santé ou la mobilité.

C'est selon cette approche que le **Plan « Montagnes d'Occitanie-Terres de vie »**, a été élaboré en 2018 par la Région en partenariat avec l'Etat et la Banque des Territoires. Ce Plan propose 40 mesures qui s'inscrivent pleinement dans ce nouveau modèle de développement, plus juste et plus durable, conciliant emploi et écologie et s'appuyant sur le potentiel remarquable que représentent la richesse des paysages, des ressources naturelles, les savoir-faire et les spécificités locales. **Il ménage une large place à l'innovation et à l'expérimentation.** La Région a également installé depuis janvier 2018 un **Parlement de la Montagne**, instance de concertation unique en France, qui regroupe l'ensemble des acteurs de la montagne.

La Région est par ailleurs partie prenante des politiques contractuelles des massifs et signataire des Contrats de Plan Interrégionaux Etat-Régions (CPIER) pour les Pyrénées et le Massif central sur la période 2021-27. Elle intervient dans ce cadre en mobilisant les dispositifs et moyens financiers régionaux, en cohérence avec les orientations du Plan Montagnes d'Occitanie, ainsi que les crédits nationaux FNADT interrégional (ANCT) et les fonds européens dédiés aux massifs.

La Région compte **8 Parcs naturels régionaux**, 1 en cours de création et 2 en émergence. Ces Parcs couvrent environ 25% du territoire régional, rassemblent près de 879 communes et constituent par la diversité de leurs situations géographiques (en zones littorale, montagnarde ou de plaine) une excellente représentation des territoires ruraux de la Région.

Dans un contexte où les questions écologiques et sociales sont de plus en plus prégnantes, les PNR s'affirment comme des territoires d'excellence, exemplaires, destinés à ouvrir des perspectives et participer pleinement à la cohérence dans la gestion, l'accompagnement et le développement solidaire des territoires.

La Région soutient la mise en œuvre des Chartes des Parcs dont elle est signataire et qui traduisent des politiques spécifiques et adaptées à chacun des territoires de Parc.

Du fait du lien étroit qui les unit, la Région Occitanie entend confirmer les parcs naturels régionaux dans leur rôle de pionniers, de relais et d'acteurs des politiques régionales en cohérence avec les grands enjeux du PACTE VERT.



## Le SRADDET – Occitanie 2040

*Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires*

Après 5 ans de concertation, le **Sraddet Occitanie 2040 a été adopté par le Conseil régional le 30 juin 2022, puis approuvé par le Préfet le 14 septembre 2022**. Le Sraddet repose sur deux axes qui guident l'action régionale en matière d'aménagement du territoire : **rééquilibrage territorial et un nouveau modèle de développement plus vertueux**.

Pour favoriser et faciliter la déclinaison du Sraddet dans les territoires, les territoires sont invités à bien associer la Région dans le cadre des procédures d'élaboration ou de révision des Schémas de cohérence territoriale (ou à défaut, des Plans locaux d'urbanisme).

La Région va devoir engager une **modification de son Schéma dans les meilleurs délais**. En effet, la Loi Climat et Résilience confie aux Régions la territorialisation du Zéro artificialisation nette, avec pour objectif l'atteinte de ce ZAN à l'échelle régionale à l'horizon 2050, et la division par deux, dans un premier temps, de la consommation d'espaces d'ici 2031.

**La sobriété foncière constitue un défi majeur en Occitanie** compte tenu de notre attractivité démographique et économique. C'est la raison pour laquelle le Sraddet en vigueur porte déjà l'objectif de « réussir le ZAN à l'échelle régionale ». Les efforts de sobriété foncière doivent concerner l'habitat, mais aussi l'aménagement économique et les projets d'équipements et de services publics.

Les premières orientations régionales relatives à la modification « ZAN » du Sraddet sont les suivantes :

- **Une vraie territorialisation** prenant en compte l'enjeu de rééquilibrage régional ainsi que l'ensemble des spécificités locales : efforts passés, dynamiques démographiques et économiques, potentiel de renouvellement urbain, enjeux de préservation des espaces naturels, agricoles, forestiers... Il ne s'agit ainsi en aucun cas d'appliquer le -50% de manière uniforme et systématique à l'échelle de chaque SCoT. Il ne s'agit pas non plus de bloquer le développement des territoires ruraux qui jouent un rôle majeur dans la dynamique régionale. Enfin, cette territorialisation sera conduite de façon à être compatible avec nos priorités en termes de création d'emplois et de relocalisation industrielle.
- **Une large concertation**, principalement via la mise en place des Commissions Territorialisées de l'Assemblée des Territoires à l'échelle des quatre espaces de dialogues inscrits dans le Sraddet (les étoiles toulousaines, le ruban méditerranéen, le Massif Central et les Pyrénées). Nous travaillerons ensemble au sein de ces Commissions, réunissant à la fois les SCoT, les EPCI et les territoires de contractualisation à la **construction d'une territorialisation adaptée**. Ces travaux s'appuieront sur les propositions de la Conférence régionale des SCoT, à laquelle la Région participe activement et associeront bien entendu les Départements et les différentes associations de collectivités mobilisées.
- **Des solutions opérationnelles** : la Région accompagnera les territoires dans la mise en œuvre du ZAN : dispositif de reconquête des friches, Foncière commerce artisanat (Foccal), Foncière agricole, Opérateur ERC (Operco), aide à la requalification/densification des zones d'activités...

## ARTICLE 5 : TRAJECTOIRES D'ENGAGEMENT A L'HORIZON 2028 ET ENJEUX DE TRANSFORMATION ET DE TRANSITION DU PAYS CŒUR D'HERAULT

### 5.1 – LES TRAJECTOIRES D'ENGAGEMENT DES PARTENAIRES

Le Contrat Territorial Occitanie est un cadre privilégié de **Dialogue stratégique** et de gestion avec les territoires pour impulser un nouveau modèle de développement plus sobre et vertueux, préservant toutes les ressources, et porteurs de justice sociale et territoriale, conformément au Pacte Vert Occitanie.

Afin de réussir cette transformation, les partenaires conviennent de coordonner leurs interventions afin de respecter les trajectoires d'engagement à l'horizon 2028 correspondant à chacune des dimensions territoriales du Pacte Vert suivants :

#### S'adapter au changement climatique

STRATEGIES DE REFERENCE DE LA REGION, DU TERRITOIRE ET DES COLLECTIVITES LOCALES CONCERNÉES	HORIZON 2028 POUR LE TERRITOIRE COEUR D'HERAULT
<p style="text-align: center;"><b>STRATEGIE(S) DE REFERENCE DE LA REGION</b></p> <p><b>Plan d'adaptation au changement climatique de la Région, Cahier régional Occitanie sur le changement climatique CROCC.</b></p> <p>Objectifs :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1 Anticiper pour s'adapter, en construisant une stratégie basée sur la connaissance des impacts</li> <li>2 Aménager et Réparer dans la perspective du changement climatique</li> </ol> <p style="text-align: center;"><b>Schéma régional d'aménagement durable et d'égalité des territoires SRADET – Occitanie 2040</b></p> <p><u>Biens communs</u> : pérenniser les ressources nécessaires au développement actuel et futur de la région en protégeant les ressources naturelles et en développant l'agriculture biologique ; en engageant des acteurs dans une stratégie de gestion de l'eau et en élaborant des projets de territoires adoptant une approche multiusages ; en mettant en place des actions de protection de la qualité de l'air notamment sur le littoral ; en protégeant, préservant et en mettant en valeur le patrimoine culturel et paysager,...</p> <p><u>Volet littoral / Résilience</u> : faire du littoral une vitrine de la résilience en prenant en compte l'érosion du trait de côte, notamment via des stratégies de recomposition spatiale ; en réduisant l'étalement urbain sur le littoral et le rétro-littoral ; en diminuant l'impact écologique des activités humaines et en adaptant les usages du littoral ; en favorisant les coopérations territoriales pour une meilleure gestion intégrée.</p> <p><u>Eau et risques</u> : concilier accueil et adaptation du territoire régional aux risques présents et futurs via un aménagement adapté, le développement de la résilience des milieux ou la diffusion d'une culture du risque, mais aussi en sécurisant les territoires face aux risques d'inondation, et en adaptant l'accueil de la population à la disponibilité de la ressource en eau dans une approche multiusages.</p>	<p style="text-align: center; color: green;">Objectif stratégique 7 : <b>Accompagner les transitions dans les organisations</b></p> <p><b>Exemples d'actions:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• déployer le service <b>Guichet Unique de Rénovation Energétique (GURE)</b> auprès des particuliers, des collectivités et entreprises</li> <li>• appuyer la mise en place d'études ou de diagnostics écologique et énergétique</li> <li>• d'un espace mutualisé d'expérimentation (process, ingénierie, création pour la transition)</li> <li>• Promouvoir la mise en œuvre collective / mutualisée de la transition dans les organisations</li> <li>• Promouvoir les acteurs locaux en transition</li> <li>• Aides à la rénovation énergétique dans les bâtiments publics</li> <li>• Mise en oeuvre d'un plan de paysage transition énergétique à l'échelle Pays</li> </ul> <p style="text-align: center; color: green;">Dotation spécifique innovation - expérimentation 8 <b>Accélération du Pacte vert Occitanie en Coeur d'Hérault</b></p> <p><b>Exemples d'actions:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Relayer systématiquement et largement les actions des organismes acteurs de la transition (informations, accompagnements, formations...) : Région, CCI, CMA, Chambre d'agriculture, CNFPT, associations</li> <li>• Déployer avec ces partenaires une offre locale de formation, d'accompagnement</li> <li>• Accompagner les entreprises dans leurs transitions : Sensibilisations/information, Diagnostics, Mise en œuvre</li> </ul>
<p style="text-align: center;"><b>STRATEGIE(S) DE REFERENCE DU TERRITOIRE ET DES COLLECTIVITES LOCALES CONCERNÉES : "Le Pays rêvé" à l'horizon 2030</b></p> <p style="text-align: center; color: green;"><b>DEFI 5 du Projet de territoire : PRENDRE LA BIFURCATION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE</b></p> <p>5.1 - Faire de la transition écologique et énergétique une priorité territoriale</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Plan Climat Air Energie territorial</i></li> <li>• <i>Schéma de Cohérence territoriale</i></li> </ul>	

- ⇒ Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau et le foncier, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions

STRATEGIES DE REFERENCE DE LA REGION, DU TERRITOIRE ET DES COLLECTIVITÉS LOCALES CONCERNÉES	HORIZON 2028 POUR LE TERRITOIRE
<p style="text-align: center;"><b><u>STRATEGIE(S) DE REFERENCE DE LA REGION</u></b></p> <p style="text-align: center;"><b>Schéma régional d'aménagement durable et d'égalité des territoires SRADDET – Occitanie 2040</b></p> <p>Objectifs :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1 Diagnostic de fonctionnalité écologique et projets de restauration des trames</li> <li>2 Prise en compte de la biodiversité dans le cadre des projets d'aménagement plantation arbres, extinction (lutte contre pollution lumineuse), nature en ville</li> <li>3 Déploiement des Solutions d'adaptation fondées sur la Nature</li> <li>4 gestion durable de la ressource en eau, tant sur des aspects qualitatifs que quantitatifs</li> <li>5 prévention et la réduction des risques d'inondation</li> <li>6 préservation et restauration des fonctionnalités des milieux aquatiques.</li> </ol> <p><b>Biodiversité</b> : préserver et restaurer la biodiversité et les fonctions écologiques pour atteindre la non perte nette de biodiversité en mettant en œuvre les objectifs de la Stratégie régionale de biodiversité. Préserver et restaurer les continuités écologiques, avec une attention particulière envers les continuités et réservoirs écologiques terre-lagunes-mer, et en intégrant la trame noire. Préserver les sols vivants notamment par des pratiques agricoles et forestières durables ou par la désartificialisation ou la renaturation des espaces.</p> <p><b>Milieux aquatiques</b> : préserver et restaurer la fonctionnalité des milieux aquatiques et des zones humides notamment en développant la connaissance de ces milieux et en sensibilisant les citoyens à leur protection ; Promouvoir un développement urbain en adéquation avec les capacités de restauration et de fonctionnalité hydromorphologique des cours d'eau et des milieux aquatiques dégradés ; Concilier la préservation des milieux avec les besoins en eau des populations, des activités et de l'agriculture ; Réduire l'usage des perturbateurs endocriniens ; Assurer une coordination entre les différents acteurs et renforcer l'articulation des gestions des milieux aquatiques terrestres, lagunaires et maritimes.</p> <p><b>Foncier</b> : Réussir le zéro artificialisation nette à l'échelle régionale à l'horizon 2040 en développant un urbanisme plus durable via la réduction du rythme de consommation des sols, la densification ou le recyclage du foncier, l'encouragement à la renaturation des espaces artificialisés ; Préserver les productions agricoles du territoire régional ; Porter une attention particulière aux espaces littoraux, fragiles et exposés ; Faciliter la mise en œuvre de la séquence Eviter-Réduire-Compenser</p>	<p>Objectif stratégique 5 : <b>Préserver et optimiser les ressources naturelles et foncières</b></p> <p>Exemples d'actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Accompagner les démarches des collectivités territoriales (schéma directeurs d'assainissement, d'eau pluviale, des eaux usées...) dans leur adéquation aux documents de SAGE, PGRI ...</li> <li>● Actions de sensibilisation des acteurs locaux aux enjeux de l'eau</li> <li>● Mettre en place et en œuvre un service ou atelier d'aménagement opérationnel : au service des communes et EPCI, et des habitants (sensibilisation)</li> <li>● Accompagner la compatibilité des documents d'urbanisme au SAGE au travers du SCOT</li> </ul> <p style="text-align: center;"><b>Dotation spécifique innovation - expérimentation 8 Accélération du Pacte vert Occitanie en Cœur d'Hérault</b></p>
<p style="text-align: center;"><b><u>STRATEGIE(S) DE REFERENCE DU TERRITOIRE ET DES COLLECTIVITES LOCALES CONCERNÉES : "Le Pays rêvé" à l'horizon 2030</u></b></p> <p style="text-align: center;"><b>DEFI 5 du projet de territoire PRENDRE LA BIFURCATION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE</b></p> <p>5.2 - Protéger et partager la biodiversité et les ressources : Eau, sol, terre, air, Forêts</p> <p>5.3 - Mener une vraie politique d'éducation, d'information et de communication</p> <p>5.5 - Préserver et maintenir tous nos Paysages (exceptionnels &amp; ordinaires)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Mise en œuvre des objectifs du DOO du SCOT sur la trame verte et bleue</li> <li>● Mise en œuvre de la stratégie "Tourisme durable" de la stratégie touristique territorial</li> </ul>	<p>Exemples d'actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Elaboration d'un Plan de paysage « transition énergétique » à l'échelle Pays</li> <li>● Soutenir la sensibilisation, la valorisation des démarches de planification exemplaires et la formation des acteurs, à une échelle collective</li> </ul>

⇒ **Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive**

STRATEGIES DE REFERENCE DE LA REGION, DU TERRITOIRE ET DES COLLECTIVITES LOCALES CONCERNÉES	HORIZON 2028 POUR LE TERRITOIRE
<p style="text-align: center;"><b><u>STRATEGIE(S) DE REFERENCE DE LA REGION</u></b></p> <p style="text-align: center;"><b>Région à énergie Positive (REPOS) et Plan Régional d'action en faveur de l'économie circulaire.</b></p> <p>Objectifs :</p> <p>1 A 2050, réduction de 40% des consommations d'énergie et multiplication par 3 la production d'énergie renouvelable</p> <p>2 Déconnection entre croissance économique et consommation de matières premières</p> <p>3 Zéro déchet éliminé sans valorisation en 2050 (-50% en 2031 par rapport à 2010)</p> <p><b>Schéma régional d'aménagement durable et d'égalité des territoires SRADDET – Occitanie 2040</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Consommation du bâti : baisser de 20% la consommation énergétique finale des bâtiments d'ici 2040</li> <li>- Consommation transports : baisser de 40% la consommation d'énergie finale des transports de personnes et de marchandises d'ici 2040</li> <li>- Productions d'ENR : multiplier par 2,6 la production d'énergies renouvelables d'ici 2040</li> <li>- Déchets : réduire la production de déchets et optimiser la gestion des recyclables.</li> </ul>	<p>Objectif stratégique 5 : <b>Préserver et optimiser les ressources naturelles et foncières</b></p> <p><b>Exemples d'actions:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en oeuvre des Conversations Carbone sur le territoire : groupes d'acteurs accompagnés sur le long terme aux changements de comportements</li> <li>• Animation de la Fabrique de la Transition Territoriale (FETT) /</li> </ul> <p>Objectif stratégique 7 : <b>Accompagner les transitions dans les organisations</b></p> <p><b>Exemples d'actions:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Evaluation du PCAET</li> <li>• Réalisation du programme d'action du PCAET</li> </ul> <p>Dotations spécifiques innovation -expérimentation 8 <b>Accélération du Pacte vert Occitanie en Cœur d'Hérault</b></p>
<p style="text-align: center;"><b><u>STRATEGIE(S) DE REFERENCE DU TERRITOIRE ET DES COLLECTIVITES LOCALES CONCERNÉES</u></b></p> <p style="text-align: center;"><b>DEFI 3 du projet de territoire : S'ENGAGER POUR UNE ÉCONOMIE ECORESPONSABLE ET SOLIDAIRE</b></p> <p>3.1 - Soutenir et accroître l'autonomie du territoire &amp; L'Économie Sociale et Solidaire</p> <p style="text-align: center;"><b>DEFI 5 du projet de territoire : PRENDRE LA BIFURCATION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE</b></p> <p>5.4 - S'engager pour un territoire Zéro Déchet</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Stratégie "Territoire Zero déchet " du syndicat de gestion des déchets "centre Hérault"</li> <li>• Création d'un Pôle territorial de coopération économique</li> <li>• Mise en oeuvre du Plan Climat</li> </ul>	<p><b>Exemples d'actions:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Accompagnement et appui des logements collectifs innovants et qualitatifs, intégrant des espaces ou des fonctions mutualisées qui favorisent les liens sociaux</li> <li>• Sensibilisation, la valorisation des démarches de planification exemplaires et la formation des acteurs, à une échelle collective</li> </ul>

⇒ **Améliorer la santé et le bien-être des habitants**

STRATEGIES DE REFERENCE DE LA REGION, DU TERRITOIRE ET DES COLLECTIVITES LOCALES CONCERNÉES	HORIZON 2028 POUR LE TERRITOIRE
<p style="text-align: center;"><b><u>STRATEGIE(S) DE REFERENCE DE LA REGION</u></b></p> <p><b>Stratégie « Occitanie, pour une culture partout et pour tous »</b></p> <p><b>Stratégie Occitanie, le sport une 2<sup>nd</sup>e nature</b></p> <p><b>Plan santé et bien-être, GIP « Ma Santé – Ma Région » :</b></p> <p>Les Régions ont la charge de la définition et de la mise en œuvre des politiques de formations pour les secteurs sanitaire, médico-social et social qui visent notamment à augmenter les places de formations paramédicales et sociales pour répondre aux besoins de la population. 1512 places de formations paramédicales supplémentaires ont été créées en 2021, et 1 611 places en formations paramédicales et sociales supplémentaires ont été créées en 2022. Dans le cadre de l'élaboration du nouveau schéma des formations sanitaires et sociales, des concertations territoriales associant les acteurs de la Santé seront proposées dans chaque département, entre janvier et mars 2023.</p> <p>A noter qu'en 2022, la Région Occitanie a consacré plus de 95 M€ au fonctionnement des organismes de formations paramédicales et sociales, soit une augmentation de 11% pour accompagner l'ouverture des places supplémentaires.</p> <p><b>Schéma régional d'aménagement durable et d'égalité des territoires SRADET – Occitanie 2040</b></p> <p><u>Santé</u> : penser l'aménagement du territoire au regard des enjeux de santé des populations en encourageant la prise en compte de la santé dans le cadre de la planification locale et de l'aménagement opérationnel via notamment des études d'impact en santé, en améliorant la qualité de l'air en devenant Région à énergie positive. Une attention particulière sera portée à la qualité de l'air dans les territoires urbains à forte croissance démographique.</p>	<p>Objectif stratégique 1 : <b>Développer et maintenir l'offre de services à la population</b></p> <p><b>Exemples d'actions :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Mise à niveau ou réalisation des équipements culturels structurants : Théâtre le sillon de Clermont l'Hérault, extension du Sonambule à Gignac, ...</li> <li>● Poursuite de la mise en œuvre d'une démarche concertée entre les partenaires compétents dans le domaine de l'éducation artistique et culturelle</li> <li>● Projets structurants en matière de santé (dont les structures de soins de premier recours telles que les Maisons de Santé Pluriprofessionnelles, les Pôles de Santé...etc).</li> <li>● Mise en réseau des lieux d'accueil et d'information social, soutien à la vie associative</li> </ul>
<p style="text-align: center;"><b><u>STRATEGIE(S) DE REFERENCE DU TERRITOIRE ET DES COLLECTIVITES LOCALES CONCERNÉES</u></b></p> <p style="text-align: center;"><b>DEFI 2 du Projet de Territoire : FAIRE DU BIEN ETRE DE TOUS UN ENJEU TERRITORIAL</b></p> <p>2.1 - Promouvoir la santé globale 2.2 - Développer les dynamiques de liens et de citoyenneté 2.3 - Renforcer la politique de l'enfance et de la jeunesse</p> <p style="text-align: center;"><b>DÉFI 7 du projet de territoire PENSER LE CŒUR D'HÉRAULT COMME UN TERRITOIRE À HAUTE VALEUR CULTURELLE ET PATRIMONIALE</b></p> <p>7.1 - Renforcer l'accompagnement culturel pour favoriser l'accès à tous 7.2 - Généraliser l'éducation Artistique et Culturelle 7.3 - Faire de la connaissance et de la valorisation de notre patrimoine matériel et immatériel le socle commun de notre projet 7.4 - Animer le territoire pour assurer le lien entre les habitants et les nouveaux arrivants</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Mise en oeuvre de la convention générale d'éducation artistique et culturelle</li> <li>● Ville d'art et d'histoire (Lodève)</li> <li>● Mise en oeuvre et renouvellement du Contrat local de santé</li> <li>● Mise en oeuvre des Conventions territoriales Globales (CAF)</li> <li>● mise en oeuvre du Pacte territorial pour l'insertion</li> </ul>	<p>Objectif stratégique 2 : <b>Maintenir et préserver la qualité du cadre de vie</b></p> <p><b>Exemples d'actions :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Réalisation ou finalisation des pôles patrimoniaux majeurs : réhabilitation de l'ancienne Abbaye d'Aniane, Château de Clermont l'Hérault, ensemble patrimoniale de Lodève...</li> <li>● Actions de médiation du musée et du CIAP de la Ville d'Art et d'histoire</li> </ul>

⇒ **Préserver et développer des emplois de qualité**

STRATEGIES DE REFERENCE DE LA REGION, DU TERRITOIRE ET DES COLLECTIVITÉS LOCALES CONCERNÉES	HORIZON 2028 POUR LE TERRITOIRE
<p style="text-align: center;"><b>STRATEGIE(S) DE REFERENCE DE LA REGION</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Stratégie régionale Emploi-Croissance 2022-2028, Pacte pour l'Embauche</b></p>	<p style="text-align: center;">Objectif stratégique 3 : <b>Renforcer l'armature urbaine du Cœur d'Hérault</b></p> <p><b>Exemples d'actions :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Réaliser les actions et investissements définis dans les contrats Bourgs centres</li> <li>● Au-delà des contrats finalisés, accompagner les investissements favorisant l'attractivité des centres bourgs et PVD dans les autres communes en s'appuyant sur les dispositifs régionaux d'appui aux communes rurales ;</li> </ul>
<p style="text-align: center;"><b>STRATEGIE(S) DE REFERENCE DU TERRITOIRE ET DES COLLECTIVITES LOCALES CONCERNÉES</b></p> <p style="text-align: center;"><b>DEFI 3 du projet de territoire : S'ENGAGER POUR UNE ÉCONOMIE ECORESPONSABLE ET SOLIDAIRE</b></p> <p>3.2 - Développer et rester attractif pour conserver une main d'œuvre qualifiée et des entreprises performantes</p> <p>3.4 - Proposer un programme d'accueil et d'accompagnement adapté aux entreprises de toutes tailles</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Schéma de développement économique du Cœur d'Hérault actualisé</i></li> <li>- <i>Mise en oeuvre du DAAC du SCOT</i></li> <li>- <i>Contrats Bourgs centres</i></li> <li>- <i>Petites Villes de demain</i></li> <li>- <i>Contrat de Ville de Lodève</i></li> </ul>	<p style="text-align: center;">Objectif stratégique 4 : <b>Créer des liens entre les polarités du Cœur d'Hérault et avec les autres territoires</b></p> <p><b>Exemples d'actions :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Identification des secteurs économiques forts et/ou émergents et de leur structuration territoriale (écoconstruction/ habitat durable, agroalimentaire, santé/bien être, métiers d'art, technologie de l'eau, négoce en vin...)</li> <li>● Emergence et animation d'un réseau de <b>Tiers lieu</b> en Cœur d'Hérault (dont celui de <b>Novel.id</b>)</li> </ul> <p style="text-align: center;">Objectif stratégique 6 : <b>Renforcer l'écosystème économique local, l'accompagnement des entreprises et l'attractivité du territoire</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Optimiser l'accueil des entreprises et des porteurs de projets par la pépinière et l'incubateur <b>d'entreprises du Cœur d'Hérault</b>, inscription de la démarche dans les <b>Appels à Projets régionaux « Entreprenariat »</b></li> <li>● Mise en place d'événementiels sur les territoires (ex : « Petits déjeuners » ou « cocktails » éco du Cœur d'Hérault...); Organisation des <b>Assises de la TPE</b> en Cœur d'Hérault</li> <li>● Aide à la création de liens entre les entreprises, les écoles, les universités et les centres de recherches, création de <b>Clusters</b></li> </ul>

⇒ **Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables**

STRATEGIES DE REFERENCE DE LA REGION, DU TERRITOIRE ET DES COLLECTIVITÉS LOCALES CONCERNÉES	HORIZON 2028 POUR LE TERRITOIRE
<p style="text-align: center;"><b><u>STRATEGIE(S) DE REFERENCE DE LA REGION</u></b></p> <p style="text-align: center;"><b>Etats généraux du Rail et de l'intermodalité, Plan Rail et plan Vélo, Stratégie régionale Emploi-Croissance</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Schéma régional d'aménagement durable et d'égalité des territoires SRADET – Occitanie 2040</b></p> <p><b>Rééquilibrage= maitriser la croissance des métropoles, et valoriser le potentiel de développement de tous les territoires</b></p> <p>Objectifs thématiques- <u>Mobilité</u> : garantir l'accès à des mobilités du quotidien pour tous les usagers en assurant l'équité territoriale, en facilitant les modes innovants de transports collectifs, en développant des modes de mobilité active, en développant la coopération entre les autorités organisatrices, en limitant la consommation énergétique finale liée aux transports et, enfin, en augmentant la part modale du fret ferroviaire, maritime et fluvial.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>Services</u> : favoriser l'accès aux services de qualité en harmonisant et mutualisant l'offre de services entre les différents territoires, en favorisant la préservation des commerces en centres-villes et cœurs de village, en développant de nouveaux services dans les bourgs-centres, les petites villes, les villes moyennes et les quartiers prioritaires de la ville, en assurant l'égalité territoriale dans l'accès à la formation, et en prenant en compte les besoins spécifiques des différentes catégories de résidents ou d'usagers du territoire ;</li> <li>- <u>Habitat</u> : développer un habitat adapté aux besoins et à la diversité sociale en encourageant une production plus importante de logements (notamment sociaux) en privilégiant la densification et la rénovation du parc existant, en diversifiant l'offre de logements pour répondre aux parcours de vie des habitants, en luttant contre la précarité énergétique des ménages, en prenant en compte la santé et la qualité de l'air dans les projets d'habitat, en prenant en compte les spécificités liées aux dynamiques des territoires littoraux et de montagne (mutation des stations).</li> <li>- <u>Métropoles</u> : limiter les effets négatifs d'une trop grande concentration dans les métropoles via, notamment, la coordination des politiques d'accueil, l'amélioration de l'équilibre population/emploi ou la mise en place de systèmes performants de mobilité.</li> </ul> <p>Consolider les moteurs métropolitains en renforçant les fonctions métropolitaines et le positionnement à l'international, et en développant le dialogue intermétropoles.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>Territoires d'équilibre / centralités</u> : développer les nouvelles attractivités par la promotion d'un maillage en territoires d'équilibres et centralités locales et par le renforcement de l'équilibre population-emploi en facilitant l'implantation d'activités dans les petites et moyennes villes, ainsi, que dans les bourgs-centres.</li> <li>- <u>Coopérations</u> : renforcer les synergies territoriales en développant les liens entre territoires</li> <li>- <u>Volet montagne et ruralité</u></li> <li>- <u>Offre territoriale</u> : garantir dans les massifs et les territoires de faibles densités un socle de services et l'accès aux ressources extérieures</li> <li>- <u>Complémentarité</u> : inciter aux coopérations entre territoires et avec les espaces métropolitains</li> <li>- <u>Economie rurale et de montagne</u> : accompagner la transition et le développement des économies dans les territoires ruraux et de montagne</li> </ul>	<p>Objectif stratégique 1 : <b>Développer et maintenir l'offre de services à la population</b></p> <p><b>Exemples d'actions :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en œuvre du Schéma et des actions prioritaires (PEM, TC, co-voiturage, mobilité pour tous...)</li> <li>• Poursuite de l'expérimentation sur le covoiturage avec PichoLines.fr</li> <li>• Mise en oeuvre du Schéma Directeur cyclable</li> <li>• Programme d'aides aux mobilités douces écosystème vélo : achat vélo, rack rangement..., autopartage territorial</li> <li>• Création d'un CHNS</li> </ul> <p>Objectif stratégique 3 : <b>Renforcer l'armature urbaine du Cœur d'Hérault</b></p> <p><b>Exemples d'actions :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Animation de la gouvernance Pays et des réflexions à cette échelle (évolution en PETR)</li> <li>• Conventonnement du Pays avec chaque EPCI membre (clarification des missions partagées)</li> </ul> <p>Objectif stratégique 4 : <b>Créer des liens entre les polarités du Cœur d'Hérault et avec les autres territoires</b></p> <p><b>Exemples d'actions :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Contractualisation avec la Région, participation à l'ADT, au parlement de la Montagne... / Comité local de l'eau, Poursuite du CRTE</li> <li>• Mise en oeuvre du Contrat de réciprocité avec la métropole</li> <li>• Partenariats à formaliser localement : Chambres consulaires, EPCI du Grand Pic St Loup</li> </ul>

**STRATEGIE(S) DE REFERENCE DU TERRITOIRE ET DES COLLECTIVITES  
LOCALES CONCERNEES**

**DEFI 3 du projet de territoire :  
S'ENGAGER POUR UNE ÉCONOMIE ECORESPONSABLE ET SOLIDAIRE**

3.3 - Équilibrer le développement économique des territoires

**DEFI 6 du projet de territoire :  
AMENAGER UN TERRITOIRE A TAILLE HUMAINE**

6.1 - Renforcer une politique du LOGEMENT respectueuse de l'environnement, du patrimoine et adaptée à tous les publics

6.2 - Généraliser et massifier les MOBILITES douces et partagées

6.3 - Soutenir un aménagement du territoire et un URBANISME respectueux du vivant, de l'environnement, du patrimoine, des paysages

- *Mise en oeuvre du SCOT*
- *travail de coordination dans le cadre de l'inter-SCOT / SRADDET*
- *Réalisation des objectifs des PLH*
- *actualisation du Schéma de mobilité*
- *Animation du Schéma Directeur cyclable*

- Actualisation du Schéma de mobilité, évolution éventuelle en « Plan de mobilité rural »



## 5.2 - Objectifs stratégiques partagés et Mesures opérationnelles

Objectif stratégique 1 : <b>Développer et maintenir l'offre de services à la population</b>	Mesure Opérationnelle 1.1 : <b>Favoriser l'accès à la prévention, aux droits et aux soins de la population, lutter contre les inégalités et favoriser le lien social</b>
	Mesure Opérationnelle 1.2 : <b>Mettre en oeuvre une politique territoriale cohérente et multisectorielle sur l'enfance et la jeunesse</b>
	Mesure Opérationnelle 1.3 : <b>Promouvoir la mobilité pour tous</b>
Objectif stratégique 2 : <b>Maintenir et préserver la qualité du cadre de vie</b>	Mesure Opérationnelle 2.1 : <b>Développer et valoriser l'offre culturelle, patrimoniale, sportive et de loisir à l'échelle du Cœur d'Hérault</b>
	Mesure Opérationnelle 2.2 : <b>Diversifier et améliorer l'accès à une offre complète en logements et à un habitat durable</b>
Objectif stratégique 3 : <b>Renforcer l'armature urbaine du Cœur d'Hérault</b>	Mesure Opérationnelle 3.1 : <b>Relancer et renforcer l'attractivité des bourgs centres par une politique coordonnée à l'échelle du Cœur d'Hérault</b>
	Mesure Opérationnelle 3.2 : <b>Créer les conditions d'un accès équitable à des équipements structurants et de proximité</b>
Objectif stratégique 4 : <b>Créer des liens entre les polarités du Cœur d'Hérault et avec les autres territoires</b>	Mesure Opérationnelle 4.1 : <b>Soutenir les coopérations inter-communautaires et assurer une cohérence territoriale de l'action publique en lien avec les territoires voisins</b>
Objectif stratégique 5 : <b>Préserver et optimiser les ressources naturelles et foncières</b>	Mesure Opérationnelle 5.1 : <b>Mettre en oeuvre des outils de protection et de valorisation des terres agricoles et accompagner la résilience alimentaire</b>
	Mesure Opérationnelle 5.2 : <b>Préserver, restaurer et gérer durablement la ressource en eau et les milieux aquatiques</b>
	Mesure Opérationnelle 5.3 : <b>Rendre opérationnel la trame verte et bleue du territoire et préserver la qualité du paysage</b>
Objectif stratégique 6 : <b>Renforcer l'écosystème économique local, l'accompagnement des entreprises et l'attractivité du territoire</b>	Mesure Opérationnelle 6.1 : <b>Développer et accompagner les secteurs économiques porteurs et émergents et la qualité d'accueil des entreprises et des porteurs de projets</b>
	Mesure Opérationnelle 6.2 : <b>Planifier et concrétiser une offre foncière et immobilière d'entreprises diversifiée</b>
	Mesure Opérationnelle 6.3 : <b>Faire du Cœur d'Hérault une véritable destination touristique</b>
Objectif stratégique 7 : <b>Accompagner les transitions dans les organisations</b>	Mesure Opérationnelle 7.1 : <b>Évaluer et poursuivre la mise en oeuvre le Plan Climat Air Energie Territorial</b>
	Mesure Opérationnelle 7.2 : <b>Proposer un accompagnement et un soutien aux actions de transition dans les secteurs public et privé</b>
<b>Dotation spécifique innovation et expérimentation</b>	Mesure Opérationnelle 8.0 <b>Accélération du Pacte vert Occitanie en Cœur d'Hérault</b>

Pour chaque mesure opérationnelle, une fiche-mesure annexée au présent contrat projette les enjeux partagés et fixe une feuille de route territoriale sur-mesure pour la période 2022-2028 permettant d'y répondre. Cette feuille de route identifie en particulier les projets structurants prioritaires qui en découlent.

## **ARTICLE 6 : INTERVENTION DE LA REGION OCCITANIE DANS LE CADRE DU PRESENT CONTRAT**

---

Le contrat Territorial Occitanie 2022-2028 mobilise **l'ensemble des politiques et dispositifs d'intervention de la Région sur la base de ses compétences d'intervention et des axes prioritaires définis dans le prochain CPER et les nouveaux programmes de Fonds Européens.**

Par ailleurs, cette nouvelle génération de politique territoriale mobilise aussi l'ensemble des opérateurs régionaux :

- ARAC : Agence Régionale d'Aménagement et de Construction
- AREC : Agence Régionale de l'Energie et du climat
- ARB : Agence Régionale de la Biodiversité
- ARIS : Agence Régionale pour les Investissements Stratégiques
- AD'OCC : Agence de Développement Occitanie
- FOCCAL : Foncière Régionale pour le Commerce de proximité
- La Foncière Agricole d'Occitanie
- ....

La Région recherchera à optimiser l'incitativité et la différenciation de son intervention, pour renforcer l'impact de l'action régionale en faveur du rééquilibrage territorial, et de la promotion d'un nouveau modèle de développement plus sobre, plus vertueux et plus juste.

Au titre de la solidarité territoriale, une attention particulière sera portée aux projets situés dans des Communes de Montagne, des Communes Bourgs centres ou dans des quartiers relevant de la géographie prioritaire de la ville.

D'autre part, les actions concourant à la préservation de la biodiversité et à l'adaptation au changement climatique (actions sur les continuités écologiques notamment : trames vertes, bleues et noires), du projet territorial de l'énergie et aux enjeux de conciliation seront particulièrement encouragées.

La Région apportera une attention particulière, dans le cadre de ce contrat, d'une part, **à l'innovation et à l'expérimentation territoriale**, et d'autre part, à la démarche « **Territoire d'innovation pour un aménagement durable** » inscrite au PACTE VERT et lancée à l'été 2021 pour développer une offre de services nouvelle en accompagnant en ingénierie et financièrement des projets d'expérimentations sur l'habitat durable, l'urbanisme transitoire, l'intermodalité et le développement de la nature en ville.

## **ARTICLE 7 : INTERVENTION DES FONDS EUROPEENS DANS LE CADRE DU PRESENT CONTRAT**

---

**Le territoire du Cœur d'Hérault est particulièrement concerné par les programmes suivants :**

- Le programme LEADER
- Les Approches territoriales intégrées (FEDER)
- Le FSE+
- Le FEDER interrégional Massif central (pour une partie du territoire sur le Lodévois Larzac)

En tant qu'autorité de gestion du Programme Opérationnel FEDER/FSE+ Occitanie 2021-2027 et en tant qu'autorité de gestion régionale du FEADER, la Région veillera à la mobilisation des fonds européens en cofinancement des projets prioritaires retenus dans les Programmes Opérationnels Prévisionnels découlant du présent contrat.

La sollicitation déjà effective ou à prévoir d'un cofinancement européen FEDER, FSE+ ou FEADER sera systématiquement mentionnée dans les Programmes Opérationnels Prévisionnels. Cette indication ne se substitue cependant pas au dépôt d'un dossier de demande de subvention par le porteur de projet selon les modalités spécifiques à chaque programme européen.

Enfin, le présent Contrat Territorial Occitanie 2022-2028 constitue la Démarche Territoriale Intégrée de référence pour la mise en œuvre des fonds européens :

- **Au titre du Groupe d'Action Locale (GAL) LEADER Cœur d'Hérault**, dont la structure porteuse est le SYDEL du Pays Cœur d'Hérault,
- **Au titre de l'Approche Territoriale Intégrée (OS5) du FEDER 2021-2027.**

## **ARTICLE 8 : GOUVERNANCE**

---

L'élaboration du Projet de Territoire, du Contrat Cadre, du Programme Pluriannuel de Projets et d'Investissements 2022-2028 et des Programmes Opérationnels annuels, ainsi que leur mise en œuvre, reposeront sur une forte implication de l'ensemble des acteurs, et notamment sur la mobilisation de **3 instances de gouvernance** :

1. Un **Comité Territorial de Pilotage stratégique et de suivi** est créé à l'échelle du territoire Cœur d'Hérault.

Ce comité, réuni à l'initiative du Territoire, a pour missions :

- **D'approuver le Contrat Cadre et le Programme Pluriannuel de Projets et d'Investissements 2022-2028** avant leur validation par les instances délibérantes de chaque cosignataire,
- **D'identifier, de sélectionner, de prioriser les projets présentés aux partenaires co-financeurs dans chaque Programme Opérationnel annuel,**
- **D'apprécier chaque année l'état d'avancement de la programmation**, qui pourra donner lieu le cas échéant à des propositions de modifications de programmation par voie d'avenant,
- **D'ajuster si nécessaire le contrat cadre, notamment dans son article 6.1 relatif aux Trajectoires d'Engagement et le Programme Pluriannuel de Projets et d'Investissements 2022-2028.**
- De fixer, de manière annuelle, **la feuille de route partenariale en matière d'ingénierie territoriale** sur le territoire,
- De procéder à **l'évaluation permanente des conditions de mise en œuvre** du contrat.

Ce comité est composé des représentants des cosignataires du contrat, des services de l'Etat.

2. **Une Conférence des Maires**, organisée par le territoire de projet, réunie à l'initiative du territoire, au moins une fois par an, lors du processus d'élaboration du Programme Opérationnel Prévisionnel, pour prendre en compte les besoins de chaque commune.
3. **Un Comité Participatif Citoyen Local**, représentatif de la diversité des habitants et acteurs du territoire, sera institué selon des modalités propres à chaque territoire, dans le respect de la parité.

Lorsqu'il existe, le Conseil de Développement pourra constituer ce Comité. Ses membres devront être tenus informés des projets de Programmes Opérationnels Prévisionnels afin de pouvoir formuler, à l'attention du Comité de Pilotage, des observations, avis et propositions.

L'organisation d'espaces d'information citoyenne et de débats participatifs sera encouragée. A travers leur participation, il s'agit de contribuer à la réappropriation par les habitants des enjeux et de l'avenir de leur territoire.

Enfin, et en lien avec le Volet Territorial du prochain CPER 2021-2027, il est prévu un processus de convergence et de complémentarité entre le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) et le Contrat Territorial Occitanie (CTO) qui précisera, au travers d'un **Pacte Territorial Occitanie**, la gouvernance partagée sur le territoire ainsi que, les modalités de programmation coordonnées des opérations.

## **ARTICLE 9 : RENFORCEMENT ET COORDINATION DE L'INGENIERIE TERRITORIALE SUR LE TERRITOIRE DU PAYS COEUR D'HERAULT**

---

La qualité de l'ingénierie territoriale est un facteur décisif de la réussite de l'ambition du présent contrat et de la capacité de transformation, d'innovation et d'expérimentation du territoire.

Le renforcement de l'ingénierie territoriale repose sur :

- Le développement et la montée en compétence des ressources d'ingénierie internes du territoire,
- L'identification et la mobilisation coordonnée de l'offre d'ingénierie disponible sur le territoire à l'initiative des partenaires du présent contrat et de leurs opérateurs, de l'Etat ou de tout autre opérateur.

### **Pour tous les territoires :**

L'ensemble des partenaires s'engagent à privilégier la coordination de leurs moyens d'ingénierie dans le cadre d'un nouveau partenariat technique, stratégique et opérationnel animé dans le cadre du présent contrat.

### **Pour les territoires ruraux :**

La Région Occitanie s'engage à soutenir l'ingénierie territoriale interne du territoire, y compris l'animation et les actions du Conseil de Développement ou du Comité Participatif Citoyen Local, selon les modalités d'intervention de son dispositif spécifique d'intervention.

Le territoire devra démontrer comment l'ingénierie ainsi mobilisée est mise au service du déploiement sur le territoire des politiques et priorités régionales, en articulation avec l'ingénierie externe disponible. A ce titre, une participation active du territoire dans le Réseau Régional des Développeurs Territoriaux Occitanie est attendue.

## **ARTICLE 10 : MESURES COMMUNES RELATIVES A L'ELABORATION DES PROGRAMMES OPERATIONNELS**

---

### **10.1 Le Programme opérationnel annuel, outil de mise en œuvre opérationnelle du contrat**

Au début de chaque année, et en articulation avec l'élaboration et l'adoption des budgets communaux et intercommunaux, la mise en œuvre opérationnelle du Contrat Territorial Occitanie 2022-2028 se traduira par l'élaboration d'un Programme Opérationnel Annuel.

Ce Programme Opérationnel recense l'ensemble des projets d'investissement du territoire de projet, des intercommunalités et des communes du territoire et de leurs groupements ou opérateurs, qui souhaitent solliciter le soutien des partenaires du Contrat durant l'exercice concerné.

Pour cela **les projets devront être qualifiés** par l'ensemble des partenaires dans le cadre du dialogue territorial, afin de s'assurer que le projet répond aux conditions cumulatives suivantes :

- Contribuer significativement à l'atteinte d'un des 6 objectifs territoriaux du Pacte Vert fixé ci-dessus,
- Ne contrevenir à l'atteinte d'aucun des autres objectifs,
- Garantir la solidarité et la soutenabilité financières des politiques publiques d'investissement sur le territoire d'Occitanie.

Ce Programme Opérationnel devra être validé par le Comité de Pilotage, au plus tard à la fin du premier semestre. Pour cela :

- Le projet de P.O doit être transmis, par le territoire, dans sa première version fin janvier,
- Il fera l'objet d'un dialogue de gestion dans le courant du 1<sup>er</sup> trimestre, pour une validation au plus tard à la fin du premier semestre.

Le **Programme Opérationnel Annuel** pourra faire l'objet d'avenant en cours d'année si nécessaire.

L'inscription d'un projet dans le Programme Opérationnel ne vaut pas demande de subvention.

- Tout projet inscrit dans le Programme Opérationnel Annuel doit faire l'objet du dépôt d'un dossier de demande de subvention complet déposé selon les modalités spécifiques à chaque dispositif d'intervention concerné.

La qualification d'un projet, dans le Programme Opérationnel ne vaut pas promesse de subvention mais signifie l'intérêt des partenaires sur le projet.

- Le plan de financement prévisionnel indiqué pour chaque projet dans le Programme Opérationnel correspond à la sollicitation du porteur de projet et est strictement indicatif.
- L'aide et son montant définitif accordée ne peuvent être confirmés qu'après instruction technique, administrative et financière du dossier.

En fin d'année, le Programme Opérationnel est clôturé.

- L'inscription des projets pour lesquels l'aide des partenaires, signifiée par le dépôt d'un dossier de demande de subvention dûment complété, n'a pas été sollicitée est annulée.
- Ces projets peuvent, le cas échéant, être proposés à nouveau dans le cadre d'un Programme Opérationnel ultérieur.

/!\ Afin de disposer d'une vision prospective et d'une approche globale de l'aménagement du territoire, les projets d'investissement communaux, intercommunaux ou territoriaux doivent être proposés dans le projet de Programme Opérationnel Annuel, établi par le territoire, en vue d'échanges entre les partenaires financiers.

Ont vocation à être accompagnés par la Région, les projets qui répondent aux conditions cumulatives suivantes :

- Qualification au regard du référentiel du Pacte Vert
- Inscription dans un programme opérationnel annuel
- Respect des conditions d'intervention relatives aux dispositifs régionaux en vigueur

## **10.2 – Le Programme Pluriannuel Prévisionnel de Projets et d'Investissements 2022-2028, outil de suivi pluriannuel indicatif du Contrat Territorial Occitanie**

En parallèle à l'adoption du présent Contrat, les partenaires conviennent de tenir à jour en continu un « **Programme Pluriannuel Prévisionnel de Projets et d'Investissements** » non contractuel, pré-identifiant la liste indicative et prévisionnelle des projets d'investissement sur le territoire pour la période 2022-2028.

Ce document évolutif constitue un outil de suivi en temps réel du contrat et de ses perspectives à venir et recense notamment :

- Les grands équipements pour le développement de l'activité et l'offre de services nécessaires pour les différents bassins de vie du territoire sur la durée du Contrat.
- Les types de projets d'intérêt local devant être menés sur la période 2022-2028.
- Les projets de renouvellement urbain et les projets résultant des Contrats Bourgs-Centres Occitanie 2022-2028 qui sont parties intégrantes du présent contrat.
- Les projets immobiliers et fonciers structurants portés par la Région et/ou dont elle est maître d'ouvrage (lycées, CREPS et sport, Culture, Economie...).

### **ARTICLE 11 : MODALITES D'ÉVALUATION**

---

Dans le cadre du contrat territorial, une approche qualitative sera recherchée pour valider et mettre en œuvre prioritairement des actions en cohérence avec le PACTE VERT. Une politique et des outils d'évaluation devront être mis en place par le territoire de projet en partenariat avec la Région.

L'évaluation des politiques publiques mises en œuvre au travers du présent Contrat territorial comporte plusieurs enjeux :

- Permettre aux citoyens d'en apprécier la valeur en rendant les effets des politiques publiques plus visibles et plus lisibles ;
- Contribuer au débat démocratique, notamment autour des rapports d'évaluation, et à la participation citoyenne ;
- Réorienter les stratégies des cofinanceurs si nécessaire.

Une évaluation ciblée des principaux projets financés au titre du présent Contrat pourra utilement être effectuée, au travers notamment d'une sélection d'indicateurs définis dans le PACTE VERT.

## **ARTICLE 12 : MODALITES DE PUBLICITE ET D'INFORMATION**

---

Mention sera faite par le Pays Cœur d'Hérault de la référence au présent Contrat pour toute opération tant intellectuelle que matérielle conduite à ce titre.

En particulier, les logotypes des partenaires co-financeurs, conformes à leurs chartes graphiques respectives, doit figurer sur tous les documents, matériels ou réalisations financées dans le cadre du présent contrat.

## **ARTICLE 13 : CONDITIONS DE MODIFICATIONS**

---

Le présent contrat peut faire l'objet de modifications par voie d'avenant sous réserve d'un accord entre les parties signataires.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

**Le Président du  
Pays Cœur d'Hérault**

---

Jean-François SOTO

**La Présidente du Conseil Régional  
Occitanie -Pyrénées Méditerranée**

---

Carole DELGA

**Le Président de la Communauté  
de  
Communes du Clermontois**

---

Claude REVEL

**Le Président de la  
Communauté de Communes du  
Lodevois et Larzac**

---

Jean-Luc REQUI

**Le 1er vice-Président de la  
Communauté de  
Communes de la Vallée de  
l'Hérault**

---

Philippe SALASC

**1/ Objectifs stratégiques et fiches mesures**

**2/ Le projet de territoire développé**

**3/ Liste des schémas et contrats opérationnels en cours sur le territoire**

PROJET



**ANNEXE 1/ Objectifs stratégiques et fiches mesures**

PROJET

**Objectif stratégique 1 :  
Développer et maintenir l'offre de services à la population**

**Fiche mesure n° 1.1 :  
Favoriser l'accès à la prévention, aux droits et aux soins de la population  
Lutter contre les inégalités et favoriser le lien social**

**-Contexte général :**

**Social**

**L'un des 7 défis du projet de territoire du Pays est consacré à la cohésion sociale « Défi 2 : Faire du bien-être de tous un enjeu territorial ».**

Compte-tenu des caractéristiques socio-économiques du Cœur d'Hérault (taux de chômage élevé, faible qualification de la main d'œuvre, précarité plus élevée, territoires ruraux classés en zone de revitalisation rurale, zone urbaine de Lodève classée en politique de la ville...), le lien social est un enjeu d'avenir.

Les mutations subies par le Cœur d'Hérault ont impliqué un changement sociétal rapide notamment par l'arrivée de nouvelles populations, le rapprochement avec les agglomérations voisines ou par le recul des activités économiques traditionnelles.

En ce sens, la solidarité et les services de proximité aux habitants sont des axes de travail pour relever cet enjeu de société pour un territoire en mutation tel que le Cœur d'Hérault.

**Santé**

Plusieurs projets et dispositifs structurent le Cœur d'Hérault en matière de santé (liste non exhaustive) :

- Le Contrat Local de Santé Cœur d'Hérault, signé par le SYDEL du Pays Cœur d'Hérault et l'Agence Régionale de Santé (ARS) Occitanie sur la période 2019-2023 (organisation des soins primaires, santé mentale, santé publique de proximité, santé des couples, des mères, des enfants et des jeunes et santé environnemental).
- Les projets en lien avec l'offre de soins de premier recours : Maisons de Santé Pluriprofessionnelles, CTPS...
- Le Groupement Hospitalier de Territoire Est-Hérault-Sud-Aveyron comprenant notamment les Centres Hospitaliers de Clermont l'Hérault et de Lodève,

Ces réflexions en cours montrent que le territoire du Cœur d'Hérault doit continuer sa mobilisation pour améliorer l'offre de santé, notamment au regard de la dynamique démographique qui marque ce territoire. Cela implique de prolonger ou renouveler l'actuel CLS.

**-Objectifs de la mesure :**

- Objectifs généraux : Favoriser l'accès à la prévention, aux droits, et aux soins ; favoriser l'insertion des publics les plus fragiles dans les différents domaines transversaux (parcours des personnes en matière d'hébergement, de santé, d'emploi...) ; lutter contre les inégalités
- Objectifs opérationnels :
  - Développer des projets structurants en matière de santé sur le territoire, notamment dans le cadre du renouvellement du Contrat Local de Santé Cœur d'Hérault (à partir de 2024).
  - Soutien aux initiatives portant sur la cohésion sociale ...

=> Lien de cette mesure avec la mesure 1.2 « Mettre en œuvre une politique cohérente à destination de l'enfance et de la jeunesse ».

**-Contenu de la mesure : Description synthétique des mesures envisagées**

- Projets structurants en matière de santé (dont les structures de soins de premier recours telles que les Maisons de Santé Pluriprofessionnelles, ...etc). Certains projets seront intégrés au Contrat Local de Santé :
  - Formations à l'attention des partenaires (santé mentale, santé périnatale...)
  - Création d'Equipes Mobiles (psychiatrie, périnatalité...)
  - Programme de prévention santé et de Réduction Des Risques en milieu festif /
  - Renforcement de l'offre psychiatrique / pédopsychiatrique /
  - Actions Périnatalité - 1000 premiers jours
- Mise en réseau des lieux d'accueil et d'information social, soutien à la vie associative
- Mise en œuvre des objectifs et actions arrêtés dans le Pacte territorial d'Insertion (PTI) du Cœur d'Hérault – Pic St Loup

**-Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2022-2028 :**

2023 : Renouvellement du CLS du Coeur d'Hérault

2024-2028 : troisième CLS

**- Indicateurs de résultats et de suivi** quantitative et surtout qualitative (fréquence, pilote de l'évaluation, diffusion de l'évaluation) :

Indicateurs à définir en fonction des actions.

En sachant que, dans le domaine de la santé publique, il est particulièrement complexe de mesurer l'impact des actions sur l'état de santé de la population, il conviendra de définir, pour chaque action, des indicateurs de processus.

**Articulation avec les programmes :**

Liens avec le **CPER Occitanie**.

**Projet Régional de Santé**

**Troisième Contrat Local de Santé** (lorsqu'il sera validé)

Lien avec le **Programme Leader** et les **Approches territoriales Intégrées**

**Caractéristiques particulières de la fiche mesure :**

PROJET

## Objectif stratégique 1

Développer et maintenir l'offre de services à la population

### Fiche mesure n° 1.2

**Mettre en œuvre une politique publique territoriale cohérente à destination de l'enfance et de la jeunesse**

#### -Contexte général :

**L'un des 3 sous-objectifs du « Défi 2 : Faire du bien-être de tous un enjeu territorial » du Projet de territoire est consacré aux politiques de jeunesse**

Le taux d'indice de jeunesse est 0,94 (pour 0,84 dans l'hérault) dans le cœur d'hérault avec une proportion des 0-14 ans particulièrement importante notamment dans les communes situées le long des infrastructures autoroutières. Le public « jeune » est clairement positionné comme l'un des enjeux principaux pour le projet de territoire et notamment par la possibilité d'offrir des **parcours résidentiels complets** en intervenant auprès des plus précarisés et **d'assurer un accueil adapté** aux besoins et en fonction de l'âge. De même, la prise en compte des **besoins de santé** au plus près des habitants constitue l'autre priorité de ce défi.

Il s'agit de travailler sur **l'intégration durable des jeunes** et des familles avec des enfants en bas-âges en créant **des espaces de médiation, de socialisation et d'accompagnement à la parentalité**.

La cartographie des acteurs montre à la fois la multiplicité des opérateurs et des dispositifs présents sur le terrain. Cette multiplicité des acteurs et des enjeux liés à la jeunesse justifie de poursuivre la dynamique tout en travaillant la coordination et l'efficacité des politiques publiques pour déployer des complémentarités à l'échelle du territoire.

#### -Objectifs de la mesure :

- Engager une politique « enfance - jeunesse » à l'échelle du territoire afin d'offrir un service de qualité, homogène, accessible, équitable et diversifié
- Soutenir et accompagner les familles dans leur rôle parental et éducatif
- Replacer l'enfant et le jeune au centre des dispositifs
- Donner un sens à nos actions plurielles en décloisonnant les interventions et en fédérant les énergies par l'innovation d'une part, et en proposant des parcours singuliers à chacun

#### -Contenu de la mesure : Description synthétique des mesures envisagées

- Essaimage des actions existantes dans l'objectif d'initier des actions structurantes en leur donnant une extension à l'échelle du Pays
- Accès à la santé (dans le cadre de la fiche mesure 1) : repérer et soutenir les enfants et les jeunes les plus éloignés des dispositifs existants, développer un programme territorial pluriannuel de prévention santé, favoriser l'accès à des professionnels de santé spécialisés, travailler sur les questions de santé mentale, de sexualité, d'addictions, d'alimentation, de sommeil, de temps d'écran....
- Petite enfance et enfance : 3 axes principaux
  - Favoriser le développement équilibré de l'offre collective et individuelle ainsi que le maillage territorial autour d'un projet d'accueil commun
  - Favoriser la complémentarité des politiques enfance-jeunesse, parentalité et animation de la vie sociale entre les 3 intercommunalités et avec l'échelon communal.
  - Soutenir l'accompagnement à la parentalité.
- Jeunesse : Actions complémentaires et prévisionnelles à développer :
  - Engagement et participation des jeunes (parlement et conseil de développement jeune)
  - Accès à l'autonomie et à l'emploi (parcours autonomie, espace initiatives et partenariat, Sport et Insertion, chantiers d'insertion jeunes, ...)
  - Accès à un parcours résidentiel (hébergements d'urgence pour les jeunes, logement et mobilité professionnelle, résidence sociale jeunes ...)
  - ...

#### -Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2022-2028 :

A définir en fonction des actions

**- Indicateurs de résultats à l'échéance :**

A définir en fonction des actions

**-Indicateurs de suivi et mode d'évaluation** quantitative et surtout qualitative (fréquence, pilote de l'évaluation, diffusion de l'évaluation)

**Articulation avec les programmes CPER, CPIER, Programmes Européens, Schémas stratégiques**

- Diagnostic territoire sur la jeunesse en Région Occitanie
- CPER Occitanie
- Schéma régional de l'enseignement supérieur
- Appels à projets jeunesse – Région Occitanie
- Lien avec le Programme Leader et les Approches territoriales Intégrées

**Caractéristiques particulières de la fiche mesure :**

PROJET

<b>Objectif stratégique 1 :</b> <b>Développer et maintenir l'offre de services à la population</b>
<b>Fiche mesure n° 1.3</b> <b>Promouvoir la mobilité pour tous</b>
<p><b>-Contexte général :</b> Le Pays Coeur d'Hérault a élaboré, à l'échelle de son territoire, un schéma global sur la mobilité. En effet, la mobilité a été identifiée comme l'une des priorités des habitants au moment de l'élaboration du projet de territoire du Coeur d'Hérault. Cela se traduit par l'une des priorités affichée dans le <b>Défi 6 du Projet de développement du Coeur d'Hérault à l'horizon 2030</b>, « <i>Aménager un territoire à taille humaine</i> » Ce schéma de mobilité durable vient aussi contribuer à la mise en œuvre du Plan Climat Energie Territorial (PCAET) et du SCoT du Coeur d'Hérault. Ce projet de mobilité durable, qui a impliqué de nombreux acteurs, a débouché sur des solutions adaptées répondant aux objectifs suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Limiter le développement du tout-automobile sur le territoire grâce à des solutions de mobilité alternatives ;</li> <li>• Assurer des liaisons structurantes avec les pôles voisins ;</li> <li>• Desservir plus en profondeur le territoire qui connaît des problématiques à la fois de périurbanisation et de grande ruralité.</li> </ul> <p>Il sera révisé en 2023. De plus, le territoire à élaborer un <b>Schéma Directeur Cyclable</b>.</p> <p><b>-Objectifs de la mesure :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Actualiser le Schéma territorial de mobilité et le mettre en oeuvre</li> <li>• Mise en oeuvre du Schéma Directeur cyclable</li> </ul> <p>=&gt; Lien de cette mesure avec la mesure 7.1 « Evaluer et mettre en œuvre le Plan Climat Air Energie Territorial »</p> <p><b>-Contenu de la mesure : Description synthétique des mesures envisagées</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Actualisation du Schéma de mobilité, évolution éventuelle en « Plan de mobilité rural»</li> <li>• Mise en œuvre du Schéma et des actions prioritaires (PEM, TC, co-voiturage, mobilité pour tous...)</li> <li>• Poursuite de l'expérimentation sur le covoiturage avec PichoLines.fr</li> <li>• Mise en oeuvre du Schéma Directeur cyclable</li> <li>• Programme d'aides aux mobilités douces écosystème vélo : achat vélo, rack rangement..., autopartage territorial</li> </ul> <p><b>-Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2022-2028 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 2023 : actualisation du PCAET et du Schéma de mobilité</li> <li>• 2024 - 2028 : réalisation du Schéma directeur cyclable</li> </ul>
<p><b>- Indicateurs de résultats à l'échéance 2021 et valeurs de référence en 2018 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• % de réalisation des actions inscrites dans le Schéma de mobilité</li> </ul> <p><b>-Indicateurs de suivi et mode d'évaluation</b> quantitative et surtout qualitative :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Tableau de bord annuel de suivi</li> </ul>
<p><b>Articulation avec les programmes CPER, CPIER, Programmes Européens, Schémas stratégiques</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• CPER Occitanie</li> <li>• SRADDET / Programme « <b>Région à Energie positive</b> »</li> <li>• Schéma de mobilité territorial</li> <li>• Plan Régional Vélo</li> <li>• Plan Climat Air Énergie Territorial</li> <li>• Programme Leader et Approches territoriales Intégrées</li> </ul>
<b>Caractéristiques particulières de la fiche mesure :</b>

## Objectif stratégique 2

Maintenir et préserver la qualité du cadre de vie

### Fiche mesure n° 2.1

**Développer et améliorer l'accès à l'offre culturelle, Patrimoniale, sportive et de loisirs à l'échelle du Cœur d'Hérault**

#### -Contexte général :

**L'un des 7 défis du projet de territoire du Pays est consacré à la culture et au patrimoine « Défi n°7 : Penser le Cœur d'Hérault comme un territoire à haute valeur culturelle et patrimoniale ».**

Le Pays Cœur d'Hérault est doté d'un patrimoine exceptionnel, notamment valorisé par la présence de 3 Grands Sites (dont 2 Grands Sites d'Occitanie), 3 classements au Patrimoine Mondial de l'Unesco, 1 Ville d'Art et d'Histoire, 1 label « Plus beaux villages de France », 2 labels « Villes et Métiers d'art » et plus de trente Monuments Historiques classés.

Le territoire du Cœur d'Hérault présente également une vitalité artistique dense, avec une présence importante d'artistes professionnels et une offre culturelle riche et variée. On note l'existence d'équipements culturels structurants et complémentaires, se localisant sur les trois bourgs-centres du territoire : un musée de France à Lodève, une scène de théâtre conventionnée à Clermont l'Hérault, une salle de concert Musiques Actuelles à Gignac. Cette richesse patrimoniale et culturelle participe grandement à l'attractivité importante du Cœur d'Hérault, mais une meilleure mutualisation et organisation stratégique de l'offre à l'échelle du territoire permettrait d'apporter une plus-value importante en termes de lisibilité.

Concernant les pratiques artistiques, le Pays Cœur d'Hérault pilote depuis 2015 un Contrat Territorial d'Education Artistique et Culturelle, en partenariat avec les collectivités locales et les services de l'Etat. Si l'offre est riche et qualitative, il reste à poursuivre un travail de structuration plus affirmé à l'échelle du Pays Cœur d'Hérault.

Enfin, compte tenu de l'augmentation démographique et des besoins en matière d'équipements sportifs ou de loisirs, on constate encore un décalage avec l'offre en fonction des secteurs géographiques ou des futurs pôles structurant pour le territoire.

#### -Objectifs de la mesure :

- Structurer, accompagner et valoriser la richesse culturelle et patrimoniale du territoire
- Affirmer le Cœur d'Hérault comme une destination culturelle par une coopération renforcée et une mise à niveau des équipements structurants
- Favoriser l'accès à la culture et à la connaissance des patrimoines pour les publics jeunes, éloignés, les habitants ; soutenir la création et la diffusion qualitative en milieu rural
- Compléter ou mettre à niveau l'offre en équipements sportifs et de loisirs

#### -Liste prévisionnelle des projets : Description synthétique des mesures envisagées

- Réalisation ou finalisation des pôles patrimoniaux majeurs : réhabilitation de l'ancienne Abbaye d'Aniane, Château de Clermont l'Hérault, ensemble patrimoniale de Lodève...
- Mise à niveau ou réalisation des équipements culturels structurants : Théâtre le sillon de Clermont l'Hérault, extension du Sonambule à Gignac, ...
- Poursuite de la mise en œuvre d'une démarche concertée entre les partenaires compétents dans le domaine de l'éducation artistique et culturelle
- Soutien aux démarches de labellisation et de qualité existantes et reconnues afin d'optimiser les retombées économiques (Grands Sites d'Occitanie, Pays d'Art et d'Histoire, Unesco...).
- ...

#### Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2022-2028 :

2023-24 : Théâtre de Clermont l'Hérault

2024 : labellisation du Grand site de France de Salagou-Moureze

#### - Indicateurs de résultats :

- Hausse de la fréquentation des équipements culturels et sites patrimoniaux
- Réalisation des équipements programmés

**-Indicateurs de suivi et mode d'évaluation** quantitative et surtout qualitative (fréquence, pilote de l'évaluation, diffusion de l'évaluation)

Commission Culture du Pays Cœur d'Hérault (1 fois / an), Comité techniques et Comité de Pilotage CGEAC (2 fois par an à minima)

**Articulation avec les programmes CPER, CPIER, Programmes Européens, Schémas stratégiques**

- CPER Occitanie : Volet Culture et Patrimoine
- Stratégie régionale « Culture – Patrimoine »
- Approches territoriales Intégrées
- Grand Site Occitanie
- CGEAC
- Contrat Bourgs Centres d'Occitanie en cours

**Caractéristiques particulières de la fiche mesure :**

PROJET



**Objectif stratégique 2**  
**Maintenir et préserver la qualité du cadre de vie**

**Fiche mesure n° 2.2**  
**Diversifier et améliorer l'accès à une offre complète en logements et à un habitat durable**

**-Contexte général :**

Le Pays Coeur d'Hérault est pleinement engagé dans la réalisation de son Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) dont le principal objectif est de structurer le territoire à partir de bourgs et villages aux fonctions clairement identifiées. Ces fonctions comportent également des objectifs quantitatifs et qualitatifs en matière d'habitat. De plus, la réalisation du Plan Climat Air Energie Territorial renforcera nos actions en matière de précarité et de vulnérabilité énergétique.

En effet, le Pays Coeur d'Hérault se compose d'un parc relativement récent : 45% des résidences principales ont été construites avant 1975 (contre 60% en France). Ce parc est très majoritairement individuel (80% des résidences principales et 80% des logements construits entre 1999-2012). 27% des ménages sont concernés par la précarité ou la vulnérabilité énergétique sur le territoire. Ce sont les communes rurales : premières concernées en proportion par la précarité et la vulnérabilité énergétique (surreprésentation de l'habitat individuel, mauvaise qualité thermique, forte persistance du chauffage au fioul ou GPL).

Certaines Communautés de communes sont également fortement engagées. Citons le PLH (Programme Local de l'Habitat) et l'OPAH de la CC Lodévois & Larzac, ainsi que le PLH de la CCVH et son PIG (Programme d'Intérêt Général) « Renovissime » qui incite financièrement les propriétaires bailleurs ou occupants à rénover leurs logements.

**-Objectifs de la mesure :**

- Approuver le document SCoT en 2023 et mettre en oeuvre le document
- Couvrir le territoire de PLH approuvés et les mettre en compatibilité avec le SCoT et les PLU(I)
- Lutter contre l'insalubrité et l'indignité des logements ; Lutter contre la précarité énergétique
- Offrir une diversité de modes d'habiter quelque soit la taille de la commune pour un parcours résidentiel fluide ; Produire du logement adapté aux besoins de la population

**-Contenu de la mesure : liste prévisionnelle des projets**

- Mettre en œuvre les opérations programmées pour l'Habitat : RHI, THIRORI, périls, insalubrité, saturnisme
- Développer le volet rénovation et efficacité énergétique des PLH et autres programmes d'intervention sur le logement
- Elaborer et mettre en oeuvre un programme de financement et d'interventions sur le logement à l'échelle du Pays Cœur d'Hérault, avec l'intégration des volets rénovation thermique et précarité énergétique (lien PCAET)
- Mettre en place des mesures d'accompagnement et incitatives pour mobiliser le parc vacant et dégradé (propriétaire occupant et bailleur)
- ...

**Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2022-2028 :**

- 2023 : Approbation du SCoT
- 2024 : Finalisation et approbation des PLH

**Indicateurs de résultats :**

- SCoT approuvé

**-Indicateurs de suivi et mode d'évaluation**

- Evaluation des PLH
- Evaluation du SCoT

**Articulation avec les programmes**

SCoT PCH / PLH / Bourgs centres d'Occitanie et Petites Villes de demain / SRADDET / Approche territoriales intégrées

**Objectif stratégique 3**  
**Renforcer l'armature urbaine du Coeur d'Hérault**

**Fiche mesure n° 3.1**  
**Relancer l'attractivité des bourgs centres par une politique coordonnée  
à l'échelle du Pays Coeur d'Hérault**

**-Contexte général :**

Le Pays Coeur d'Hérault est pleinement engagé dans la réalisation de son Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) dont le principal objectif est de structurer le territoire à partir de bourgs et villages aux fonctions clairement identifiées. En effet, il s'agit de construire une armature territoriale adaptée à notre contexte géographique composé de 3 villes centres (Lodève, Clermont l'Hérault et Gignac), de pôles secondaires (Saint André de Sangonis et Paulhan), ainsi que de pôles relais et de proximité, puis de villages. Le SCoT permettrait également de travailler ensemble et de manière partagée sur un DAAC (Document d'Aménagement Artisanal et Commercial ambitieux). Cependant, dès à présent, l'ensemble des politiques sectorielles (bourgs Centres d'Occitanie, Petites Villes de demain PVD, AMI/AAP divers) devront s'inscrire en complémentarité et en appui à ce document de planification (art L 141-1 et suivant du code de l'urbanisme), afin de concourir à une armature territoriale équilibrée, cohérente et partagée.

Dans le même temps, le Pays coordonne la mise en œuvre du **dispositif régional sur la valorisation et le développement des bourgs centres d'Occitanie** sur son territoire pour le compte de l'ensemble des communes éligibles à ce dispositif.

**-Objectifs de la mesure :**

- Finaliser les avenants aux contrats Bourgs centres avec les communes éligibles du territoire et les mettre en œuvre
- Approuver le document SCoT en 2023 et mettre en œuvre le document
- Mettre en œuvre les prescriptions en matière de d'attractivité des bourgs centres inscrites dans le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO)
- Sensibiliser les acteurs publics et privés aux outils d'aménagement et d'urbanisme

**-Contenu de la mesure : liste prévisionnelle des projets**

- Réaliser les actions et investissements définis dans les contrats Bourgs centres
- Au-delà des contrats finalisés, accompagner les investissements favorisant l'attractivité des centres bourgs et PVD dans les autres communes en s'appuyant sur les dispositifs régionaux d'appui aux communes rurales ;
- Assurer le pilotage, le suivi, la gouvernance sur cette thématique à l'échelle du Pays ;
- Développer et valoriser les Bourgs Centres par une gouvernance appropriée et partenariale (SYDEL PCH, EPCI, Chambres Consulaires, Région, ...) permettant d'engager ces acteurs dans une démarche pro-active en matière d'attractivité des bourgs centres
- Conduire une animation et une pédagogie adaptée aux communes, EPCI et autres opérateurs en matière d'attractivité des bourgs centres : urbanisme commercial, espace public, mobilité (stationnement), habitat, ... qui déclinerait les prescriptions du SCoT.

**-Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2022-2028 :**

- 2023 : Finalisation des avenants aux contrats « Bourgs centres »
- 2023-2028 : Mise en œuvre des Contrats BC
- 2023 : Approbation du SCoT

**Indicateurs de résultats**

- Approbation du SCoT en 2023
- % de réalisation des contrats Bourgs centres

**Articulation avec les programmes**

SRADDET / SRDEII / SCoT PCH / Contrats Bourgs centres

### Objectif stratégique 3

#### Renforcer l'armature urbaine du Coeur d'Hérault

##### Fiche mesure n° 3.2

#### Créer les conditions d'un accès équitable à des équipements structurants et de proximité

##### -Contexte général :

Le Pays Coeur d'Hérault est un territoire d'environ 84 000 habitants, avec une dynamique démographique forte d'environ 2%/an depuis plusieurs années. La proximité montpelliéraine et la forte accessibilité du territoire (A750/A75) en sont principalement les raisons. Le foncier résidentiel et économique plus accessible financièrement que sur le littoral, complète cet état des lieux synthétique. Ainsi le territoire se compose d'espaces péri urbain (Bassin de vie de Montarnaud, de la vallée de l'Hérault et du Clermontais), mais également de territoires davantage ruraux, comme le bassin de vie du Lodévois et Larzac (cf.diagnostic du SCoT PCH). Le département a réalisé en 2016 son SDAASP (Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public), dans lequel sont identifiés les typologies de pôles au regard des services et équipements qui le composent. Ainsi, nous constatons que la plaine de l'Hérault entre Clermont l'Hérault, Gignac et Paulhan est bien équipée (cependant ces collectivités doivent répondre à la forte dynamique démographique), tandis que pour le nord de notre territoire, la faiblesse du maillage en équipements, notamment de proximité est un réel enjeu. Le SCoT aura également pour tâche de corriger cet état des lieux.

##### -Objectifs de la mesure :

- Approuver le document SCoT en 2020 et mettre en oeuvre le document
- Maintenir et rééquilibrer les équipements de proximité sur le nord du territoire
- Renforcer le niveau d'équipement en lien avec la dynamique démographique,
- Sensibiliser les acteurs publics aux modes de financement actuels
- Se doter d'une ingénierie de financement
- Déployer les outils numériques sur l'ensemble du territoire

##### -Contenu de la mesure : Liste prévisionnelle des projets

- Mettre en oeuvre le SCoT, notamment dans son rôle de Personne Publique Associée
- Créer un groupe projet "équipement" réunissant des acteurs locaux de l'aménagement, ainsi que des financeurs pour répondre aux enjeux d'équilibre en matière d'aménagement entre le Nord et le Sud du Pays. Ce groupe projet sera composé en fonction du territoire concerné
- Se doter **d'un programme opérationnel pluriannuel d'investissement**, en annexe du SCoT, traduisant les objectifs et orientations structurantes (avec un phasage), pour répondre aux enjeux d'aménagement et **réaliser les équipements**
- Mettre en place un centre de ressource numérique permettant d'actualiser les connaissances en matière d'outils et de financement
- Mutualiser une ingénierie du financement, en complément du programme Leader et ATI, à l'échelle du Pays

##### -Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2022-2028 :

- 2023 : Approbation du SCoT

##### - Indicateurs de résultats :

- Approbation du SCoT en 2023
- Mise en place du centre de ressources

##### -Indicateurs de suivi et mode d'évaluation

- évaluation à mi parcours du SCoT (date d'approbation + 3 ans)

##### Articulation avec les programmes CPER, CPIER, Programmes Européens, Schémas stratégiques

SRADDET / SDAASP / SCoT PCH

## Objectif stratégique 4

### Créer des liens entre les polarités du Cœur d'Hérault et avec les autres territoires

#### Fiche mesure n° 4.1

#### Soutenir les coopérations inter-communautaires et assurer une cohérence territoriale de l'action publique en lien avec les territoires voisins

##### -Contexte général :

D'une part, les orientations du SCOT Cœur d'Hérault montrent l'importance de travailler et de renforcer l'armature territoriale basée sur une multipolarité du territoire. D'autre part, l'évolution rapide des réglementations donne aux EPCI un rôle croissant en matière d'aménagement, de foncier économique, de services aux habitants ou d'environnement.

Cette double problématique doit s'intégrer dans une vision globale à l'échelle du bassin de vie afin de donner un sens à l'action publique dans le respect des compétences et des missions de chacun. Les relations avec les territoires voisins sont elles aussi bien réelles, notamment dans les domaines du tourisme, de la mobilité ou de l'aménagement du territoire par exemple dans le cadre de l'Inter-SCOT. Le territoire a, par exemple, signé un contrat avec la Métropole de Montpellier.

Fort de son projet de territoire, le cœur d'Hérault doit maintenant négocier ses priorités dans le cadre de politiques plus contractuelles et pérennes avec les territoires voisins et les structures départementales, régionales ou nationales, en fonction de ses objectifs et problématiques principaux, dans la logique du Défi de la solidarité territoriale établi dans le SRADDET.

##### -Objectifs de la mesure :

- Renforcer la gouvernance territoriale au sein du Pays
- Renforcer les réflexions et les missions inter-communautaires à l'échelle du Pays
- Clarifier les domaines et missions partagés à cette échelle
- Mettre en oeuvre le SCOT
- Formaliser et pérenniser les relations institutionnelles avec l'ensemble des partenaires du Cœur d'Hérault et les territoires voisins.

##### -Contenu de la mesure : Liste prévisionnel des projets

- Mise en œuvre du SCOT / Travail de coordination dans le cadre de l'inter-SCOT
- Animation de la gouvernance Pays et des réflexions à cette échelle (évolution en PETR ?)
- Conventonnement du Pays avec chaque EPCI membre (clarification des missions partagées)
- Renforcement dans les domaines déjà partagés : mission SCOT / Mission Aménagement / Missions Santé / évolution vers un Office de Pôle intercommunautaire / ...
- Contractualisation avec la Région, participation à l'ADT, au Parlement de la Montagne... / Comité local de l'eau, Poursuite du CRTE
- Mise en oeuvre des objectifs du Contrat de réciprocité avec la métropole
- Partenariats régionaux et nationaux à formaliser sur les thématiques particulières : tourisme, oenotourisme, Grands Sites, mobilité...
- ...

##### -Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2022-2028 :

- 2023 : Signature d'un contrat cadre avec 3M / du CTO / Approbation du Projet de territoire / Etude prospective sur le positionnement Pays / Approbation du SCOT
- 2024 : conventonnement avec les EPCI

##### - Indicateurs de résultats :

- Nb de contrats et de partenariats engagés
- 1 Scot approuvé (2023)

##### Articulation avec les programmes CPER, CPIER, Programmes Européens, Schémas stratégiques

- CPER Occitanie
- SCOT Cœur d'Hérault et SCOT voisins

## Objectif stratégique 5

### Préserver et optimiser les ressources naturelles et foncières

#### Fiche mesure n° 5.1

#### Mettre en œuvre des outils de protection et de valorisation des terres agricoles et accompagner la résilience alimentaire

##### -Contexte général :

Le Pays Coeur d'Hérault est engagé dans la réalisation de son Schéma de Cohérence Territoriale dont le Document d'Orientation et d'Objectifs a permis d'identifier des secteurs agricoles à préserver afin d'y développer une activité agricole durable, au delà de la réduction de la consommation d'espace (article L141-6 du code de l'urbanisme). En effet, un des enjeux forts de la charte de Pays "Le Pays rêvé" à l'horizon 2030 exprime au travers de son défi n°4 cette priorité : "Agir pour une agriculture & une alimentation de qualité accessible à tous". En ce sens, le Pays Coeur d'Hérault porte aujourd'hui un **Projet Alimentaire Territorial** ambitieux qui s'inscrit parfaitement dans la « **Grande Cause** » régionale sur l'alimentation.

##### -Objectifs de la mesure :

- Approuver le document SCoT en 2023 et mettre en oeuvre le document (renforcer la préservation du foncier agricole portant valeur économique forte)
- Renforcement du Projet Alimentaire Territorial (PAT) et réalisation de ses 5 axes
- Encourager le développement et la mise en œuvre du PAEN de la Rouvière

##### -Contenu de la mesure : Liste prévisionnelle des projets concernés

- Mettre en oeuvre le SCoT, notamment dans son rôle de Personne Publique Associée
- Accompagner la réalisation du **PAEN de la Rouvières**,
- Mise en œuvre des actions inscrites dans la **Charte Forestière Territoriale** : création d'une plate-forme d'approvisionnement en « bois » sur le territoire
- **Réalisation des actions inscrites dans le Projet alimentaire territoriale** : création d'une plate forme d'approvisionnement local / création d'une cuisine centrale sur la Clermontois / mise au point d'un dispositif d'abattoirs mobiles (petit élevage, volaille) / coordination des acteurs du social
- ...

##### -Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2022-2028 :

- 2023 : Approbation du SCOT / relance du PAEN / déploiement du PAT / création de la plate forme d'approvisionnement
- 2024 : Mise en place de la bourse foncière agricole et circuits courts / Déploiement des abattoirs mobiles

##### - Indicateurs de résultats :

- Approbation du SCoT en 2023
- Mise en place de la bourse foncière agricole

##### -Indicateurs de suivi et mode d'évaluation

- % de réalisation des actions du PAT

##### Articulation avec les programmes

SRADDET / SCoT PCH / PAT PCH / Programme LEADER Coeur d'Hérault / Charte Forestière Territoriale

##### Caractéristiques particulières de la fiche mesure :

## Objectif stratégique 5

### Préserver et optimiser les ressources naturelles et foncières

#### Fiche mesure n° 5.2

#### Préserver et gérer durablement les ressources en eau et les milieux aquatiques

##### -Contexte général :

La nappe de l'Hérault fournit les  $\frac{3}{4}$  de l'eau potable issue du bassin versant, composé essentiellement des "karsts" du Larzac. Peu exploités, leur réserve est limitée. Ainsi, l'alimentation à partir de la nappe de l'Hérault sera tout juste suffisante, voire même problématique localement (moyenne vallée de l'Hérault) et insuffisante pour tout le bassin de Lodève jusqu'à Clermont-l'Hérault.

Par ailleurs, les événements relatifs à l'aléa inondation, par débordement ou par ruissellement, sont à souligner pour le bassin versant du fleuve Hérault (majeure partie du territoire). Le SAGE, cadre d'orientation de la politique de l'eau, doit permettre de concilier la satisfaction des usages et la préservation des milieux aquatiques en quantité et qualité. Ce cadre constitue la référence réglementaire voulue par les acteurs du bassin. Les Syndicats Mixtes de Bassin coordonnent les actions dans ce domaine et le SCOT intègre ses orientations. Le SAGE entre en révision en 2023. Des contrats spécifiques, portés par les EPTB, concernent ces thématiques (PAPI, contrats de milieux) et font l'objet d'une délibération de la Région ainsi que de la signature de conventions entre les différents partenaires (EPTB, EPCI, communes, agences de l'eau, Etat, partenaires financiers dont la Région). Le Pays Cœur d'Hérault est concerné par deux bassins versants : le bassin du Fleuve Hérault et le bassin Lez Mosson Etangs Palavasiens. Les Communautés de communes ont aujourd'hui les compétences relatives à l'eau et l'assainissement, chacune selon leurs modalités propres complétées par celles de la Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI).

##### -Objectifs de la mesure :

- Appuyer les structures compétentes
- Mettre en œuvre le SAGE et le SCOT
- Mettre en œuvre les actions inscrites dans les PAPI et les contrats de milieux
- Mettre en œuvre le PCAET
- Renforcer le rôle du SCOT et participer à la gouvernance locale au travers des Commissions Locales de l'Eau
- Intégrer les problématiques de l'accès à l'eau agricole dans le PAT

##### -Contenu de la mesure : *Liste prévisionnelle des projets concernés*

- Réalisation des actions et investissements inscrits dans les documents relatifs à la gestion de la ressource et des milieux aquatiques : SAGE, PGRE, PAPI et contrats de milieux... conduits par les organismes compétents sur le périmètre
- Accompagner les démarches des collectivités territoriales dans leur adéquation aux documents de SAGE, PGRE ...
- Réalisation des actions inscrites dans les Approches Territoriales Intégrées (ATI) sur cette thématique (Fonds FEDER)
- Mise en œuvre d'un service (ou atelier) d'aménagement permettant la traduction opérationnel des orientations du SCOT au service des communes et EPCI, et des habitants (sensibilisation)
- Accompagner la compatibilité des documents d'urbanisme au SAGE au travers du SCOT

##### -Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2022-2028 :

A déterminer

##### - Indicateurs de résultats :

Voir indicateurs SAGE

-Indicateurs de suivi et mode d'évaluation quantitative et surtout qualitative (fréquence, pilote de l'évaluation, diffusion de l'évaluation)

- COPIL ATI

##### Articulation avec les programmes

SAGE, PGRE / Approche territoriale intégrées / SCOT / PCAET / PAPI / contrats de milieux

**Objectif stratégique 5 :  
Préserver et optimiser les ressources naturelles et foncières**

**Fiche mesure 5.3  
Rendre opérationnelle la trame verte et bleue du territoire  
et préserver la qualité des paysages**

**-Contexte général :**

L'érosion de la biodiversité est l'autre enjeu essentiel de ce début de siècle. Compte tenu de son patrimoine naturel, le Pays Coeur d'Hérault possède une responsabilité importante dans ce domaine. Or, même en dehors des périmètres de protection, la biodiversité est un élément à prendre en compte au même titre que le paysage.

Le SRCE Languedoc Roussillon annexé au SRADDET de la Région Occitanie (mise en œuvre du protocole "Eviter, Réduire, Compenser", mise à disposition un outil cartographique en 3D à l'échelle du 1/25 000ème...) a un caractère « opposable » : les collectivités territoriales sont investies d'un rôle déterminant puisqu'elles doivent obligatoirement prendre en compte ce schéma dans l'élaboration de leurs documents de planification (PLU, SCOT)

Le SCOT a donc décliné la trame à une échelle plus fine. Ainsi l'analyse fait ressortir tous les éléments supplémentaires tant pour les réservoirs de biodiversité que pour les continuités écologiques. Le patrimoine naturel ne doit plus être perçu comme une entrave au développement mais comme un écosystème aux nombreux services rendus (services d'approvisionnements, de régulation mais aussi socio-culturels) ; aussi l'identification, puis la prise en compte de la «Trame Verte et Bleue» dans les documents d'urbanisme est une priorité.

**-Objectifs de la mesure :**

- Adapter le développement et l'aménagement aux bons fonctionnements écologiques du territoire (ruissellement, débordements, débroussaillage...)
- Préserver la qualité des paysages, facteur d'attractivité et de développement (oenotourisme, APN, activités économiques liées aux espaces naturels)
- Préserver et développer la biodiversité locale (et régionale)
- Encourager et accompagner la restauration des continuités écologiques fragmentées

**-Contenu de la mesure :** *Liste prévisionnelle des projets concernés*

- Prendre part à la gouvernance environnementale régionale
- Promouvoir la restauration des continuités / le développement de la biodiversité : outils et dispositifs régionaux, (Région, ARB, CEN ...) auprès des communes, agriculteurs...
- Mettre en place et en œuvre une agence ou service local d'aménagement, au service des communes et EPCI,
  - réalisation d'une interface SIG Trames Vertes et Bleues en ligne (cartographie à l'échelle 1/5000<sup>ème</sup>, métadonnées et prescriptions et orientations par secteur) pour une intégration dans les documents d'urbanisme et de planification
  - sensibilisation et information sur la biodiversité, les fonctions écologiques de l'eau et de la végétation...à destination des élus, des acteurs locaux et des habitants...
- Réalisation d'un **plan de paysage** à l'échelle du Coeur d'Hérault « du paysage remarquable aux paysages quotidiens » ou « accompagner des paysages en transition »

**-Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2022-2028 :**

à partir de fin 2023 : rédaction d'un cahier de prescription pour la mise en œuvre du SCOT

**- Indicateurs de résultats :**

- Mise en place d'une plateforme SIG

**-Indicateurs de suivi et mode d'évaluation** quantitative et surtout qualitative (fréquence, pilote de l'évaluation, diffusion de l'évaluation)

- COPIL SCOT et tableau de bord annuel

**Articulation avec les programmes** SCOT Coeur d'Hérault  
SRCE LR – SRADDET / Approches Territoriales Intégrées

## Objectif stratégique 6

Renforcer l'écosystème économique local, l'accompagnement des entreprises et l'attractivité du territoire

### Fiche mesure n°6.1

Développer et accompagner les secteurs économiques porteurs et émergents et la qualité d'accueil des entreprises et des porteurs de projets

#### -Contexte général :

Les services économiques des trois intercommunalités, l'écosystème local et régional travaillent ensemble afin de répondre aux attentes du territoire qui sont à la fois de soutenir un contexte favorable à l'implantation, la création et au développement des entreprises, mais également d'avoir une politique d'aides individualisées nécessaire quelle que soit l'étape de vie de l'entreprise. Même s'il convient d'accompagner l'économie présentielle, les secteurs porteurs et émergents doivent aussi être encouragés. Ils permettront de fournir de l'emploi aux arrivants et ne seront pas sensibles aux fluctuations de la croissance démographique. Il est donc indispensable d'identifier, puis d'accompagner, de consolider et de pérenniser des filières structurantes, innovantes et spécifiques au territoire, susceptibles d'avoir un effet d'entraînement sur l'économie locale (tourisme, production agricole et agroalimentaire, technologie de l'eau, écoconstruction...). Quand on sait qu'un entrepreneur accompagné dans son projet augmente de 70% ses chances de pérenniser son activité, on comprend tout l'enjeu d'une véritable politique de soutien aux entreprises et porteurs de projets.

Fortement impliqué dans le développement économique régional, le Cœur d'Hérault souhaite rester un bassin de vie et résister à la tentation d'une économie strictement présentielle ; sa situation géographique et sa diversité sont des atouts à valoriser et à conforter.

#### -Objectifs de la mesure :

- Actualisation et mise en œuvre du projet de développement économique du Cœur d'Hérault en lien avec les priorités du Projet de territoire et le DAAC du SCOT Cœur d'Hérault
- Renforcement de l'écosystème économique local
- Renforcement de l'accueil et de l'accompagnement des entreprises
- Développement de l'attractivité du territoire

#### -Contenu de la mesure : *Liste prévisionnelle des projets concernés*

- Optimiser l'accueil et l'accompagnement des entreprises et des porteurs de projets par la pépinière et l'incubateur **d'entreprises du Cœur d'Hérault**, inscription de la démarche dans les **Appels à Projets régionaux « Entrepreneuriat »**
- Identification des secteurs économiques forts et/ou émergents et de leur structuration territoriale (écoconstruction/habitat durable, agroalimentaire, métiers d'art, eau, économie circulaire,...)
- Mise en place d'événementiels sur les territoires (ex : « Petits déjeuners » ou « cocktails » éco) ; Organisation des **Assises de la TPE** en Cœur d'Hérault
- Aide à la création de liens entre les entreprises, les écoles, les universités et les centres de recherches, création de **Clusters, favoriser les mises en réseau**
- Emergence et animation d'un réseau de **Tiers lieu** en Cœur d'Hérault (dont celui de **Novel.id**)
- Engager une démarche de GPECT pour favoriser la création, le développement et la pérennisation des entreprises

#### -Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2022-2028 :

2023 : actualisation du Schéma / mise en réseau des Tiers lieu

2024 – organisation des 3ème Assises de la TPE

#### - Indicateurs de résultats :

- 1 Schéma économique réactualisé
- Taux de pérennité des porteurs de projet et d'entreprises suivis par la pépinière

#### -Indicateurs de suivi et mode d'évaluation

- Pilotage par la Commission économique du SYDEL (réunion semestrielle)

#### Articulation avec les programmes

SRDEII / SRADDET / Programme LEADER / Approches Territoriales Intégrées / DAAC



**Objectif stratégique 6**  
**Renforcer l'écosystème économique local, l'accompagnement des entreprises et l'attractivité du territoire**

**Fiche mesure n° 6.2**  
**Planifier et concrétiser une offre foncière et immobilière d'entreprises diversifiée**

**-Contexte général :**

Le Cœur d'Hérault est aujourd'hui une destination économique car il bénéficie de l'attractivité régionale. Caractérisé par une économie présentielle dynamique avec une augmentation constante de TPE créées, le territoire fait aussi le choix de miser sur l'innovation comme levier de croissance et de création d'emplois durables, tout en s'appuyant sur une qualité environnementale de plus en plus recherchée par les dirigeants. Pour ancrer les activités et permettre l'intégration des entreprises naissantes, le territoire doit se doter des moyens indispensables, faire face à cette croissance et soutenir un contexte favorable à l'implantation, la création et au développement des entreprises.

L'implantation d'entreprises sur leur territoire est l'objectif de toutes les intercommunalités, qui sont toutes investies dans des projets d'aménagement économique (parcs d'activités, hôtels d'entreprises notamment). Elles disposent aujourd'hui de zones d'activités de portée locale, régionale ou nationale telles que positionnées au sein du SCOT. La plupart de ces zones sont mixtes tout en comportant une orientation économique dominante adaptée à la typologie du secteur. Toutefois, le SCOT encourage la relocalisation dans les centres villes des activités le permettant, notamment pour s'engager dans une logique du ZAN.

Au vu du constat de reprise de la demande d'implantation et de la diminution des disponibilités. Les EPCI et l'Agence économique du Pays Cœur d'Hérault ont défini une stratégie de développement économique en partenariat avec la Région Occitanie dans le but de planifier et de concrétiser une offre foncière et immobilière d'entreprises diversifiée.

**-Objectifs de la mesure :**

Disposer d'une offre immobilière cohérente à l'échelle du Pays, permettra d'une part, d'accompagner et de favoriser la création de nouvelles entreprises et contribuer à assurer leur pérennité et d'autre part, encourager l'implantation d'entreprises tertiaires de services aux entreprises ou aux particuliers. Cela passe par :

- bâtir une offre territoriale immobilière suffisante, attractive, variée, de qualité et adaptée aux entreprises et à leurs étapes de développement
- créer un parcours résidentiel des entreprises, pour un accueil performant
- tenir une bourse immobilière et foncière sur des dimensions supra, infra et locale.

**-Contenu de la mesure : Liste prévisionnel des projets concernés**

- Réalisation d'un schéma des parcs d'activités (d'intérêt régional ou plus local)
- Portage d'une politique d'aide à l'immobilier et au foncier économique. *Se reporter aux règlements des aides à l'immobilier dans les EPCI en lien avec la Région Occitanie*
- Accompagnement aux financements de l'immobilier d'entreprises, à la structuration de la gouvernance, aux structures porteuses d'immobiliers d'entreprises (EPF, SEM, Territoire 34, Caisse des Dépôts...),
- Etude du développement de pôles de proximité, hors zones d'activités
- Renforcer l'offre de services et la politique d'attractivité « choisie »
- Construire et promouvoir une marque territoriale pour favoriser l'attractivité d'un territoire avec une identité singulière

**-Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2022-2028 :**

2023 -Approbation du SCOT/DAAC / Réalisation du schéma des parcs d'activité

2024- Accompagnements des EPCI, Bourgs centres et PVD

**- Indicateurs de résultats :**

- Schéma des parcs
- Nombre d'entreprises concernées

**-Indicateurs de suivi et mode d'évaluation**

- Commission économique
- Tableau de bord

**Articulation avec les programmes**

- SRADDET / Conventions particulières sur l'immobilier d'entreprise Région/EPCI

## Objectif stratégique 6

**Renforcer l'écosystème économique local, l'accompagnement des entreprises et l'attractivité du territoire**

### Fiche mesure n° 6.3

#### Faire du Cœur d'Hérault une véritable destination touristique

##### -Contexte général :

**L'un des 6 défis du projet de territoire du Pays est consacré l'accueil touristique, le Défi n°1 « S'engager dans une accueilance\*et une rencontre responsable ».** La dynamique touristique du territoire est portée par la présence de 3 Grands Sites (Gorges de l'Hérault, Cirque de Navacelles, Salagou-Mourèze) dont la renommée internationale génère une fréquentation importante (en moyenne 1.200.000 visiteurs par an). Cette richesse paysagère est complétée par la présence de sites culturels et patrimoniaux majeurs : Abbaye de Gellone (2<sup>ème</sup> site culturel le plus visité de l'Hérault), Grotte de Clamouse, Musée de Lodève, Prieuré Saint-Michel de Grandmont, Villeneuve...

La diversité des paysages offre de nombreux supports de découverte pour les amateurs d'activités de pleine nature (randonnées, VTT, vélo, activités nautiques, parapentes, escalade...), tandis que la structuration du tourisme vigneron autour du label national « Vignobles & Découvertes » vient compléter l'offre touristique de la destination. Malgré tout, il est à déplorer une visibilité encore faible de la destination touristique, et des retombées économiques pour le territoire minimisées par des séjours courts et une offre limitée en hébergements marchands (8.000 lits touristiques marchands). La qualification des professionnels du tourisme est également encore à améliorer.

Pour répondre à ces enjeux, le partenariat est essentiel. L'une des forces et réussites du Pays depuis plus de dix années est la volonté commune des trois offices de tourisme de la destination de travailler ensemble. Cette fédération des moyens et des intelligences est sans doute l'une des clefs pour conforter davantage la destination touristique du Cœur d'Hérault. En 2022, les trois OT ont d'ailleurs approuvé une stratégie de développement touristique.

##### -Objectifs de la mesure :

- Accompagner l'émergence des projets touristiques innovants sur le territoire
- Accompagner les acteurs touristiques vers une professionnalisation de leur métier et l'adaptation aux nouvelles tendances
- Promouvoir une destination touristique d'excellence qui s'appuie sur un tourisme durable respectueux des paysages
- Favoriser le travail collectif et les mutualisations pour générer une offre variée et allonger la durée des séjours
- Développer et renforcer la démarche **Qualité Tourisme et qualité Sud de France** auprès des professionnels du territoire

##### -Contenu de la mesure : Liste prévisionnelle des projets concernés

- Mise en œuvre des programmes d'actions des **Grands Sites de France / Grands Sites d'Occitanie**
- Qualification de l'offre et des professionnels du tourisme en développant les échanges, les rencontres et réseaux (formation, information, mise aux normes, labellisation...), et l'entrée dans les marques de qualité (Sud de France, Qualité Tourisme...)
- Soutien à la création d'une offre en hébergements de groupes innovants et de qualité
- Mise en œuvre du Programme d'actions du **Label « Vignobles et découvertes »**
- Accompagnement des professionnels du tourisme sur le tourisme durable (dans le cadre de Destination France)
- Proposition de produits packagés « expérientiels »

##### -Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2022-2028 :

2023 : étude de positionnement, définition du packaging

2024 : Refonte du site internet, mise en marché

##### - Indicateurs de résultats :

- Allongement de la période touristique et des séjours
- Augmentation du nombre de lits touristiques marchands
- Meilleure qualification des professionnels

##### -Indicateurs de suivi et mode d'évaluation

- Nombre de produits créés

- Nombre d'hébergements soutenus

**Articulation avec les programmes CPER, CPIER, Programmes Européens, Schémas stratégiques**

- CPER Occitanie
- Schéma régional de développement du tourisme et des loisirs de la région Occitanie
- Programmes pluri-annuel des sites labélisés « Grands Sites d'Occitanie » (GSO)
- Programme d'action du Label « Vignobles et découvertes »
- Programme Leader Cœur d'Hérault
- Programme "Destination France" (appui ADEME)

PROJET

**Objectif stratégique 7**  
**Accompagner les transitions dans les organisations**

**Fiche mesure n°7.1**  
**Evaluer et poursuivre la mise en œuvre le Plan Climat Air Energie Territorial**

**-Contexte général :**

Le Pays Cœur d'Hérault a inscrit très clairement dans son projet de territoire sa volonté d'évoluer vers un territoire en transition (Défi 5 « Prendre la bifurcation écologique et énergétique »). Cette politique affichée se traduit aujourd'hui par plusieurs mesures très concrètes que le territoire a mis en œuvre :

- Elaboration puis approbation d'un Plan Climat Air Energie Territorial à l'échelle de son territoire
- Orientation de son programme LEADER pour appuyer des projets permettant cette bifurcation
- Reconnaissance au titre de Territoire à Energie positive pour la croissance verte (TEPCV)
- Elaboration d'un SCOT « Facteur 4 »
- 

Les EPCI membres du SYDEL du Pays Cœur d'Hérault ont ainsi donné la compétence « Elaboration, animation et évaluation du PCAET » au Pays. Le Cœur d'Hérault a été retenu en 2017 par l'ADEME comme « Territoires engagés dans une transition énergétique et écologique ambitieuse en région Occitanie ». Validé en 2018, le PCAET doit être évalué et actualisé dès 2023.

**-Objectifs de la mesure :**

- Evaluer les premières années de la mise en oeuvre du Plan Climat Air Energie Territorial du Cœur d'Hérault, l'actualiser et poursuivre sa réalisation

**-Contenu de la mesure : Liste prévisionnel des projets concernés**

- Evaluation du PCAET
- Mise en oeuvre des Conversations Carbone sur le territoire: groupes d'acteurs accompagnés sur le long terme aux changements de comportements: mobilités, alimentation, énergie, modes de vie en général... / animation de la Fabrique de la Transition Territoriale (FETT) /
- Réalisation du programme d'action du PCAET

**-Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2018-2021 :**

- 2023 : évaluation du PCAET
- 2023-2028 : Mise en œuvre du PCAET

**- Indicateurs de résultats :**

- 1 PCAET actualisé
- Evolution des émissions de CO<sub>2</sub>, de la consommation énergétique, des émissions polluantes

**-Indicateurs de suivi et mode d'évaluation :**

- Tableau de bord annuel de suivi du PCAET / % de réalisation des actions inscrites dans le PCAET

**Articulation avec les programmes CPER, CPIER, Programmes Européens, Schémas stratégiques**

- CPER
- SRADDET / Programme « Région à Energie positive »
- Convention avec l'ADEME (lauréat de l'AAP « Territoires engagés dans une transition énergétique et écologique ambitieuse en région Occitanie »)

**Caractéristiques particulières de la fiche mesure :**

**Objectif stratégique 7 :  
Accompagner les transitions dans les organisations**

**Fiche mesure n° 7.2  
Proposer un accompagnement et un soutien aux actions de transition  
dans les secteurs public et privé**

**-Contexte général :**

L'enjeu territorial de la transition (énergétique et numérique notamment) se pose en Cœur d'Hérault. Il repose d'abord sur une appropriation de cette thématique et des enjeux par les acteurs du territoire dans une perspective de dynamique de projets, porteurs d'emplois et d'activités adaptés aux changements en cours, en parallèle des économies réalisées.

Il s'agit à la fois d'adapter nos entreprises et nos collectivités à la transition écologique, énergétique et numérique ainsi que de soutenir les projets et démarches des acteurs locaux favorisant la transition, les nouveaux comportements et la préservation des ressources.

Le PCAET souligne la nécessité d'accompagner le changement, de façon généralisée, qu'il soit individuel ou collectif. Cette conscience était autant le fait des habitants que des élus, au travers de la concertation.

Au-delà de cette étape de sensibilisation, la mise en œuvre de la transition, voire de la bifurcation écologique telle qu'affichée dans le projet de territoire, se doit d'être accompagnée. Même si elle est incontournable à l'échelle de l'entreprise pour rester compétitive, elle va engendrer de nombreux changements organisationnels mais également à l'échelle des ressources humaines.

**-Objectifs de la mesure :**

- Favoriser l'appropriation de la transition/bifurcation écologique
- Développer des démarches de transition dans les collectivités, les entreprises et les associations
- Développer des modes de productions respectueux des ressources naturelles
- Favoriser la responsabilité sociale et environnementale des organisations
- Développer des nouvelles pratiques numériques, écologiques, sobres

**-Contenu de la mesure : Liste prévisionnelle des projets**

- Accompagnement des organisations à l'intégration des enjeux écologiques, énergétiques et climatiques dans leurs politiques publiques
- Relayer systématiquement et largement les actions des organismes acteurs de la transition (informations, accompagnements, formations...) et promouvoir les acteurs locaux en transition
- Déployer avec ces partenaires une offre locale de formation, d'accompagnement, d'un espace mutualisé d'expérimentation (process, ingénierie, création pour la transition)
- Promouvoir la mise en œuvre collective / mutualisée de la transition dans les organisations
- Aides à la rénovation énergétique dans les bâtiments publics
- Mise en œuvre d'un plan de paysage transition énergétique à l'échelle Pays

**-Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2022-2028 :**

- 2023- actualisation PCAET
- 2023-2028 – mise en Œuvre du PCAET
- 2024-2028 – Démarche collective RSE Entreprises dans le cadre du Programme Leader
- 2023-2028 – Accompagnement à la transition numérique

**- Indicateurs de résultats :**

- nb d'établissements accompagnés, formés, aidés
- Evolution des émissions de CO2, de la consommation énergétique, des émissions polluantes

**-Indicateurs de suivi et mode d'évaluation**

- Tableau de bord PCAET

**Articulation avec les programmes**

- PCAET / Programme Leader / Partenariats ADEME

## Dotation spécifique innovation et expérimentation

### Fiche mesure n° 8.0 Accélération du Pacte vert Occitanie en Coeur d'Hérault

#### -Contexte général :

La Région Occitanie a construit et approuvé en 2020 **le Pacte Vert Occitanie** qui contribue au fondement des politiques publiques régionales. En cohérence avec les priorités d'aménagement et les mesures de transformation, la nouvelle génération de la politique territoriale régionale sur la période 2022-2028 a vocation à traduire au niveau de chaque territoire de Projet, l'ambition collective de :

- Promouvoir un nouveau modèle de développement, plus sobre et vertueux, porteur de justice sociale et territoriale, conciliant excellence et soutenabilité,
- Réussir ensemble le rééquilibrage territorial,
- Favoriser l'adaptation et la résilience du territoire face aux impacts du changement climatique.

**Le Projet de territoire du Pays Coeur d'Hérault "Le Pays rêvé" à l'horizon 2030**, parce qu'il offre une vision à long terme du projet politique porté par le territoire, permet la mise en œuvre cohérente et structurée de l'ensemble des politiques contractuelles ou organisationnelles. Ce Projet de territoire porté par le Pays Coeur d'Hérault contribue très largement à la volonté régionale du rééquilibrage territorial ainsi qu'aux 7 objectifs dans le Pacte vert.

La dotation "Innovation-expérimentation" sera mobilisée pour **accompagner toutes les actions collectives innovantes afin d'accélérer la réalisation des objectifs du Pacte vert**, en particulier **dans les domaines de l'économie bas carbone, des modes de vie et de la transition énergétique.**

#### -Objectifs de la mesure :

1. **Économie bas carbone** : Promouvoir les démarches collectives RSE (Responsabilité sociétale des entreprises) dans les entreprises et les collectivités et inscrire l'économie locale dans une logique d'excellence environnementale et bas carbone (nouvelles filières économiques, expérimentation sur les filières existantes, tourisme durable...)
2. **Transition citoyenne** : Assurer le lien social entre habitants par des projets transversaux et participatifs et renforcer l'appui au développement des nouveaux modes de vivre et d'habiter en faveur de la transition
3. **Transition énergétique** : Accompagner les initiatives et démarches collectives dans le développement des Énergies Renouvelables (EnR), l'autonomie énergétique et les mobilités douces et alternatives.

#### -Contenu de la mesure : *Description synthétique des mesures envisagées*

##### **1- Économie bas carbone :**

- Développer les actions collectives d'expérimentation, de sensibilisation, d'accompagnement, de formation-action ou de coaching territorial en lien avec l'ESS et la RSE, en faveur de la transition : Coaching des entreprises sur la RSE / appui à l'Hôtel d'entreprises du numérique / étude d'opportunité pour la création d'une marque de territoire / actions innovantes d'entreprises en faveur de la transition / ...
- Soutenir la sensibilisation, la valorisation des démarches de planification exemplaires et la formation des acteurs, à une échelle collective
- Accompagner les stratégies innovantes de préservation de l'environnement, de sensibilisation des visiteurs et de gestion des flux visant à réduire les problèmes de surfréquentation : mise en place de formations-actions avec les professionnels du tourisme et le personnel saisonnier / poursuite de la structuration de la filière oenotouristique (label Vignobles & Découvertes) / mise en œuvre de chantiers d'insertion dans le secteur touristique (services solidaires, blanchisserie, conciergerie)...

## **2- Transition citoyenne :**

- Soutenir les projets d'innovation visant à rapprocher les services des citoyens/ bénéficiaires ultimes (« design de service ») et projets innovants et d'envergure intercommunale ou « Pays » : création d'un service bus itinérant des services publics / favoriser l'accès des jeunes aux études supérieures / Développement d'un service de livraison solidaire (par modes doux vers les personnes en perte d'autonomie) ...
- Accompagner et appuyer les logements collectifs innovants et qualitatifs, intégrant des espaces ou des fonctions mutualisées qui favorisent les liens sociaux :

## **3- Transition énergétique :**

- Soutenir l'accompagnement, l'émergence et l'expérimentation de projets collectifs pour le développement d'Énergies Renouvelables
- Favoriser l'émergence et l'expérimentation de projets collectifs d'ampleur interco / Pays
- Soutenir les projets favorisant le développement d'équipements dédiés aux mobilités douces et/ou décarbonées avec une dimension supra communale : animation d'ateliers collectifs sur la sobriété / lancement d'études et d'expérimentations sur le stationnement 2.0 / création d'une chaîne logistique du « dernier km » ...
- Soutenir les solutions de mobilités alternatives à l'auto solisme – études, équipements mutualisés

## **-Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2022-2028 :**

- 2023 : lancement d'un AMI "innovation-expérimentation" / détermination des actions collectives ;
- 2024 - 2028 : lancement des actions et accompagnement
- 2028 : évaluation du dispositif et des actions

## **- Indicateurs de résultats :**

- taux de réponses à l'AMI
- Nb de projets mis en place

## **-Indicateurs de suivi et mode d'évaluation :**

- Tableau de bord annuel de suivi

## **Articulation avec les programmes CPER, CPIER, Programmes Européens, Schémas stratégiques**

- CPER / Pacte vert / Programme Leader

**ANNEXE 2 : PROJET DE TERRITOIRE : « LE PAYS REVE » A L'HORIZON 2030**

PROJET



*Le Pays rêvé !*

**Projet de  
territoire**

À L'HORIZON 2030

En 2020, l'arrivée à mi-parcours de notre projet de territoire 2014-2025 nous a permis de poser un regard sur ce projet approuvé en 2014.

**Le projet de territoire** est un document prospectif et stratégique qui permet de se fixer des priorités et des objectifs pour l'avenir. Il se veut être un projet partagé par tous, fédérateur et évolutif.

**Le Pays Coeur d'Hérault** est aujourd'hui **l'espace géographique, économique et social pertinent** pour contractualiser avec les institutions chargées de l'aménagement et du développement des territoires et des entreprises (Département, Région, Etat, Europe). Le projet de territoire permet d'engager les partenaires financiers autour d'une vision d'avenir claire, décidée localement. La Charte de développement du Pays Cœur d'Hérault est la transcription de ce projet de territoire.

Depuis 2014, les dynamiques de territoire ont fait évoluer celui-ci dans ses différentes composantes et réalités, les orientations qui guident notre travail devaient être actualisées. Dès le printemps 2021, nous avons commencé à travailler à cette actualisation au sein des commissions de travail du SYDEL ou de groupes de travail. Ce document est le résultat de plus de 2 ans de concertation et de co-construction.

avant-propos à rédiger

avant-propos à rédiger

# Sommaire

1. Méthodologie
2. Diagnostic de territoire
3. Projet de territoire

*Le Pays rêvé !*

**Projet de  
territoire**

À L'HORIZON 2030

# 1. Méthodologie

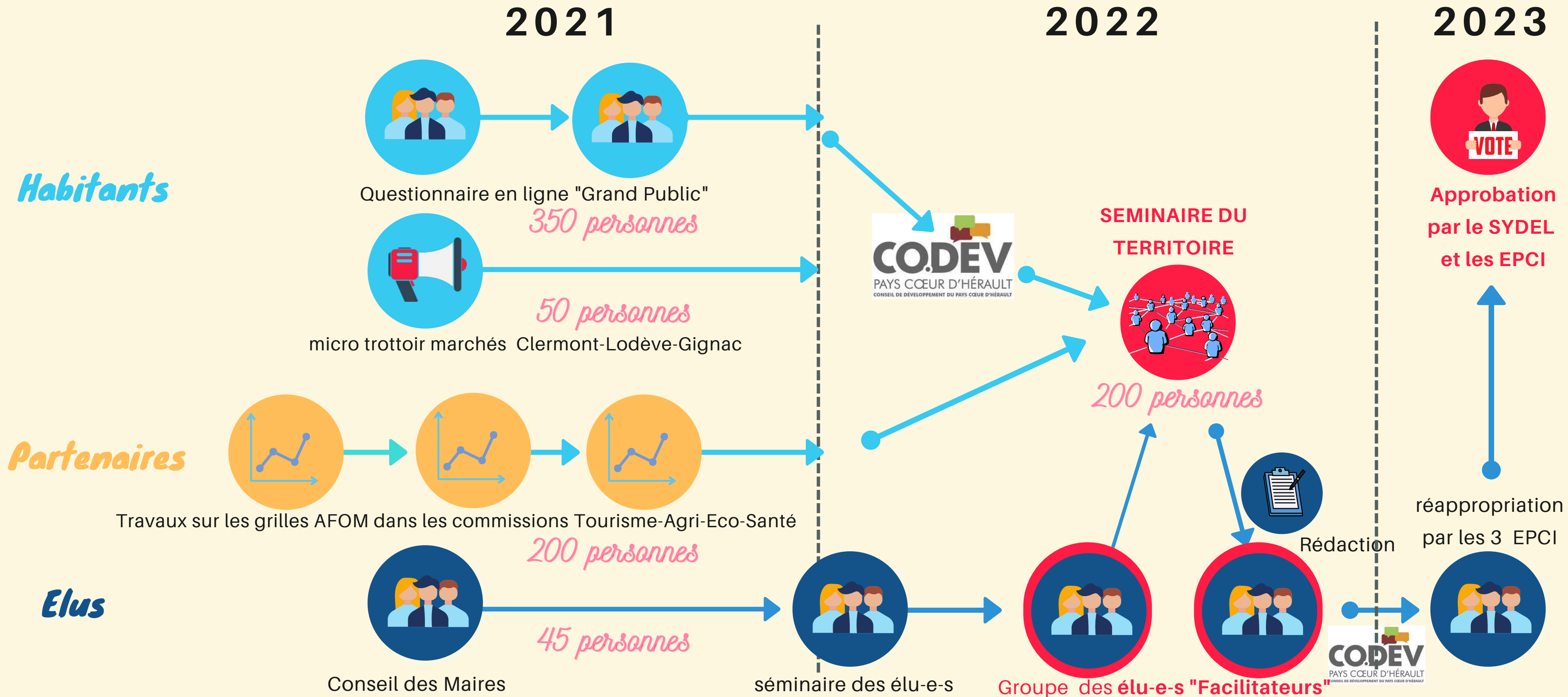
*Le Pays rêvé !*

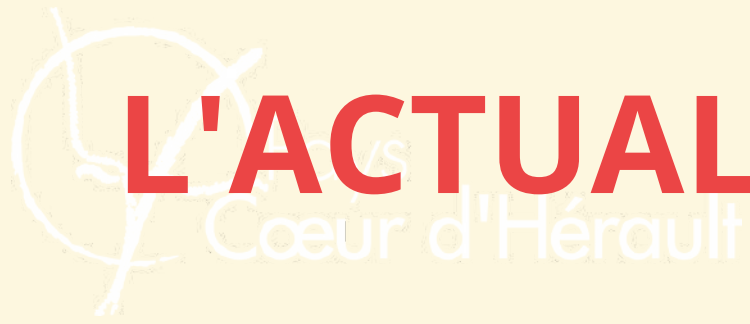
**Projet de  
territoire**

À L'HORIZON 2030

# ACTUALISATION DE LA CHARTE DU COEUR D'HERAULT

METHODOLOGIE :  
UN PROJET CO CONSTRUIT !





# L'ACTUALISATION DU PROJET DE TERRITOIRE...

# ... EN QUELQUES DATES

**Février 22 - Séminaire des élu-e-s du territoire**

**Mars 2022** Création du  
groupe des élus facilitateurs



**Mars 2022 Séminaire du territoire**

**Avril 2022** Délibération instituant le rôle des élus facilitateurs

- **Juillet 2022** Rencontre avec la CCVH
- **Novembre 2022** Rencontre avec la CCC
- **Février 2023** Rencontre avec la CCLL

**Réunions des élus facilitateurs :**

- avril - juin - juillet - septembre 2022
- septembre 2022 avec le Conseil de Développement
- novembre 2022
- février 2023
- mars 2023

**Approbation de la charte en Comité syndical  
et dans les EPCI et ... mise en oeuvre !**

*Le Pays rêvé !*

**Projet de  
territoire**

À L'HORIZON 2030



## 2. Diagnostic de territoire

*Le Pays rêvé !*

**Projet de  
territoire**

À L'HORIZON 2030

# Diagnostic de territoire

## Aménagement - Equipements

### Un territoire dynamique

### QUELQUES CHIFFRES CLES

#### ESPACES NATURELS & AGRICOLES

69% d'espaces naturels soit 87 552 ha (dont espaces naturels à usage agricole)  
23% d'espaces agricoles soit 29 300 ha dont 49% de cultures permanentes

#### SUPERFICIE

1274 km<sup>2</sup>, 85 hab./km<sup>2</sup> (190 hab./km<sup>2</sup> pour l'Hérault)

#### ROUTES & URBANISME

5 400 ha d'espaces urbains (soit 4,3% du territoire)  
4 962 ha d'infrastructures routières soit 3,9% du territoire

#### LOGEMENTS

43 948 logements (INSEE) dont  
80% de résidences principales  
10,2% de logements vacants  
5,7% de logements sociaux contre 10,1% dans l'Hérault

#### POPULATION

85 789 habitants, soit un taux annuel de + 1,36%, contre 1,7% entre 2008 et 2018  
(CCC : 28 593 habitants, CCLL : 14 947 habitants, CCVH : 42 248 habitants)

#### INDICE JEUNESSE

0,94 contre 0,84 pour l'Hérault

### DES ATOUTS

Proximité de Montpellier

Proximité des services et des équipements

Diversité des paysages

Situation géographique au centre du département

Les patrimoines bâtis

Qualité des infrastructures routières

Attractivité résidentielle

Taille raisonnable des villes

### DES FAIBLESSES

Inertie des décisions politiques pour faire avancer des projets structurants

Pollution lumineuse et manque d'espaces verts publics

Densité de l'habitat, Pression démographique

Laxisme des règlements sur la protection des paysages

Concurrence entre communes et EPCI

Logements locatifs insuffisants

Centres anciens fragiles et en déshérence

Urbanisation et artificialisation des sols, mitage

Villes dortoirs, Désertification des villages

Qualité de l'habitat et de l'urbanisme

Déséquilibres territoriaux, Prix du foncier

Périurbanisation, Banalisation des paysages

#### Composante paysagère et territoriale structurante

- Coteau agricole sensible
- Garrigue et boisement
- Grand Site
- Plaine de l'Hérault et vallée de la Lergue

#### Niveau de polarité de l'armature urbaine

- 1-Ville centre
- 2-Pôle secondaire
- 3-Pôle relais
- 4-Pôle de proximité
- 5-Village

#### Périmètre institutionnel

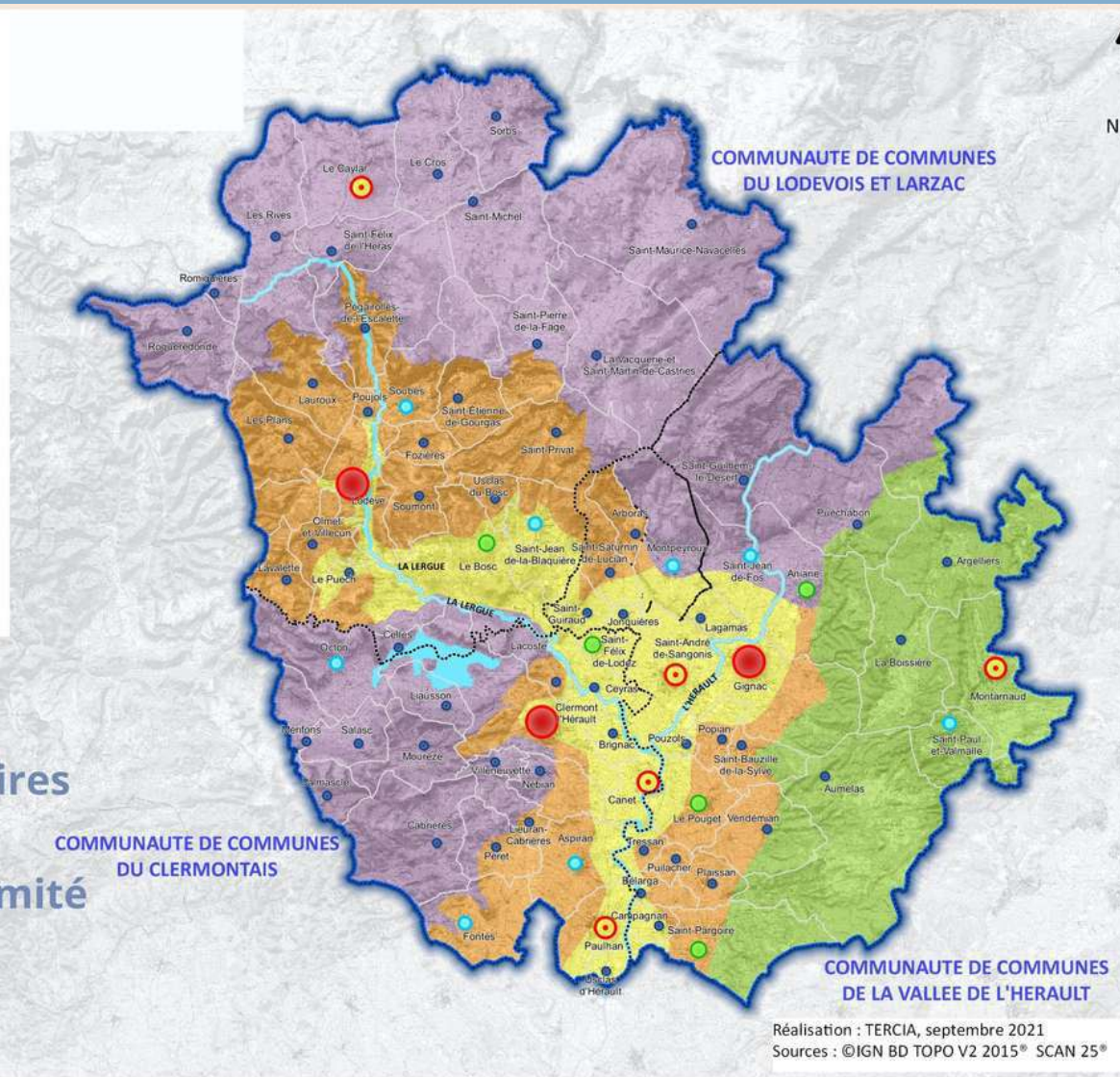
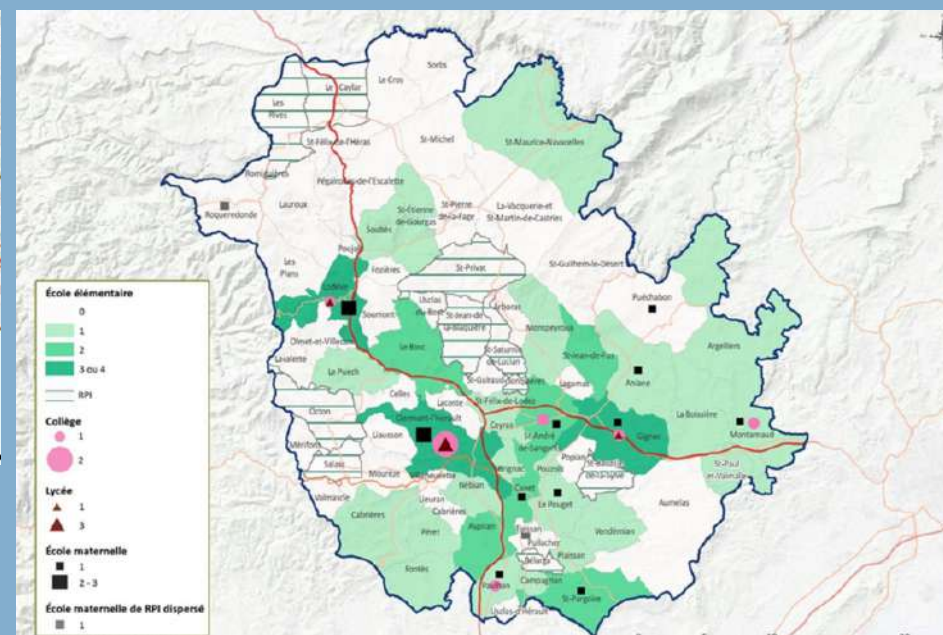
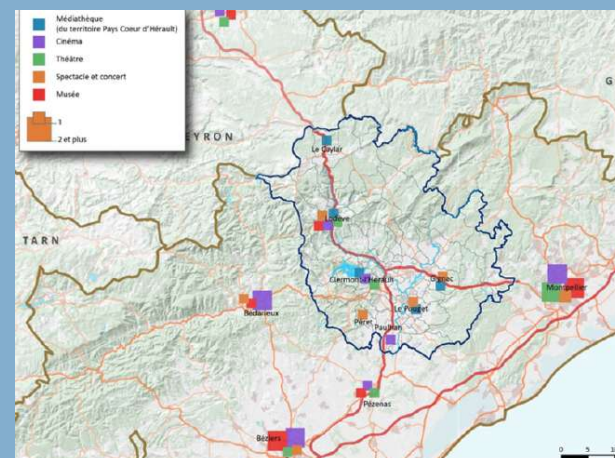
- Limites des intercommunalités
- Limites des communes

#### Etat initial

- Lac du Salagou
- Cours d'eau principaux

3 villes centres  
5 pôles secondaires  
5 pôles relais,  
9 pôles de proximité  
55 villages

0 2,5 5 7,5 10 km



### Un accès aux services et aux équipements qui s'améliore

### QUELQUES CHIFFRES CLES

**POLES SERVICES INTERMEDIAIRES**  
4 pôles maillent le territoire

**MAISONS SERVICE PUBLICS**  
4 Maisons France Service : Lodève, le Caylar, Clermontais et Gignac

**DENSITÉ MÉDICALE**  
• 12 % de la population du Lodévois et Larzac est située en zone sous dense contre un niveau de 6-8% pour le reste des bassins de vie  
• offre de soins de plus en plus inégale sur le territoire.

**MOBILITÉ COMMUNES RURALES**  
portées moyennes de déplacement pour leur mobilité quotidienne plus importantes pouvant atteindre 20 km contre 8 km en moyenne pour les villes centres

**CENTRE D'ACCUEIL & PERMANENCES DE SOINS**  
4 établissements hospitaliers dont 1 disposant d'un CAPS fonctionnant 24h/24

**17 EHPAD**  
Ratio de 134 places pour 1000 habitants de plus de 75 ans (ratio plus élevé que la moyenne départementale qui est de 89 pour 1000)

### DES ATOUTS

Une densité importante de pôles de proximité le long de la moyenne vallée de l'Hérault et le long des axes routiers structurants

Le déploiement de l'accès internet a permis de faire évoluer les modalités d'accès aux services publics

Un maillage de collèges et de lycées convenable

L'activité associative et l'offre d'équipements sportifs et de loisirs couvrent l'ensemble du territoire

Les équipements sportifs et culturels sont concentrés sur les villes centres

Le territoire profite d'un vaste réseau permettant la pratique d'activités de pleine nature (randonnées, VTT, cyclotourisme..)

Une bonne couverture de médiathèques et de bibliothèques sur le territoire, l'offre d'équipement culturel haut de gamme s'organise principalement autour de Lodève, Clermont et Gignac

Un maillage de services intermédiaires localisés sur les villes centres et complété par des Maisons de Services Publics.

### DES FAIBLESSES

Les territoires peu denses et montagneux sont éloignés des pôles de services et d'équipements intermédiaires

Le maillage d'équipements et de services de proximité accentue la différence nord / sud en termes d'équipement et fragilise des catégories de population peu mobile (accentue la précarité des secteurs ruraux)

Une offre d'accueil petite enfance mal répartie et insuffisante. Une dizaine de crèches propose une offre limitée à la demande en garderie collective. Il existe une offre parallèle des Relais d'Assistants Maternelles

On dénombre d'un seul collège pour desservir le secteur nord du territoire

L'offre de formation supérieure reste limitée sur le territoire

Les temps d'accessibilité aux équipements et services sont plus importants pour les habitants des zones peu denses et montagneuses

Une offre de soins beaucoup plus limitée et éloignée pour les zones peu denses.

# Diagnostic de territoire

## Economie et emplois



### Le tourisme, une économie forte

#### QUELQUES CHIFFRES CLES

- FREQUENTATION**
- juillet et août : 37% de la fréquentation
  - concentration de la fréquentation sur les sites majeurs : 6 visiteurs sur 10 ont visité un Grand Site
  - 45% des séjours sont à la demi-journée

- HEBERGEMENT**
- Hébergement marchand limité caractérisé par la moyenne gamme
  - Offre éco-étiquetée plutôt faible

- TOURISME VIGNERON**
- Une offre originale de tourisme vigneron : le label Vignobles et Découvertes (123 professionnels labellisés)

#### NOMBRE DE NUITEES ET RETOMBÉES

- 2.7 millions de nuitées
- 80 et 110 millions d'euros de retombées
- 82% des retombées par le « non marchand » (résidences secondaires)
- 39€ de dépense moyenne journalière

#### PATRIMOINE

- Concentration de patrimoines remarquables : 3 Grands Sites de France, 2 Grands Sites d'Occitanie, 2 sites classés au Patrimoine Mondial de l'UNESCO, 2 Villes et Métiers d'Art, 1 ville d'Art et d'Histoire, 31 Monuments Historiques classés, 51 Monuments Historiques inscrits...

#### OFFRE PLEINE NATURE

- Offre de randonnée et cyclo riche et diversifiée tous publics (530 km de sentiers, 728 km de parcours VTT, 549 km de parcours cyclo, 6 oenorando et un offre d'itinérance qui relie les 3 Grands Sites de France (Escapade nature sans voiture)

### DES ATOUTS

Diversité de paysages et de milieux naturels préservés et ressources patrimoniales d'exception

Économie touristique forte, qui contribue au développement local

Offre sports et loisirs de nature de premier ordre : prestataires nombreux et impliqués

3 Grands Sites au capital image très puissant

Des éléments d'image très attractifs avec des valeurs de convivialité et simplicité reconnues

Artisanat préservé et valorisé : équipements dédiés, labels

Des clientèles régionales qui fréquentent le territoire toute l'année

### DES FAIBLESSES

Parc d'hébergement marchand insuffisant

Sites « secondaires » confidentiels, dans l'ombre des Grands Sites

Filière APN encore insuffisamment structurée

Thématique savoir-faire/artisanat qui manque de notoriété

Difficulté à irriguer le territoire des flux importants issus des Grands Sites



Territoire encore mal identifié (absence de nom évocateur et de destination unifiée, multiples émetteurs et actions menées individuellement)

Offre identifiée tourisme durable assez faible (établissements éco-étiquetés...)

Très forte proportion d'excursionnistes – nombre de nuitées marchandes assez faible

Saisonnalité encore très marquée, avec une fréquentation fortement concentrée en été

### Une économie dominée par les très petites entreprises

#### QUELQUES CHIFFRES CLES

- 13 090 ENTREPRISES actives sur le territoire en 2020

- 98% des entreprises ont - de 10 salariés

- 19 PARCS D'ACTIVITES sur 255 Ha

1297 CREATIONS d'entreprises en 2021

#### TAUX DE CHOMAGE

- 10,5% au 1er trimestre 2021

#### TAUX DE PERENNITE DES ENTREPRISES

- 48% pour les entreprises non accompagnées
- 88% à 5 ans pour les entreprises accompagnées par la pépinière (2021)

- 20 740 EMPLOIS proposés sur le territoire en 2018

(+18% en 10 ans)

### DES ATOUTS

#### TERRITOIRE ATTRACTIF

Connexion aux grandes agglomérations, bassin de consommation important, tourisme, secteurs prometteurs (agriculture, viticulture, maintien de l'industrie et artisanat), cadre de vie favorable (grands sites, environnement...)

#### RESSOURCES HUMAINES

Main d'oeuvre disponible, mais à qualifier

#### CONDITIONS D'IMPLANTATION FAVORABLES

Services d'accompagnement et parcs d'activité

#### COORDINATION

Des acteurs économiques et collectivités au service des entreprises du territoire



### DES FAIBLESSES

#### RESSOURCES HUMAINES

Une main d'oeuvre à qualifier, taux de chômage élevé, mobilité difficile, offre de formation restreinte

#### FONCIER

Peu de disponibilité dans les zones d'activité, désertion des centres-bourgs, coûts élevés

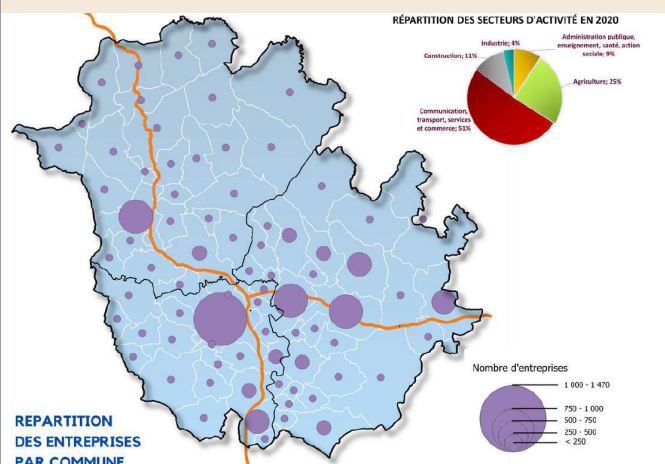
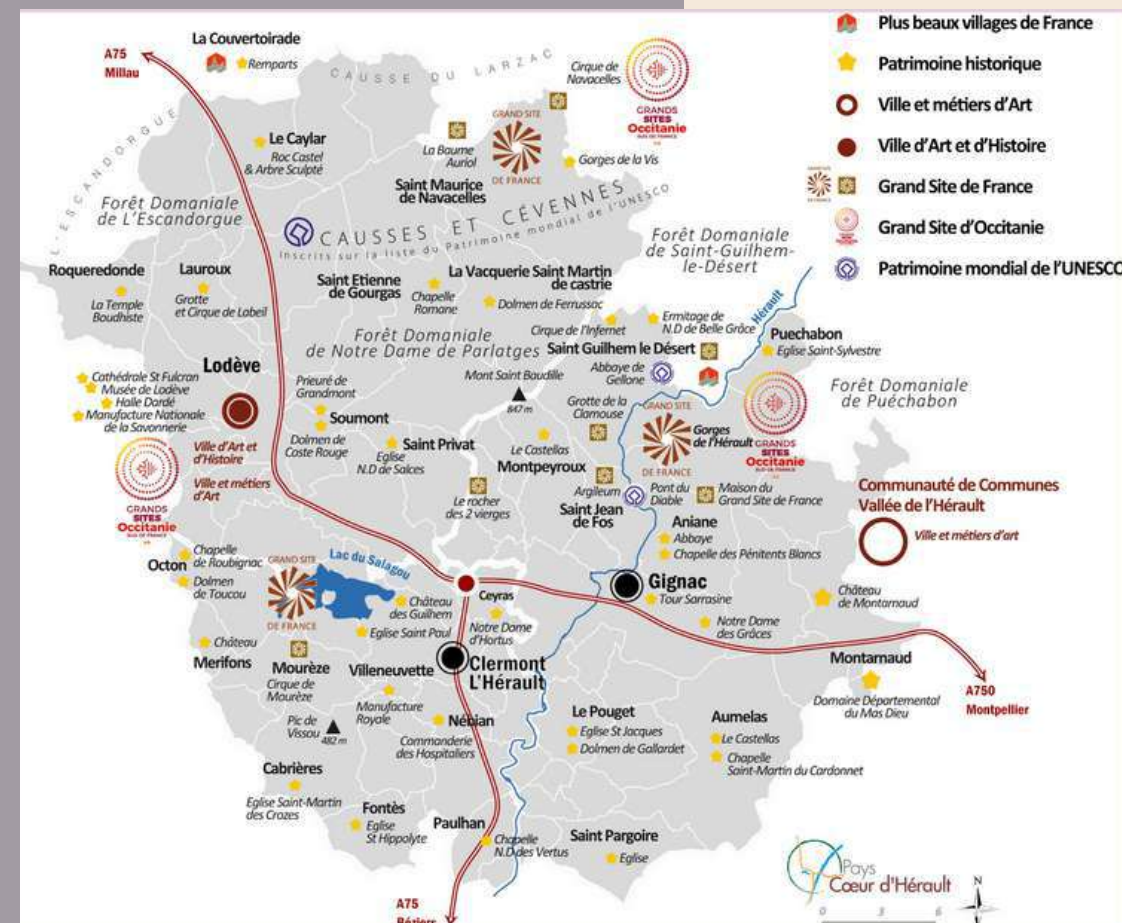
#### TISSU ECONOMIQUE

Fort taux de TPE et PME, peu créatrices d'emploi

#### MOBILITE

Manque de maillage en dehors de l'axe autoroutier, peu de mobilités douces

Manque d'IDENTITE du territoire



# Diagnostic de territoire

## Santé et alimentation

### Une santé à promouvoir

### QUELQUES CHIFFRES CLÉS

- MÉDECIN GÉNÉRALISTE**  
8% de la population habitant une zone sous-dotée (2015)
- PSYCHOTROPES**  
10% des habitants ayant eu au moins 3 délivrances de médicaments psychotropes (2016)
- SURPOIDS**  
7,8% des enfants de 4-5 ans (2012)
- SURMORTALITÉ**  
par rapport à la France, par maladies cardiovasculaires, du système nerveux et liées au tabac
- ACCES AUX DROITS**  
10 234 bénéficiaires du régime général sans complémentaire santé (2016)
- EXPOSITION À L'OZONE**  
51% de la population soumise à une forte exposition (2017)
- IVG**  
Taux pour 1000 femmes de 15-24 ans > aux taux de l'Hérault & de l'Occitanie (2014-2016)

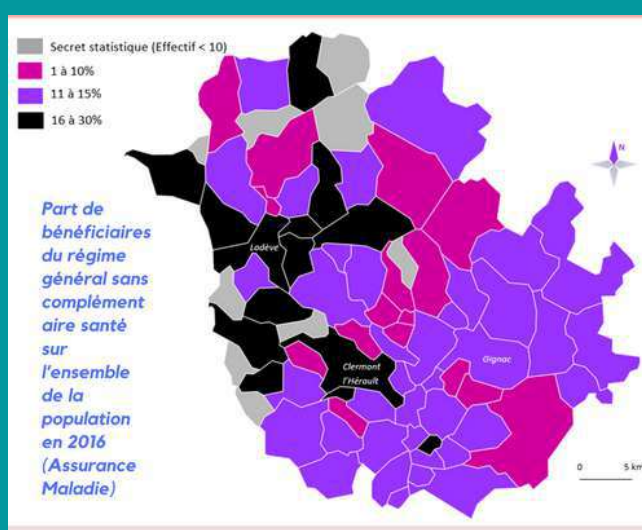
### DES ATOUTS

Une espérance de vie à la naissance supérieure en Cœur d'Hérault (vs France, 2014).

Un tissu essentiel d'acteurs œuvrant dans le domaine de la santé globale.

Deux Contrats Locaux de Santé réussis ayant permis de mettre en place des projets structurants (Conseil Local de Santé Mentale, Projet Addictologie, Nutrition du jeune enfant, projets de réduction de l'exposition aux pesticides...).

La mobilisation des professionnels de santé, notamment libéraux, sur des projets collectifs.



### DES FAIBLESSES

Des indicateurs de précarité souvent plus préoccupants qu'aux niveaux régional et métropolitain, avec un impact sur l'accès à la prévention, aux droits et aux soins.

Des publics rencontrant des difficultés dans des domaines divers (santé mentale, addictologie, périnatalité, alimentation, santé sexuelle...).

Des professionnels parfois démunis face aux problématiques rencontrées.

Une répartition inégale de l'offre de soins et des difficultés pour y accéder (médecine générale et spécialisée, maternités...).

Une santé environnementale parfois impactée négativement (pollution des milieux, précarité énergétique, difficultés de mobilité...).

### Production agricole

#### Culture permanente

- Vigne
- Arboriculture

#### Culture annuelle

- Maraîchage
- Prairie temporaire

#### Spécificité CC Lodévois Larzac

- Culture fourragère
- Autre terre arable

#### Spécificité CC Vallée de l'Hérault et CC Clermontais

- Grande culture, fourrage et friche
- Espace ouvert et autre espace

- Estive / lande
- Prairie permanente

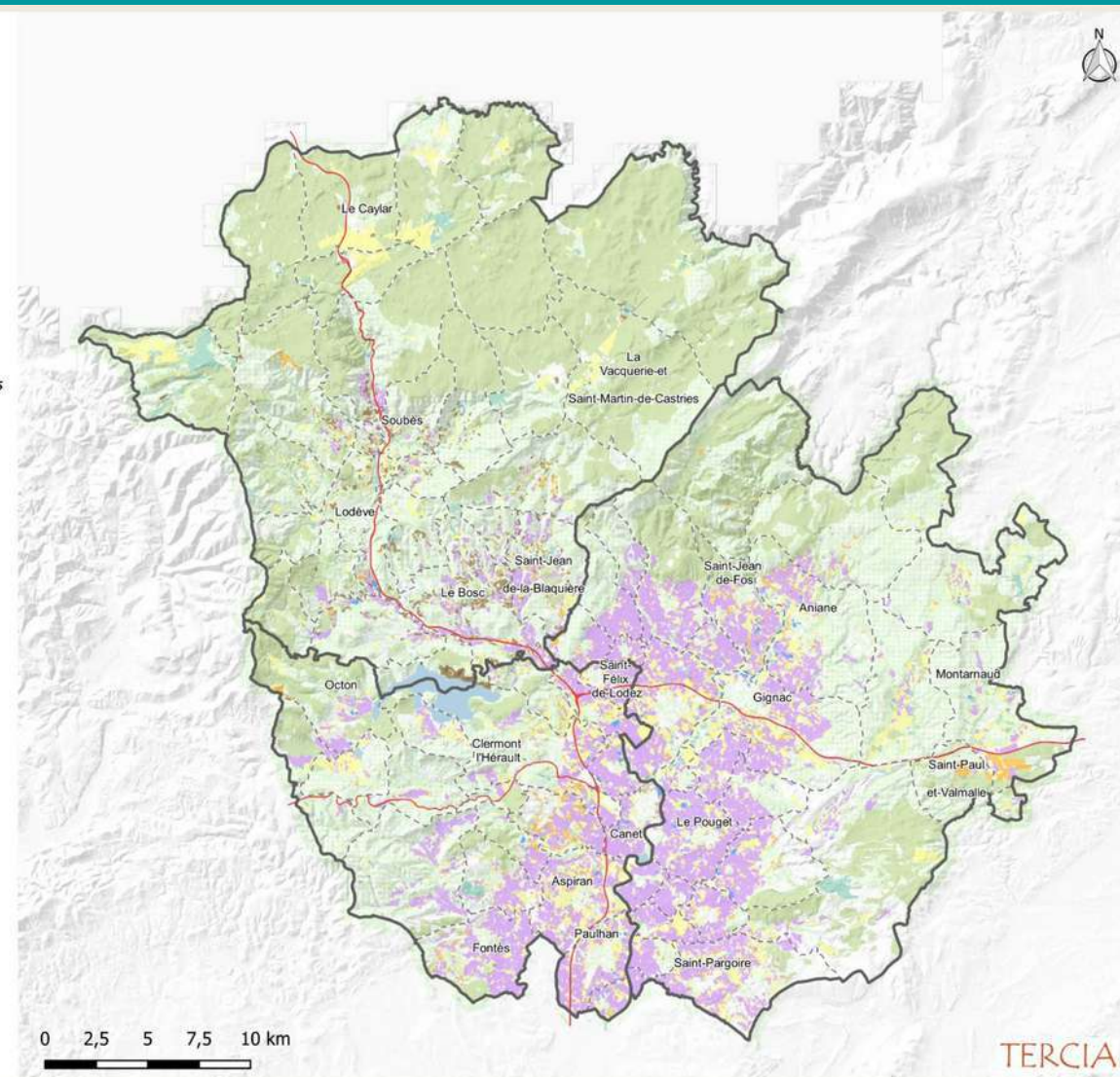
#### Limites administratives

- Limites des EPCI
- Limites communales

- Réseau routier principal

Sources : IGN - RPG 2020, DDTM - Fiches, Occupation du sol 2015, DREAL - Natura 2000 BD TOPO 2020, RGE ALTI

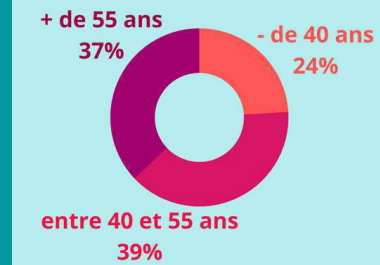
Réalisation : TERCIA, janvier 2022



### Agriculture, forêt et alimentation, nouvelles priorités !

### QUELQUES CHIFFRES CLÉS

#### AGE MOYEN DES EXPLOITANTS



SAU 45 320 ha

BIO 4 658 ha

1387 EXPLOITATIONS

#### VITICOLE

- 80% production viticole placée en IGP ou AOC
- 10 appellations viticoles sur le territoire

#### GARRIGUES & FORET :

- 68% du territoire
- 75% des espaces naturels et forestiers sont privés
- 80% des propriétaires privés ont moins de 4ha
- 41% des forêts sont bien desservies et accessibles

### DES ATOUTS

Terroir viticole de plus en plus reconnu porté par des syndicats dynamiques

Filière oenotourisme qui se fortifie

Potentialités des circuits courts et diversification :

- dev de filières (spiruline, ppam, maraîchage...)
- demande en produits locaux
- friches agricoles à valoriser

Implication forte d'acteurs et présence d'outils de protection des espaces agricoles : SCOT, PAEN, PAT

Les forêts sont un lieu apprécié pour divers loisirs / Potentiel pour le stockage du carbone la qualité de l'air et la régulation et la préservation de l'eau

Potentialité de développement d'une filière autour du bois énergie

### DES FAIBLESSES

**Concurrence** usage de l'eau

**Manque d'outils collectifs**

(plateforme de collecte, conditionnement, distribution de produits, ateliers de transformations...)

**Un morcellement du foncier forestier**

qui limite la gestion durable en forêt privée

**Résilience faible du système** alimentaire face aux enjeux futurs (changement climatique) :

→ agriculture conventionnelle / agriculture bio  
→ monoculture  
→ pression foncière : augmentation urbanisation, baisses des surfaces cultivées et augmentation du prix

**Risque incendie** très présent

**Des volumes de bois difficilement mobilisables** (réseau de desserte forestière parfois non adapté)

## 3. **Projet de territoire**

*Le Pays rêvé !*

**Projet de  
territoire**

À L'HORIZON 2030

# “LE PAYS RÊVÉ ...À L’HORIZON 2030”

\*l'accueil signifie la disposition à l'accueil ou le plaisir d'accueillir.

**DÉFI 1**  
S'ENGAGER DANS UNE  
ACCUEILLANCE\* ET  
UNE RENCONTRE  
RESPONSABLE

**DÉFI 2**  
FAIRE DU BIEN-ÊTRE  
DE TOUS UN ENJEU  
TERRITORIAL

**DÉFI 3**  
S'ENGAGER POUR  
UNE ÉCONOMIE  
ECORESponsable  
ET SOLIDAIRE

**DÉFI 7**  
PENSER LE CŒUR  
D'HÉRAULT COMME UN  
TERRITOIRE À HAUTE  
VALEUR CULTURELLE ET  
PATRIMONIALE

**DEFI 4**  
AGIR POUR UNE  
AGRICULTURE & UNE  
ALIMENTATION DE QUALITÉ  
ACCESSIBLE A TOUS

**DÉFI 6**  
AMÉNAGER UN  
TERRITOIRE A  
TAILLE HUMAINE

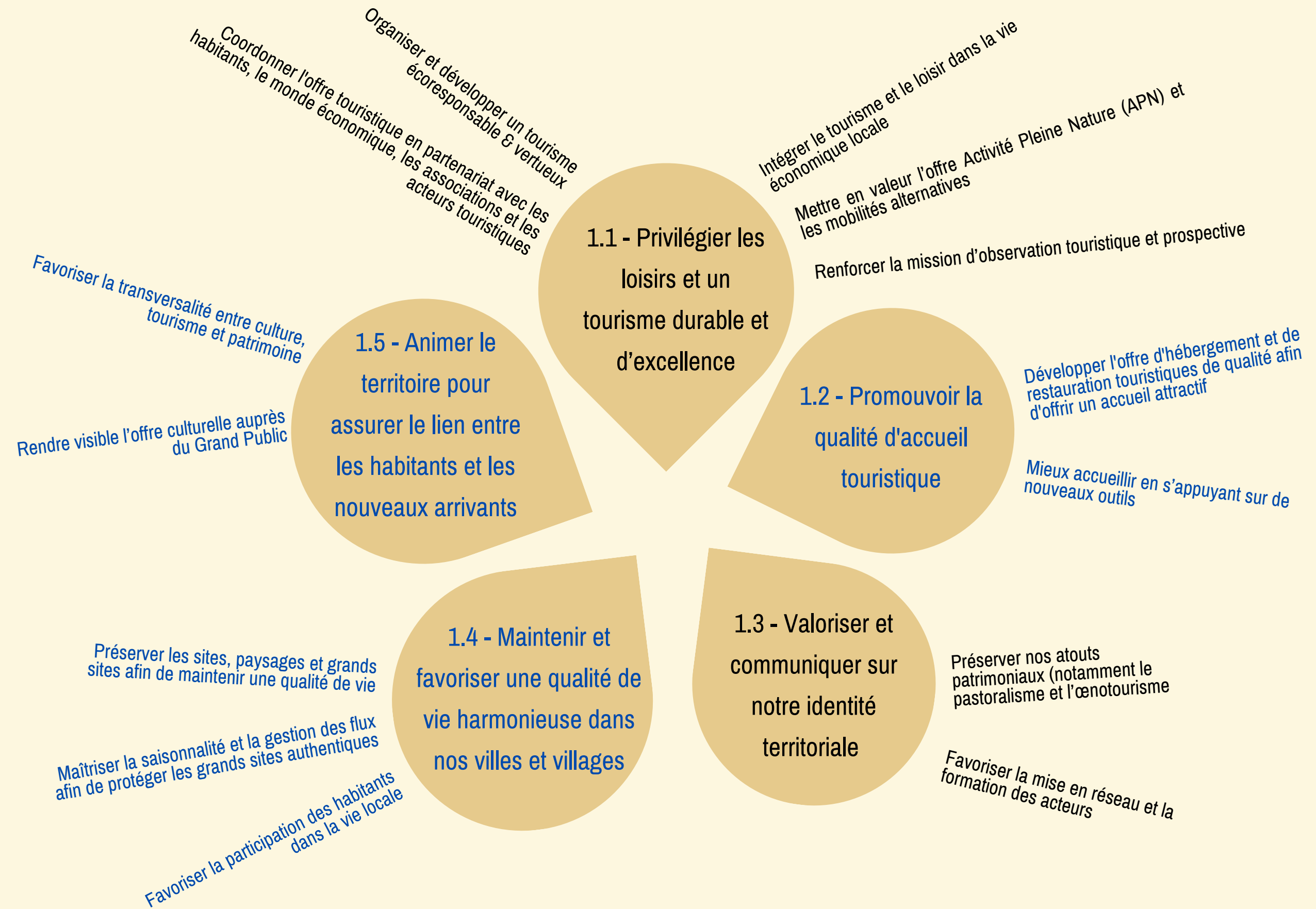
**DÉFI 5**  
PRENDRE LA  
BIFURCATION  
ÉCOLOGIQUE ET  
ÉNERGÉTIQUE

# DÉFI 1

## S'ENGAGER DANS UNE ACCUEILLANCE\* ET UNE RENCONTRE RESPONSABLE

\*l'accueil signifie la disposition à l'accueil ou le plaisir d'accueillir.

**Terre d'accueil et de rencontres**, le Coeur d'Hérault est **un espace ouvert et hospitalier** pour les visiteurs et pour ceux qui souhaitent s'installer et vivre en Coeur d'Hérault. Le plaisir d'accueillir, la cohabitation harmonieuse des générations et **la participation de tous** à une solidarité active et participative dans **un environnement préservé et valorisé** est le socle de ce premier Défi.



# DÉFI 1

## S'ENGAGER DANS UNE ACCUEILLANCE\* ET UNE RENCONTRE RESPONSABLE

### PREMIERES PRIORITES ET ACTIONS

## Echelle Pays

1.1 - Privilégier les loisirs et un tourisme durable et d'excellence

- Mettre en œuvre les objectifs inscrits dans la stratégie touristique adoptée en 2022
- Adapter et partager les supports d'information touristiques et de loisirs

1.2 - Promouvoir la qualité d'accueil touristique

- Favoriser le développement des hébergements touristiques de qualité

1.3 - Valoriser et communiquer sur notre identité territoriale

- Élargir et appuyer le réseau des professionnels labellisés "Vignobles et découvertes"
- Accompagnement des professionnels

1.4 - Maintenir et favoriser une qualité de vie harmonieuse dans nos villes et villages

- Créer, promouvoir et commercialiser des offres expérientielles thématiques "4 saisons"

1.5 - Animer le territoire pour assurer le lien entre les habitants et les nouveaux arrivantst

## actions CCVH

- Renouvellement de la scénographie et aménagement de la maison du Grand Site de France
- Créer une maison des activités de pleine nature
- Soutenir la création d'hébergements (hôtellerie traditionnelle, HPA et hébergement de groupes)
- Soutenir et accompagner les pratiques traditionnelles
- Valoriser les métiers d'art et soutenir la mise en réseau des acteurs
- Appui à la requalification et au contrôle de l'habitat dans les cœurs anciens : opérations façades, lutte contre l'habitat indigne
- Grand Site de France : Plan paysage, insertion dans réseau national Label : 1 avantage "grand site" à mettre en commun
- Projet de développement de l'Abbaye d'Aniane : restauration des bâtiments, des espaces et implantation de nouvelles fonctions
- Approche de l'étalement touristique dans espace et dans le temps

## actions CCC

- Création d'un sentier entre les 2 lacs (Avène-Salagou) et élargir vers Navacelles
- Investir le projet de GeoParc
- Poursuivre la structuration du réseau oenotouristique
- Labellisation du site Salagou-Mouzeze au titre de Grand site de France
- Poursuivre la Mise en récit du patrimoine des caves coopératives (Parcours des caves) - le généraliser à l'échelle du Pays

## actions CCLL

- Participer à la construction une identité territoriale à l'échelle du coeur d'Hérault (suite au schéma)
- Rééquilibrer et diversifier les offres autour des attractivités spécifiques au territoire (APN, GSF...)
- Identifier les emplacements propices à l'hébergement touristiques (hôtels)
- Créer un cheminement doux entre le centre de Lodève et les rives du salagou

## actions Citoyennes

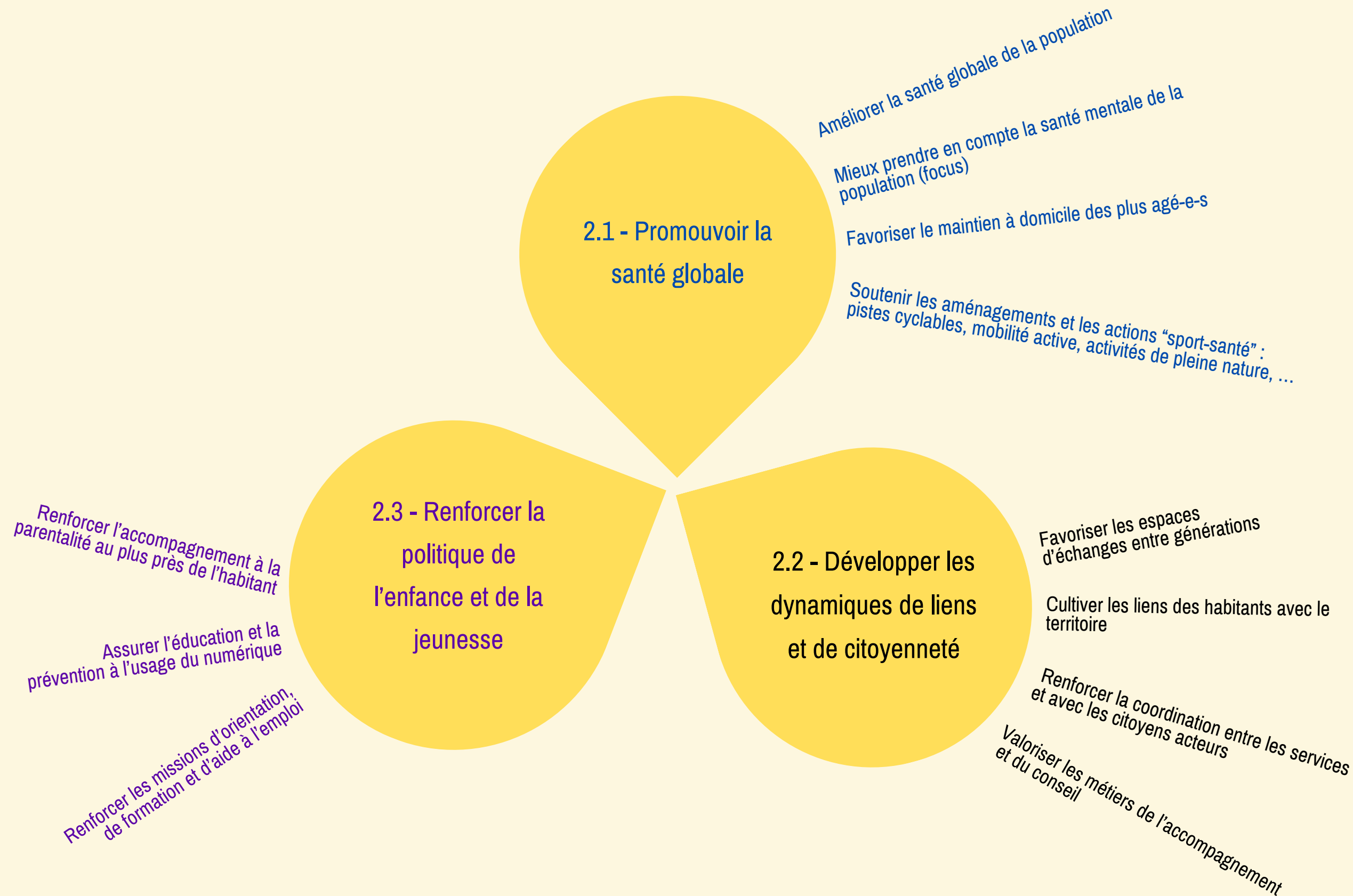
- **Créer des moments de rencontres entre visiteurs et habitants dans les communes**
- **Systématiser l'accueil des nouveaux arrivants par une politique de design de services dans les 3 EPCI**
- **Créer des Maisons pour toutes-tous ouvertes en permanence**



# DÉFI 2

## FAIRE DU BIEN-ÊTRE DE TOUS UN ENJEU TERRITORIAL

L'enjeu du **bien-être territorial** est pris en compte dans toutes les politiques publiques entreprises sur le Coeur d'Hérault. Les politiques dédiées à **la jeunesse**, à l'aménagement favorable une **vie active et en bonne santé**, à **la prévention** et à **l'appui aux professionnels du social et de la santé** sont mises en place. Le territoire souhaite promouvoir une société solidaire où **"prendre soin" de soi et des autres** guide notre action collective.



# DÉFI 2

## FAIRE DU BIEN-ÊTRE DE TOUS UN ENJEU TERRITORIAL

### PREMIERES PRIORITES ET ACTIONS

#### 2.1 - Promouvoir la santé globale

- Devenir un Pôle "Nature"
- Poursuivre la mise en oeuvre de l'ensemble des objectifs du Contrat Local de Santé (CLS)
- Maintenir et pérenniser la commission "Santé" (ensemble des réseaux pro)
- Evaluer et aborder le 3e CLS
- Actions du CLS (dont Axes "Santé environnementale" et "Santé des mères, des couples, des enfants et des jeunes"
- Actions du CLS (Axe "Santé mentale" dont Conseil Local de Santé Mentale)

#### 2.2 - Développer les dynamiques de liens et de citoyenneté

- Doter le Conseil de développement d'un agent de développement local
- Initier des espaces de débat et d'échanges dans les communes

#### 2.3 - Renforcer la politique de l'enfance et de la jeunesse

- Doter le territoire d'un conseil de développement de la jeunesse

#### actions Pays

#### actions CCVH

#### actions CCC

#### actions CCLL

#### actions Citoyennes

- Maison des activités de pleine nature (Bergerie)
- Action sport santé du réseau jeunes
- Schéma de développement des APN
- Soutien à l'installation d'équipements sportifs (halle des sports, terrains de rugby, terrain de tambourin)
- Activités de pleine nature: structuration des équipements, renforcement de la communication et de l'animation territoriale
- Création d'un pôle santé à Gignac et implantation d'une offre de soins diversifiée notamment de spécialistes+ centre de soins non programmés et radiologie
- Association des usagers lors de la conception des projets à travers la mise en place de démarches de « design de service public » (TAD, écoquartier...)

- Poursuivre la structuration de l'offre en Activités de Pleine Nature dans le Clermontois

- Maison éclatée de "France Services" sur l'ensemble de la Communauté pour amener les services auprès de chaque habitant

- Créer une cuisine centrale facteur de liens entre générations

- Renforcer les lieux et services d'accueil de la petite enfance à l'âge adulte

- Assurer et favoriser le maintien et le développement du CAPS au sein de l'Hôpital de Lodève

- Soutenir de l'offre médicale et la mobilité des professionnel de santé au plus près des habitants (dispositifs mobiles)

- Contribuer au renforcement du Conseil de développement

- Aider à la création de lieux fixes ou éphémères permettant les échanges et la rencontre entre les habitants

- Accompagner les associations culturelles et sportives en faveur de la jeunesse

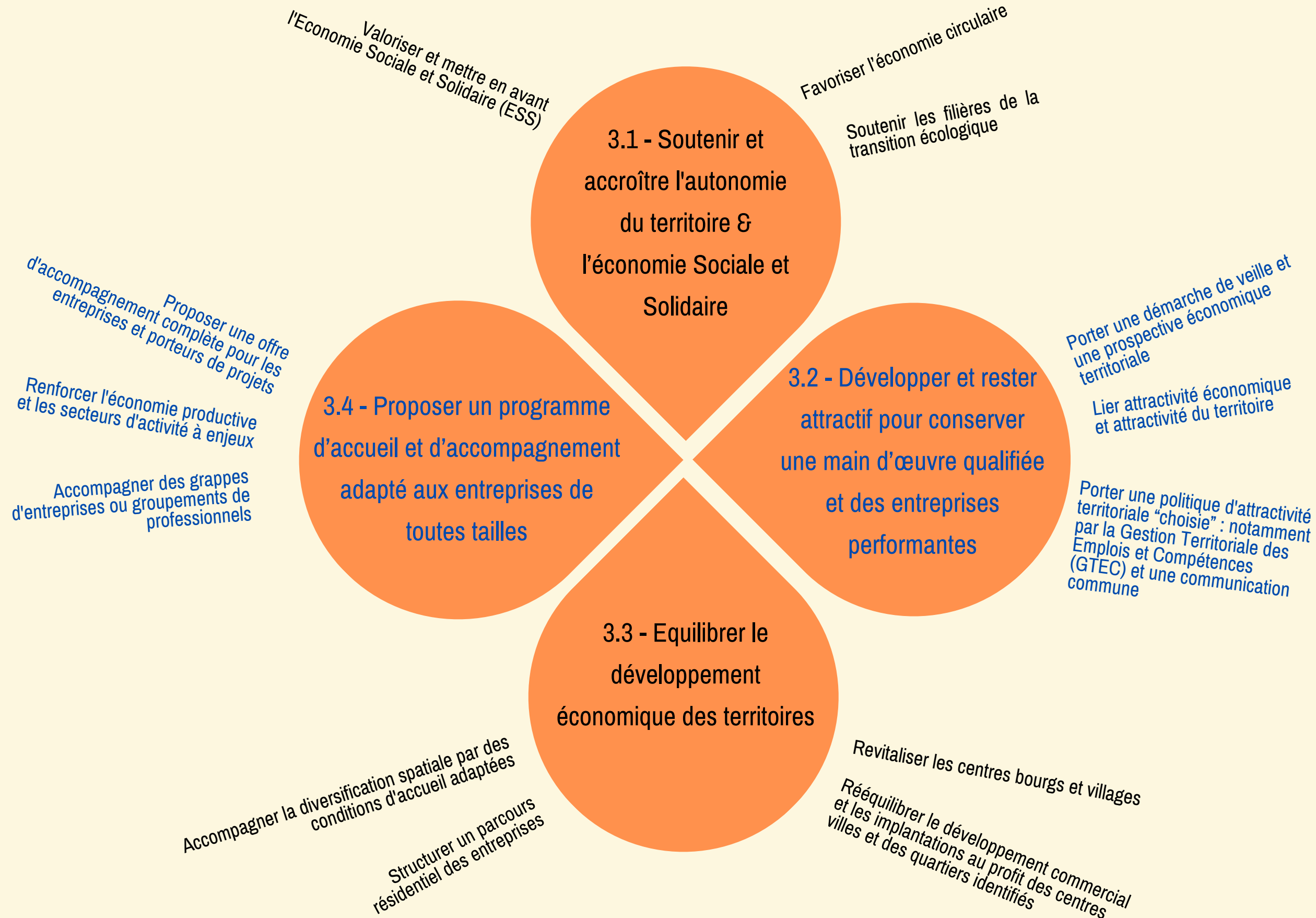
- Développer les Maisons sports/santé

- Soutenir les projets d'unités mobiles de santé

# DÉFI 3

## S'ENGAGER POUR UNE ÉCONOMIE ECORESPONSABLE ET SOLIDAIRE

La rélocalisation d'une économie qui s'engage en faveur d'un monde respectueux de son avenir et de son territoire, engagée et innovante pour offrir **des emplois stables et durables pour tous**, forme le projet économique du Coeur d'Hérault. Attractif naturellement, notre territoire **encourage toutes les expériences** individuelles ou collectives **qui investissent dans l'éthique et le durable, et valorisent nos atouts.**



# DÉFI 3

## S'ENGAGER POUR UNE ÉCONOMIE ECORESPONSABLE ET SOLIDAIRE

### PREMIERES PRIORITES ET ACTIONS

#### actions Pays

##### 3.1 - Soutenir et accroître l'autonomie du territoire & l'économie Sociale et Solidaire

- Poursuivre l'appui et l'émergence d'un réseau des espaces de coworking et de tiers lieux
- Donner de la visibilité aux produits locaux (artisans d'art)

##### 3.2 - Développer et rester attractif pour conserver une main d'œuvre qualifiée et des entreprises performantes

- Se doter d'outils de veille et d'observation territoriale
- Porter une démarche de Marketing Territorial
- Créer la marque collective ombrelle territoriale "MonCoeurdHerault"

##### 3.3 - Equilibrer le développement économique des territoires

- Accompagner la démarche "Bourgs centre d'Occitanie et Petites Villes de demain"
- Structurer et promouvoir l'Offre de services du CH (Paniers/Pack services)
- Mettre en œuvre les orientations du Document d'Aménagement artisanal et commercial (DAAC) et du Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO)

##### 3.4 - Proposer un programme d'accueil et d'accompagnement adapté aux entreprises de toutes tailles

- Coordonner le parcours d'accompagnement global
- Développer l'économie créatrice d'emplois et de richesses touristique, agricole, filières émergentes, l'artisanat de production et industriel
- Mettre en réseau les entreprises et les acteurs socio-économiques

#### actions CCVH

- Aménagement de tiers-lieux (Alternateur)
- Accompagnement et valorisation du commerce local

- Abbaye d'Aniane : installation d'ateliers de métiers d'art
- Création d'un atelier relai pour aider à l'installation d'artisans
- Mise en place d'un schéma d'aménagement économique (extension, densification, friches) et d'accueil des entreprises

- Créer un hôtel d'entreprises du numérique - Alternateur

- Participation au réseau des Tiers Lieux

#### actions CCC

- Accélérer l'installation des entreprises dans les centres anciens (aides au loyer) ou dans les zones d'activités (immo d'entreprises) en lien avec la Région
- Doper la filière ou un Cluster de l'eau autour des entreprises innovantes
- Mettre en oeuvre l'Opération de revitalisation du Territoire (ORT)

#### actions CCLL

- faciliter l'émergence et l'ancrage de Territoire Zéro Chômeurs
- Valoriser et structurer l'économie circulaire sur la filière de l'écoconstruction et des matériaux pour le bâtiment
- développer l'économie de services à la personne (résidentiel)
- Vigilance et politique d'accueil ciblé sur le type d'activités accueilli au PRAE et dans les autres ZAE
- Appuyer le développement de formations en adéquation avec les filières d'avenir et ceci, dès le lycée ainsi que les formations post Bac
- Accompagner le développement des métiers d'art (formations, organisation..)
- Développer un esprit de coopération et de complémentarité entre les 3 EPCI (notamment sur les formations)

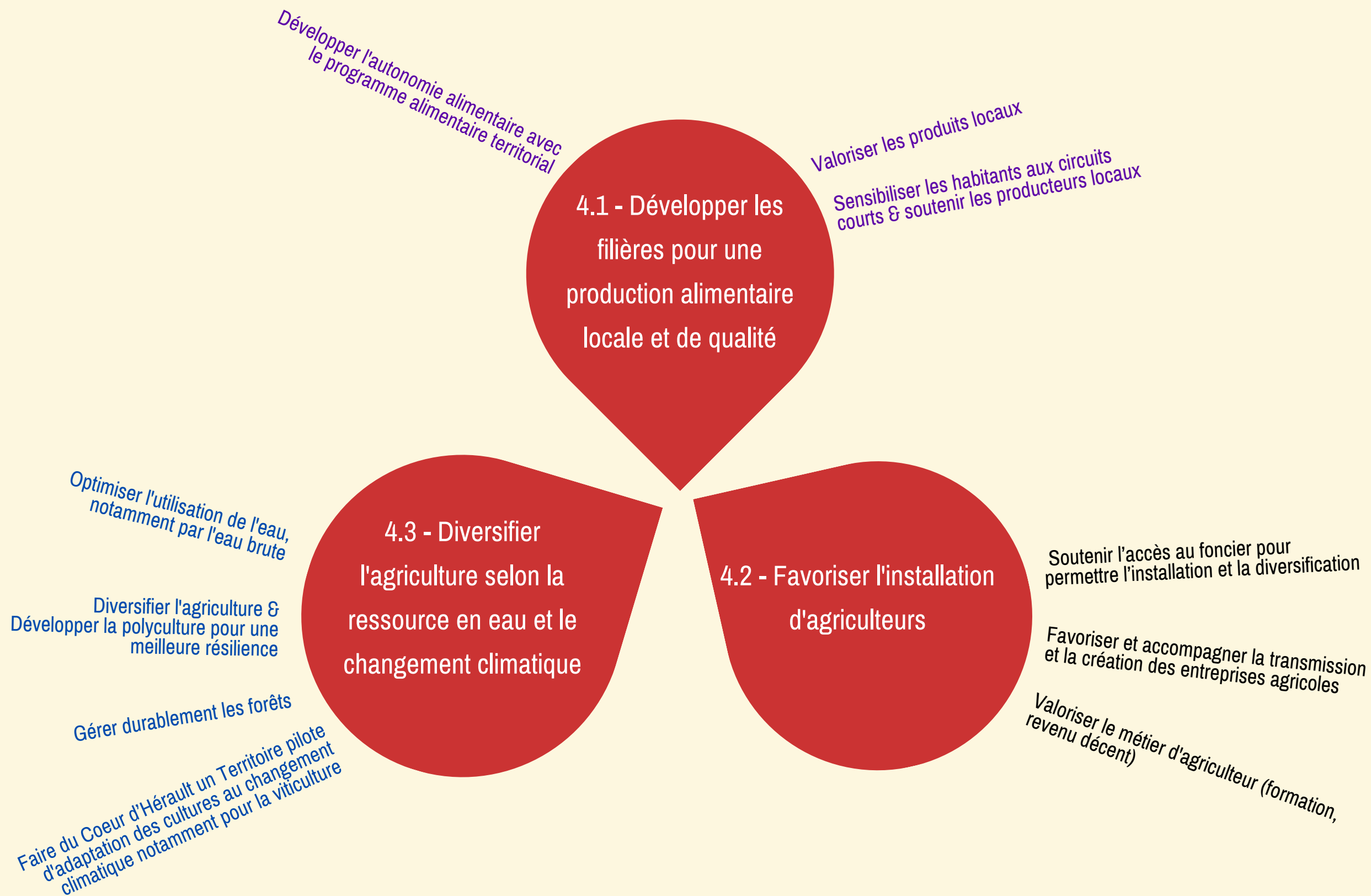
#### actions Citoyennes

- **Créer un Pôle territorial de coopération économique (PTCE) sous forme de charte de coopération entre acteurs**

# DÉFI 4

## AGIR POUR UNE AGRICULTURE & UNE ALIMENTATION DE QUALITÉ ACCESSIBLE A TOUS

**Notre agriculture vivrière et diversifiée** s'engage vers des modes de productions respectueux de l'environnement. Cela devient **notre priorité** et l'attention de toutes nos politiques publiques, avec innovation. Ce mode de production repose sur le développement d'une **agriculture familiale plus proche du consommateur**, qui devient lui-même un **acteur de cette transformation sociétale**.



# DÉFI 4

## AGIR POUR UNE AGRICULTURE & UNE ALIMENTATION DE QUALITÉ ACCESSIBLE A TOUS

### PREMIERES PRIORITES ET ACTIONS

#### Echelle Pays

##### 4.1 - Développer les filières pour une production alimentaire locale et de qualité

- Créer un observatoire de l'agriculture et de l'alimentation
- Mise en œuvre des 5 axes du PAT 3D du Cœur d'Hérault (à détailler)
- Dynamiser les circuits courts en incitant au regroupement des producteurs locaux
- Créer un label "Saveurs de l'agriculture produites localement en Pays Cœur d'Hérault"

##### 4.2 - Favoriser l'installation d'agriculteurs

- Impliquer les citoyens pour la préservation des terres agricoles
- Impliquer les communes dans l'accès au foncier et dans la transmission des exploitations

##### 4.3 - Diversifier l'agriculture selon la ressource en eau et le changement climatique

- Développer l'agroécologie paysanne
- Développer l'agroécologie paysanne
- Replacer l'arbre dans nos paysages et dans l'agriculture
- Optimiser l'utilisation de l'eau et préserver cette ressource
- Préparer la résilience de notre agriculture par la régénération des sols

#### actions CCVH

- Promotion et soutien à la commercialisation des produits agricoles du territoire (Concours des vins, Place au terroir...)

- Soutien au foncier agricole (acquisition, baux ruraux, agriparc), à l'installation d'agriculteurs

- Expérimentation de systèmes d'assainissement et d'utilisation de l'eau brute innovants

- Réaliser une étude sur la mobilisation de ressources alternatives pour l'irrigation

#### actions CCC

- Créer une cuisine centrale et structurer la filière en amont

- Accompagner l'installation selon la ressource en eau et le changement climatique en lien avec le projet de cuisine centrale

- Modifier les pratiques en matière de captages d'eau en lien avec le Contrat de rivière

#### actions CCLL

- Adapter la charte des Marchés de producteurs (ou de Pays) afin de les ouvrir aux producteurs locaux

- Accompagner l'installation des agriculteurs en lien avec les documents d'urbanisme

- Développer le portage foncier public en faveur de l'agriculture (en lien avec le PAT)

- Porter et animer l'Observatoire de la ressource en eau du Lodevois et Larzac

#### actions Citoyennes

- "Des Etats Généraux aux PAT" : grand rendez-vous d'étape-bilan du PAT (et festif sous forme de "grand banquet du PAT")

# DÉFI 5

## PRENDRE LA BIFURCATION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE

Engager le territoire dans un **virage écologique et énergétique** qui permet de relever réellement les défis de ce siècle **pour les générations futures**. L'urgence climatique et la crise de la biodiversité est saisie résolument pour faire du Coeur d'Hérault un **territoire exemplaire** en matière de **sobriété** et **d'excellence environnementale**.



# DÉFI 5

## PRENDRE LA BIFURCATION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE

### PREMIERES PRIORITES ET ACTIONS

#### Echelle Pays

5.1 - Faire de la transition écologique et énergétique une priorité territoriale

- Mettre en œuvre des Appels à Manifestation d'Intérêts et des commandes groupées pour le photovoltaïque en toitures et ombrières
- Orienter la réponse du territoire aux Programmes Européens vers la transition énergétique
- Initier et accompagner les projets de développement d'énergie renouvelable de manière collective

5.2 - Protéger et partager les ressources : Eau, terre, air, forêt

- Mettre en place un espace de dialogue sur l'eau en lien avec la CLE
- Commission locale de l'environnement
- Promouvoir une politique d'aggradation des sols
- Mener des actions pilotes de réduction des pollutions aériennes, modélisables et transférables

5.3 - Mener une vraie politique d'éducation, d'information et de communication

- Rendre lisible les coûts / impacts des comportements
- Sensibiliser tous les publics à notre ambition de bifurquer par l'éducation à l'environnement et des actions médiatiques

5.4 - S'engager pour un territoire Zéro Déchet

- Identifier toutes les filières de recyclage (Syndicat Centre Hérault)
- Mener des actions exemplaires de lutte contre les gaspillages
- Atteindre les 120kg/hab/an

5.5 - Préserver et maintenir tous nos Paysages (exceptionnels & ordinaires)

- Obtenir le label "Villes et villages étoilés"

#### actions CCVH

- Aménagement d'un Pôle d'Echanges Multimodal et déploiement de différents services dédiés à la mobilité et au tourisme durable
- Construction d'un Ecoquartier

- Modernisation des réseaux d'eau et d'assainissement

- Amélioration des connaissances sur la biodiversité et ses principales menaces (atlas de la biodiversité)

- Installation de points d'apport volontaire (tri déchets organiques)

- Mise en valeur et restauration du patrimoine vernaculaire (bâti, agricole...)
- Elaboration et mise en œuvre d'un plan paysage du Grand Site de France

#### actions CCC

- Créer un schéma de développement des énergies renouvelables communautaire en autoconsommation

- Proposer un bâtiment basse conso pour la régie de l'eau (label "or" régional) et créer une micro-forêt sur site

- Mettre une tarification vertueuse de l'eau

- Programmer la réduction des fuites d'eau sur le réseau

- Mettre en œuvre des actions de réutilisation des eaux issues de la station d'épuration de Paulhan

- Piloter l'accélération sur les biodéchets

- Réaliser la renaturation des gravières de la Prades

#### actions CCLL

- Systématiser les diagnostics énergétiques des bâtiments communaux

- Accompagner l'AMI du Pays sur le photovoltaïque en toiture

- Instaurer un prix de l'eau vertueux

- Améliorer le tri des déchets

- Finaliser rapidement le schéma directeur de l'eau

- Faire vivre le Bien UNESCO

- Accompagner résolument le plan d'action du Syndicat Centre Hérault (objectif 120kg/hab, tarification, biodéchets...)

- Accompagner le développement des différentes filières d'élevage en lien avec la ressource fourragère et en eau (CPIE, chambragri...)

#### actions Citoyennes

- Encourager les coopératives citoyennes de productions d'énergies renouvelables

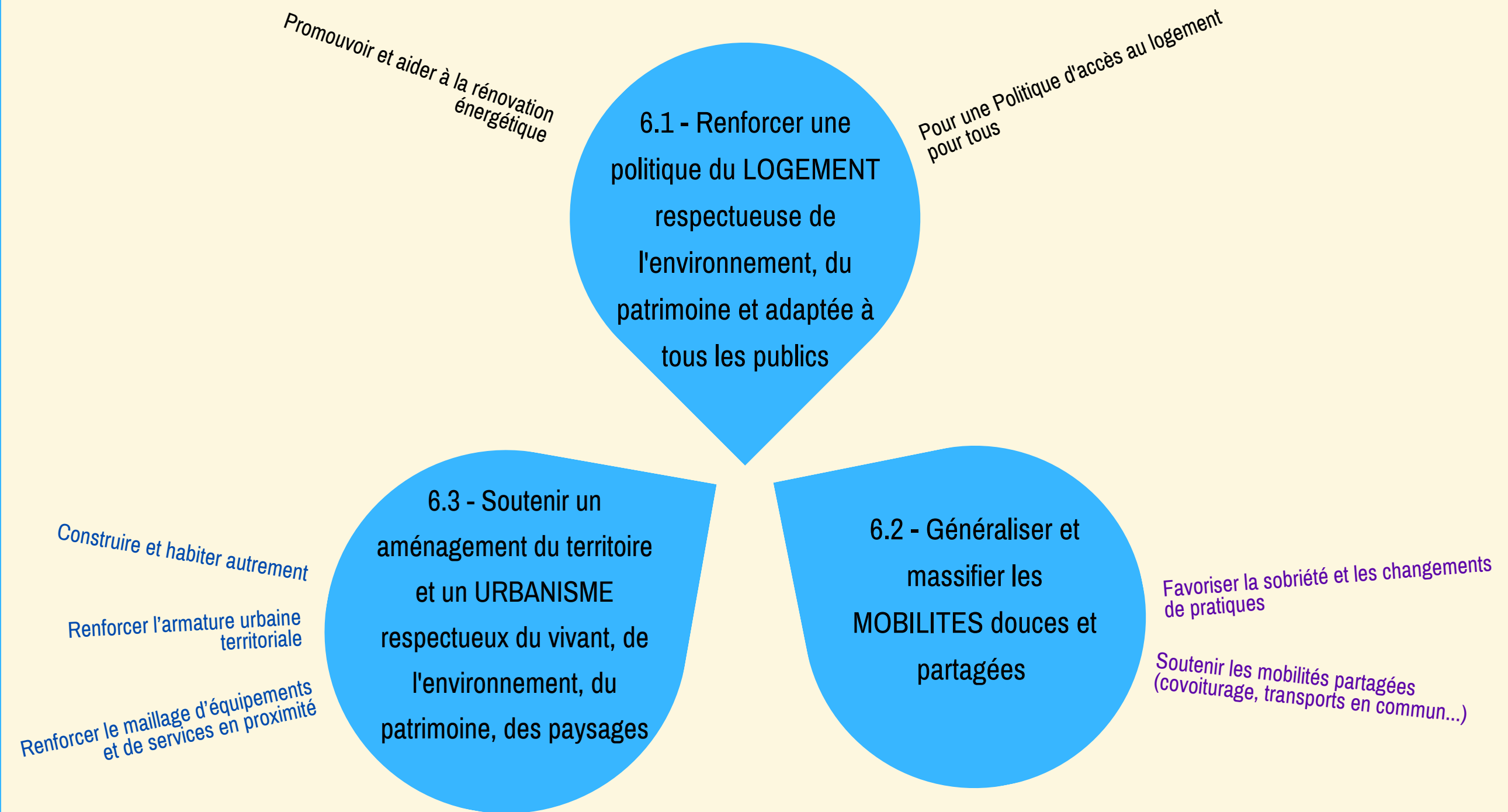
- Informer régulièrement les habitants sur les données qualitatives et quantitatives sur l'eau et les déchets sur notre territoire (les avancées, les marges de progrès)

- Généraliser et organiser un concours "Familles Zero déchets"



# DÉFI 6 AMÉNAGER UN TERRITOIRE A TAILLE HUMAINE

Le Coeur d'Hérault poursuit son développement dans un **environnement préservé et accueillant**. Cette politique d'aménagement du territoire se construit **en harmonie avec** les communes et **communautés de communes**. La **complémentarité de l'offre** en services, en logements et en mobilités est pensée et réfléchi à cette **échelle pertinente, connectée à son environnement régional** et national.



# DÉFI 6 AMÉNAGER UN TERRITOIRE A TAILLE HUMAINE

## PREMIERES PRIORITES ET ACTIONS

### Echelle Pays

6.1 - Renforcer une politique du LOGEMENT respectueuse de l'environnement, du patrimoine et adaptée à tous les publics

- Mettre en œuvre les objectifs du SCOT en matière de logement

6.2 - Généraliser et massifier les MOBILITES douces et partagées

- Mettre en œuvre le schéma directeur cyclable
- Dynamiser une offre de transports dans et hors territoire
- Développer les aires dédiées au covoiturage multifonctionnelles / places de covoiturage en centre-ville
- Créer une liaison de transports en commun entre les grands sites
- Soutenir la filière mobilité douce

6.3 - Soutenir un aménagement du territoire et un URBANISME respectueux du vivant, de l'environnement, du patrimoine, des paysages

- Mobiliser les dispositifs en faveur de la densification urbaine
- Analyser le potentiel de mutation des tissus bâtis

### actions CCVH

Poursuite et renforcement des actions d'accompagnement des publics spécifiques et fragiles en matière d'habitat : Renovissime, aire d'accueil des gens du voyage, logements d'urgence pour les victimes de violences intra-familiales...

Coordonner et renforcer l'action de lutte contre l'habitat indigne (PLH-PIG Renovissime)

Mise en place de vélos en libre service et du Transport à la Demande

Aménagement de voies douces et de pistes cyclables (Passerelle Lycée Gignac, Liaison douce GSF et déclinaison du schéma cyclable du Pays Coeur d'Hérault)

Mise en place du CHNS (car haut niveau de service) dans le cadre du contrat de réciprocité avec 3M

Accompagnement des communes pour la co-construction de leurs documents d'urbanisme, leurs politiques d'aménagement et l'évolution des pratiques

Mise à disposition d'un architecte paysagiste conseil sur le périmètre du Grand Site de France

### actions CCC

- Mettre en oeuvre le Plan Local de l'Habitat communautaire

- Concevoir et soutenir fortement un schéma cyclable intercommunal

- Accélérer la mise en place de liaisons douces entre les quartiers et chaque projet d'aménagement en lien avec les Bourgs centres

- Requalifier la ZAE des Tanes basses

### actions CCLL

Permettre aux communes de développer l'habitat pour les jeunes et poursuivre et optimiser le PLH

Renforcer « la Draille » en articulation avec les mobilités intra lodève en lien avec le dispositif TZC

Renforcer les liaisons LIO entre Mpt - Beziers et Millau

Travail sur la sécurisation des usagers de la mobilité douce (vélo, piéton)

Faire aboutir et mettre en oeuvre le PLUI qui renforce cet objectif

mener des politiques facilitatrices pour l'installation des agriculteurs, façonneurs de paysager

Charte architecturale pour le bati vernaculaire de tous les villages (PLUI)

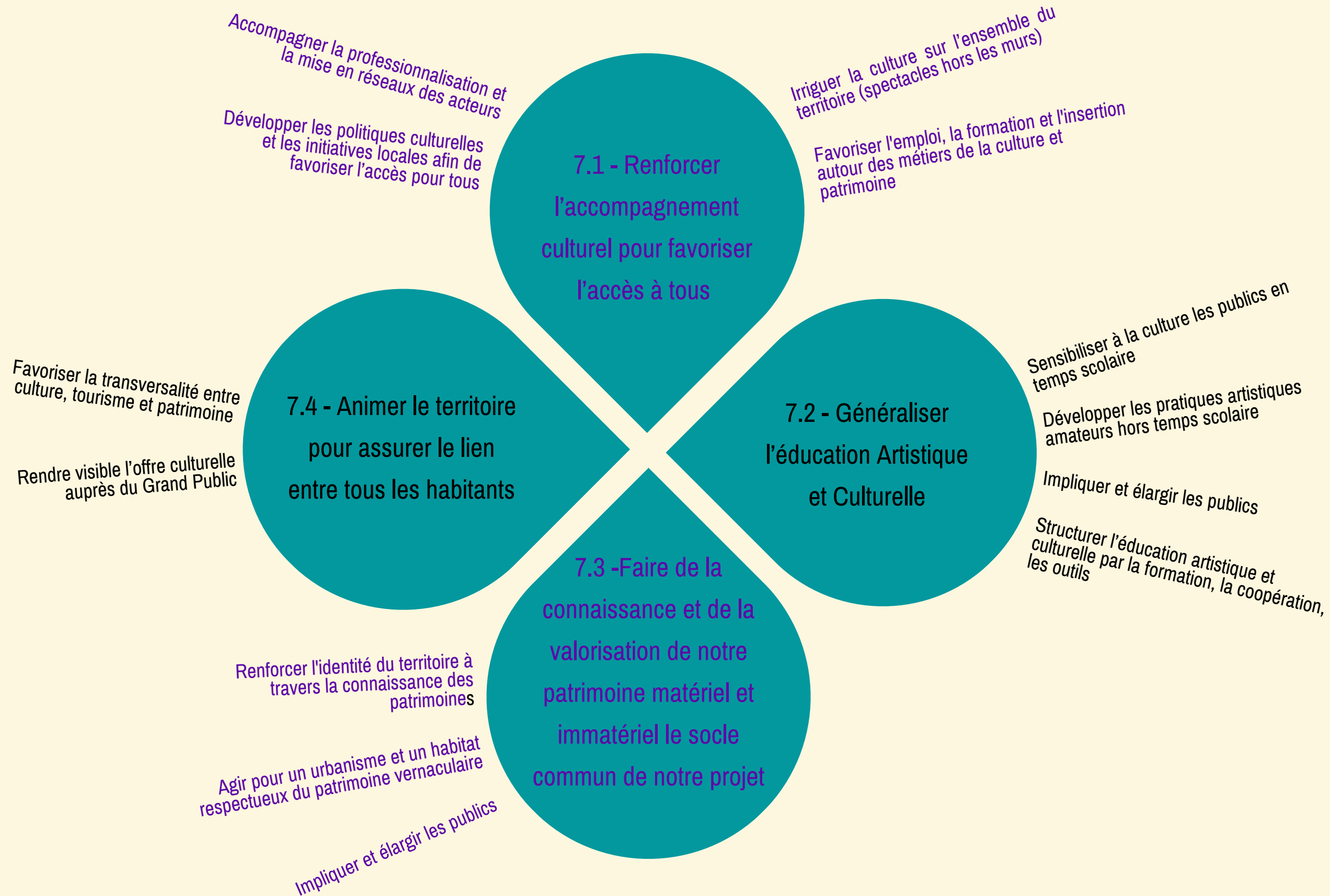
### actions Citoyennes

- **Créer des lieux de vie locales intergénérationnels dans un maximum de communes où les activités sont choisies et organisées par les citoyens ouverts 7j/7 et le soir**

# DÉFI 7

## PENSER LE CŒUR D'HÉRAULT COMME UN TERRITOIRE À HAUTE VALEUR CULTURELLE ET PATRIMONIALE

Le développement culturel se pense lui aussi à l'échelle de ce territoire qui permet la pratique et l'expérience artistique et culturelle à **tous les âges de la vie**. Le patrimoine est source de développement personnel et collectif et renforce l'attractivité et la visibilité qualitative du Coeur d'Hérault. Ce projet culturel est le **support du lien des habitants et des visiteurs à ce territoire**.



# DÉFI 7

## PENSER LE CŒUR D'HÉRAULT COMME UN TERRITOIRE À HAUTE VALEUR CULTURELLE ET PATRIMONIALE

### PREMIERES PRIORITES ET ACTIONS

#### Echelle Pays

7.1 - Renforcer l'accompagnement culturel pour favoriser l'accès à tous

- Accompagner les acteurs et porteurs de projet (conseils...)
- Créer du lien entre les professionnels par des temps dédiés
- Soutenir la création et l'animation de réseaux d'acteurs
- Coordonner des programmes de formation

7.2 - Généraliser l'éducation Artistique et Culturelle

- Mettre en œuvre les objectifs et les actions inscrits dans la Convention de Généralisation de l'Éducation Artistique et Culturelle (CGEAC) notamment en lien avec le milieu éducatif
- Evaluer, renouveler et réorienter la CGEAC notamment dans le milieu scolaire

7.3 - Faire de la connaissance et de la valorisation de notre patrimoine matériel et immatériel le socle commun de notre projet

- Produire des documents de valorisation et d'interconnaissance du patrimoine local
- favoriser un lieu ou un programme de valorisation du patrimoine (lieu, chantier public...)

7.4 - Animer le territoire pour assurer le lien entre tous les habitants

- Mobiliser les habitants dans la création de l'offre culturelle et touristique
- Créer des outils favorisant le maintien du lien avec les habitants
- Développer des services et offres adaptées aux habitants (offre "privilèges", tarifs préférentiels...)

#### actions CCVH

- Soutien à la création de nouveaux lieux de diffusion et de pratiques culturelles (musique, cinéma, théâtre)
- Actualisation de la scénographie de la maison de la poterie

- Développement de l'école de musique (enseignement, pratique, éducation artistique et culturelle) vers un conservatoire à rayonnement intercommunal

- Protection et conservation du patrimoine historique de la Vallée de l'Hérault : projets scientifiques et culturels de l'Abbaye d'Aniane et d'Argileum

- Développement des événements culturels : concerts Ecole Musique Intercommunale (EMI), Clapotis, Mots parleurs,

- Organisation des journées des métiers d'art

#### actions CCC

- Porter ou soutenir les "scènes associées" en Coeur d'Hérault

- Poursuivre une programmation du Sillon au sein du théâtre et "hors les murs" pour irriguer le territoire

- Animer un programme d'actions dans toutes les médiathèques dans le sens du Contrat territorial lecture publique

- Poursuivre et amplifier le Plan "objets patrimoniaux et religieux"

#### actions CCLL

- renforcer l'accès aux infrastructures culturelles par une politique tarifaire, de mobilité...

- Créer une salle de spectacle

- Positionner le musée comme l'épicentre du Geoparc

- Plan de préservation et de mise en valeur du patrimoine naturel, culturel et vernaculaire

- S'impliquer davantage sur les actions liées au Bien UNESCO et le lien avec les habitants

#### actions Citoyennes

- **Création d'un festival à l'échelle du Pays (ou 1 communication commune "Festivals en Coeur d'hérault"**

- **Mise en place de chantiers "patrimoine" participatifs incluant aussi un volet insertion**

- **Constituer un réseau de Tiers lieux**



# Il-elles ont participé à l'actualisation du "Pays rêvé"...

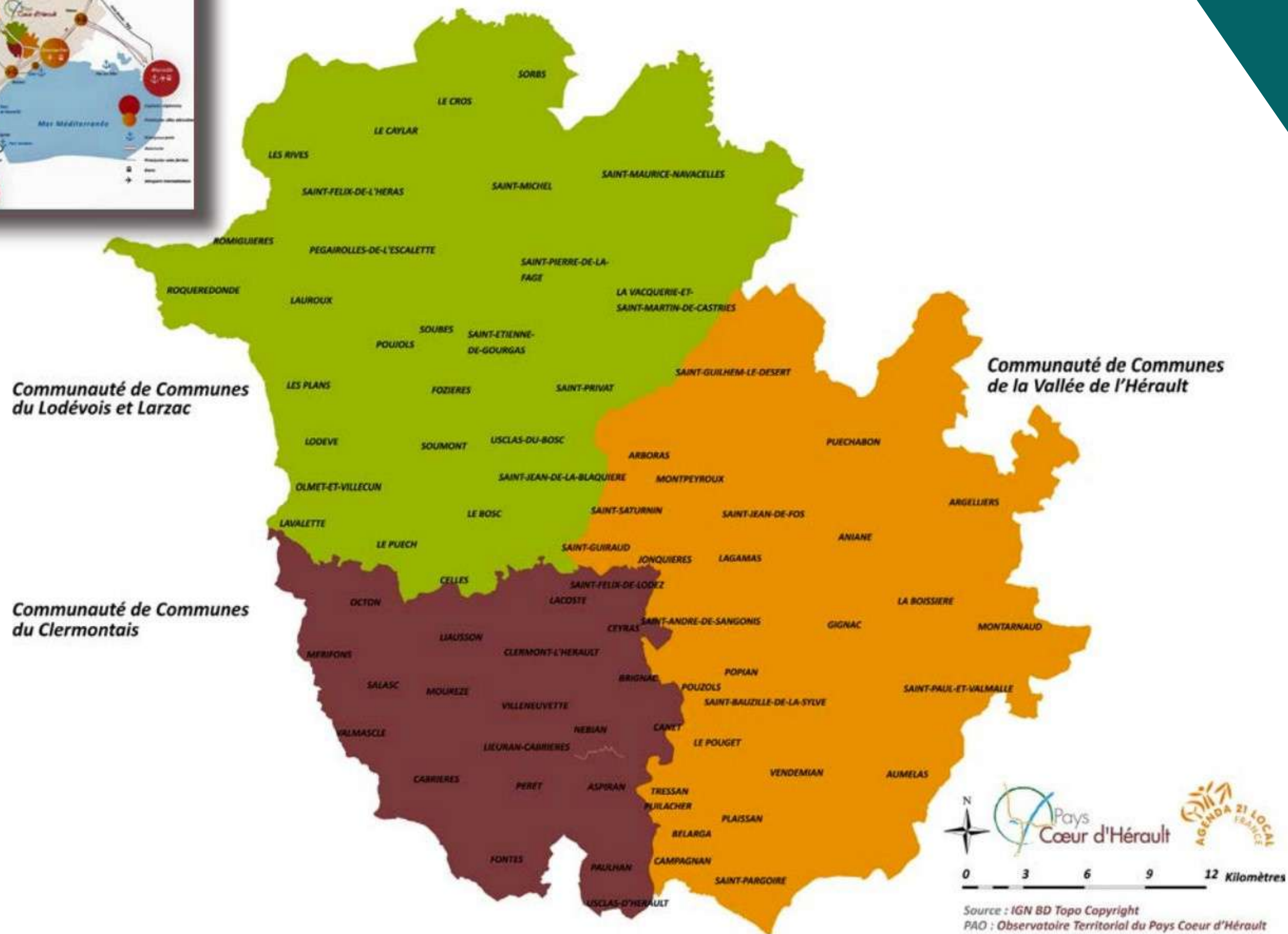
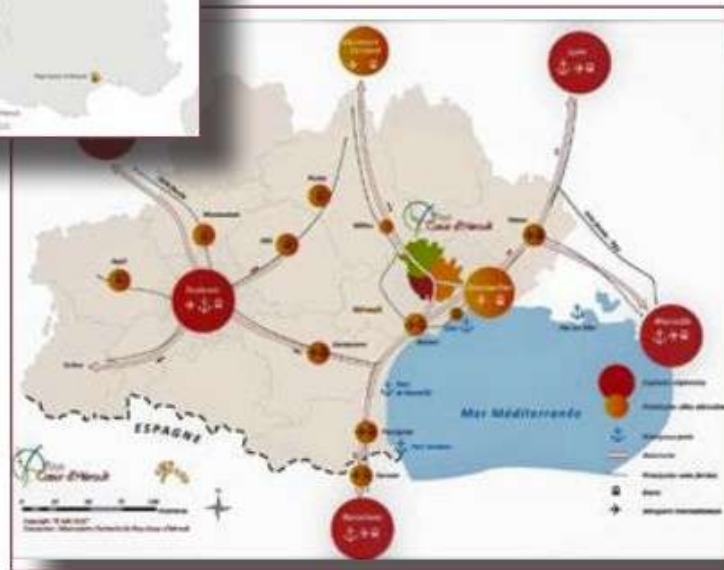
BELLAS RAYMOND - BESSIERE GÉRARD - BLANC ERIC - BLANC NATACHA - BRUN OLIVIER - FAUSTIN JEAN-FRANÇOIS - SABATIER JEAN-MARIE - VALERO CLAUDE - BELLAS CHRISTIAN - BENAMMAR KOLY FADILHA - DOCQUIER ANNE-CATHERINE - GOUTELLE ANTOINE - OLIVIER FRANÇOISE - THERY CLÉMENT - BARRAL THIBAUT - CROS JEAN-CLAUDE - DESCHAMPS SYLVIANE - JOURNET SABINE - GUIRAUD YVES - ISURE JEAN-MARC - MANDRAY JEAN-PIERRE - SANCHEZ MARIE-HÉLÈNE - MUNCH MARION - SONNET BERTRAND - MOUSSOUNI LYLIA - VAISSE PASCAL - MORERE NICOLE - AGUILAR GUY-CHARLES - LEDERMAN THÉRÈSE - BARDEAU FRANCIS - BARRAL JEAN-LUC - BEAUCLAIR JACQUES - MARECHAL SANDRINE - BEGAUD MURIEL - BELLET MICHEL-EDOUARD - BERNARD FRANCK - BLANC JEROME - BLANQUET ÉLISABETH - BLUM CATHERINE - FERNANDO BÉATRICE - BONNE MASCHA - BONNET MARTINE - BOSCH DAVID - BOUDET CLARA - BOURG MANON - MADONNA FABIENNE - BOUSQUET CATHY - BERMEJO BEATRICE - RODRIGUEZ JOSEPH - BOUTONNIER-BOUSQUET JEAN-PIERRE - LEVEQUE GAELLE - JAHNICH BERNARD - HORVATH MARIA - BRETON JEAN MICHEL - BRISSAUD JACQUES - MORNET-HESS LARA - CAMPREDON ANNICK - CASTANIER LAURENT - CAUMEIL BERNARD - CEREZUELA JEAN-LOUIS - COMBE MICHEL - CORP NADÈGE - OLLIER JEAN-PHILIPPE - CORREAS ELVIRE - COUGOUREUX GILLES - CUNNAC MONIQUE - IVORRA MARIE-HELENE - DALBAN ANNIE - BAISET MARTINE - FABRE DANIEL - DAVIT HELENE - DEHAIL FRANCINE - DESCHAMPS SYLVIANE - DUQUÈNE ANNE-CATHERINE - DORFERS LINDA - DUMOULIN CLÉMENT - DUPONT EMERIC - ELIAOU JEAN-FRANÇOIS - FAUSTIN JEAN-FRANÇOIS - GOUDAL JOELLE - MAURY CAROLINE - GARCIN EMELINE - FERRY ANNICK - ARBORE VÉRONIQUE - FLEITH PATRICK - FONTENEAU ELODIE - GENCOURT DIDIER - FULCRAND CHRISTIANE - GROSSET GRANGE PAULINE - AFFRE VALERIE - SAUZEAU OLIVIER - VALETTE DANIEL - PUJOL MORGAN - GUILLEMOT ROMAIN - BERNARDI OLIVIER - GUIRAUD YVES - BENOIT DELPHINE - HÉTIER VÉRONIQUE - HORVATH MARIA - JAIL JULIE - JAUDON DANIEL - BONNIN PASCAL - LAHELLEC ALAIN - SALIGNAC VINCENT - LASSALVY PHILIPPE - RIGAUD CHRISTIAN - LAURES VÉRONIQUE - LE BEUZE ARNAUD - VALAT JEROME - LEAL MICKAEL - LEBOT LAURENT - LEON-PHILIP MAGALI - LHOMME TIMOTHÉE - LLOSE LOÏS - LOMBARD MATHIEU - LUMINET BERNARD -

MASSOL ELODIE - MICO FRANCK - LANIESSE THIERRY - MOUTIER SYLVIANE - BOURREL MARINA - GAIRAUD MYRIAM - CABLAT DAVID - PUGENS JEAN-PIERRE - MUNICH BERTRAND - GOUJON BERNARD - SEJOURNE EVELYNE - NACHEZ MARIE FRANCOISE - FAVREAU MARIE-PIERRE - CASTANIER LAURENT - SOTO JEAN-FRANÇOIS - NELSON MURRAY - HELENE CARRAU - OLLIER ERIC - COSTES BERNARD - SALASC PHILIPPE - PAMBOUR SYLVAIN - MARTINEZ JOSE - GIRAUD SOPHIE - NEIL VERONIQUE - ROUVEIROL VALERIE - PASCAL VAISSE - DELIEUZE PASCAL - PASQUIER FRANÇOISE - PASSIEUX MARIE - KLINGELSMIDT FABIEN - COTTEL LAURIANE - PEREZ STEPHANIE - SCHUEMACHER JÉRÔME - PINEAU JEAN-YVES - GABAUDAN JEAN-PIERRE - PLASSARD ADRIEN - PUGENS JEAN-PIERRE - QUINONERO FLORENCE - RAMBIL MERBOUHA - RENAUD PHILIPPE - MARILYN ELBAZ - REQUI JEAN-LUC - REVEL CLAUDE - CLOUP ALEXIA - FABRE BEATRICE - ROIG FRÉDÉRIC - CARCELLER CLAUDE - ROUSSELLE EMILIE - KOLOTOUCHKINA IRINA - SAINT UPERY JEAN - SATGER GENEVIÈVE - SAUVAIRE ROMAIN - SCHAEFFER AUDE - SERMAGE JULIETTE - SÉRON SIDONIE - GUIBAL MICHELLE - PORCHIS NUMA - ALLAOUI JEREMY- GARRIGUES SAMUEL - BARCELO LAURE - TRIGO LAETITIA - DA PONTE CORP NADÈGE - BIDAULT FRÉDÉRIC - VIDAL FRÉDÉRIC - AUDOUY MARIE CHRISTINE - LACROIX JEAN-CLAUDE - SUZANNE ERIC - TABET ALEXIS - BOUYSSOU VALÉRIE - TRINQUIER JEAN - TUFFERY FRÉDÉRIQUE - VAISSADE SÉBASTIEN - JAUDON DANIEL - SIEGEL ROBERT - LIGONNIÈRE CHRISTIAN - VAN DER HORST CLAIRE - FABRE CHARLY - VIALA SÉBASTIEN - VIDAL FRÉDÉRIC - CARRENO NOEL - CHASSAGNE VINCENT - ...

... et tous les autres anonymes, ou pas, habitantes, habitants, acteurs, visiteurs !



**Merci à toutes et tous !**



*Le Pays rêvé !*  
**Projet de territoire**  
À L'HORIZON 2030

### **ANNEXE 3 : LISTE DES SCHEMAS, PROGRAMMES ET CONTRATS OPERATIONNELS EN COURS SUR LE TERRITOIRE**

- Schéma de Cohérence territoriale du Cœur d'Hérault
- Plan Climat Air Energie Territorial
- Contrat de Réussite pour la Transition Ecologique
- Contrat local de Santé du Cœur d'Hérault
- Contrat de Généralisation de l'Education Artistique et Culturelle du Cœur d'Hérault
- Stratégie locale du GAL Cœur d'Hérault
- Schéma de mobilité du Cœur d'Hérault
- Schéma directeur cyclable
- Schéma stratégique touristique du Cœur d'Hérault
- Projet alimentaire Territorial « 3D » du Cœur d'Hérault
- Charte Forestière Territoriale du Cœur d'Hérault
- Petites Villes de Demain de Clermont l'Hérault
- Petites Villes de Demain de Gignac
- Petites Villes de Demain de Lodève
- Petites Villes de Demain de Saint André de Sangonis
- Contrat de Ville de Lodève
- Contrat de rivière du Fleuve Hérault